

Gouvernement Paul Biya abat ses cartes

- *Les 18 personnalités qui font leur entrée au gouvernement*
- *Biographies et réactions à chaud des nouveaux promus*
- *L'ambiance dans les domiciles des ministres promus ou maintenus*
- *La redistribution des missions et tâches entre certains ministères*
- *Nos premières analyses.*

Lire pp. 2 à 18

PM Musonge Defines Priorities

Prime Minister Peter Mafany Musonge re-selected by President Biya to lead the new government team, exposes his priorities in an exclusive interview with Cameroon tribune.

p. 8

Patentes : contribuables évitez les désagréments !

Plus que cinq jours pour la date limite de déclaration et de paiement spontané de la patente pour l'exercice transitoire 2002.

pp. 29 à 32

Spécial p. 19

Chinese doctors at the service of Cameroon - Learn more about

Cameroon/China relations in the domain of health in this third edition of our series to mark the Chinese Prime Minister's visit to Cameroon.

Etranger p. 27

• Côte d'Ivoire : Retraite paisible pour les anciens chefs d'Etat

• RCA : La peine de mort requise contre André Kolingba et d'autres militaires

A Enoch Kwayeb Katte, la patrie reconnaissante

Au nom du Chef de l'Etat, le Premier ministre, chef du gouvernement, Peter Mafany Musonge a rendu samedi dernier à Bazou dans le Ndé l'hommage suprême de la nation au haut communis de l'Etat qu'aura été, 54 ans durant, le Dr. Enoch Kwayeb Katte décédé le 9 août dernier à Yaoundé.



p. 20

Le ministre de l'Economie et des Finances a l'honneur de rappeler aux contribuables intéressés que la date limite de paiement de la patente annuelle est, conformément à la législation en vigueur, fixée au 31 août 2002.

Il invite par conséquent les intéressés à s'acquitter spontanément de leurs obligations de déclaration et de paiement y afférentes dès diffusion du présent communiqué.

EDITORIAL

L'avenir autrement

Marie-Claire NNANA

u Cameroun, le remaniement ministériel est tout à la fois attendu et redouté, mais toujours vécu comme la respiration même du système politique, au terme d'un impressionnant suspense. Au lendemain de cette énième réorganisation ministérielle, on peut faire deux constats majeurs :

D'abord celui d'une volonté politique clairement affichée de gouverner autrement : avec des objectifs mieux ciblés, des méthodes plus rigoureuses à l'heure où l'on juge les Etats sur la qualité de la gouvernance ; avec surtout l'obligation de résultats martelée il y a quelques jours à peine ; avec enfin, le choix délicieusement dérangeant du Président de la République de coopter hors du cercle traditionnel des «barons» du régime et à des postes-clés, quelques hommes relativement neufs et jeunes, ambitieux sans excès, crédits de méthodes de gestion efficientes et modernes.

Même si l'avènement de 18 nouveaux gladiateurs n'ébranle pas le poids des «anciens» sur la structure du gouvernement, il est probable que l'entrée en force de technocrates, dont beaucoup ont été formés ou convertis au pragmatisme du management à l'américaine, se fera bientôt ressentir au niveau de la vision et des méthodes de pouvoir.

De même, si au plan formel, le taux de renouvellement de cette équipe ministérielle n'est pas un raz-de-marée stricto sensu, sur le fond, le pari sur lequel il repose est plus ténuaire : atteindre la performance gouvernementale optimale à partir de la subtile alchimie entre l'expérience politique avérée des uns et la technicité des autres. Comme en une quête du Graal, Paul Biya poursuit donc son parcours vers la définition la plus adéquate des profils d'hommes les mieux à même de mettre en musique son projet initial : construire un pays moderne et prospère, attaché aux valeurs de dignité et de liberté.

Second constat : le gouvernement du 24 août 2002 paraît concrétiser la volonté présidentielle d'asseoir la relance économique sur des bases plus solides et d'en faire bénéficier ensuite, prioritairement, les secteurs sociaux. L'attention particulière dont bénéficient l'Economie et les Finances, avec des démembrements par secteurs et pas moins de cinq ministres, avec l'institution de la notion de «programmation économique», ne peut en effet se comprendre que par le désir d'instaurer un suivi quasi chirurgical de la gestion de la manne financière. Faut-il le redire, les Camerounais des villes et des campagnes attendent toujours de voir de façon très concrète, les fruits du retour à la croissance économique. A mi-chemin d'un programme économique exigeant et déterminant pour le Cameroun, à deux ans de l'élection présidentielle, voici un gouvernement d'hommes et de femmes appelés à gouverner autrement pour dessiner autrement l'avenir. Pour traduire cela dans une image parlante, disons que le Chef de l'Etat les a mis dos au mur, face aux Camerounais. En face à l'avenir....

GOUVERNEMENT: PAUL BIYA ABAT SES CARTES

**Cabinet Reshuffle:
Greater Output
For Quality Services**

In order to appreciate fully the import and scope of the much awaited cabinet reshuffle undertaken by the Head of State, President Paul Biya over the weekend, it will be necessary to highlight the spirit and intent behind this latest presidential act. It can now be said with some certainty that the harshest part of the economic recession is safely behind us. After 10 years of a severe economic crisis, the local economy is once again on the upswing. Growth in the sector has been steady within the past few years, but still not enough to catapult Cameroon past the completion point of the HIPC debt relief initiative.

That is why the Head of State has thought it necessary to review the structure of his government and to modify the organisational charts of some key ministries. The overall purpose of this is to improve the output and efficiency of the government while ensuring better quality services in public administration.

To this effect, a more rational division of labour between the ministries has been carried out, leading to the former ministry of the economy and finance being split into two. The new ministry of economic affairs, programmation and regional management will henceforth take care of economic studies, prospectives and programming. Meanwhile, the Ministry of Finance and the Budget will continue to ensure the classical functions of public finance while seeking to sustain all the positive accomplishments of the structural adjustment programme. The Ministry of national education which alone controls some 4 million Cameroonian pupils (more than one-quarter of the national population) has also been split into two. The Ministry of technical education and professional training will seek to rehabilitate and develop this branch of studies, train much needed technicians for the local economy and promote the acquisition of skills required for self-employment.

Another meaningful touch concerns the interior ministry which will now also take care of decentralisation with the aim of bringing the government nearer to the governed as prescribed by the 1996 modified constitution. Devolution of government has been one key demand of Cameroon's principal economic partners and the donor community.

It is worth-noting that the structures of the government have been revamped but the number of ministries have not increased much. Whereas there were 30 ministries that comprised the former government, the government formed by President Biya on Saturday includes only one additional ministry. Structurally speaking and otherwise, this new government is one of the best equipped to define a vision for the Cameroon of tomorrow and carry it out: increase public investments, ensure price controls, check inflation and follow up major economic trends within the present context of globalising economies.

Richard NYAMBOLI

L'efficacité en ligne de mire

18 personnalités font leur entrée dans la nouvelle équipe Musonge.



Après les nominations, la fête dans les résidences.

Le chef de l'Etat a signé samedi dernier trois importants décrets portant respectivement réorganisation du gouvernement, réaménagement du gouvernement et nomination du secrétaire général de la présidence de la République.

La publication de ces importants textes qui est intervenue alors que tous les grands corps de l'Etat se trouvaient à Bazou (Ndé) où se déroulaient les obsèques d'Emoch Kwayeb, président de l'Observatoire national des élections, a surpris la quasi totalité des observateurs.

En effet, il ne se passait plus de semaine depuis le 8 juillet 2002, date de l'élection du bureau de l'Assemblée nationale, sans que certaines sources qui donnaient l'impression d'être bien informées n'annoncent un remaniement ministériel pour le week-end suivant. Ces sources ne se contentaient pas seulement d'annoncer des dates, elles publiaient même les noms des partants, des nouveaux promus et de ceux qui allaient conserver leurs portefeuilles.

Lasses de faire les mêmes prédictions chaque semaine, ces sources avaient fini par faire croire que le réaménagement du gouvernement n'allait finalement avoir lieu qu'après les résultats des élections partielles du 15 septembre prochain. C'était sans compter avec l'agenda du président Paul Biya, seul maître du jeu politique, qui remanie généralement le gouvernement au moment où l'on si-

attend le moins.

Une lecture attentive des importants textes publiés samedi permet de faire une série de constats. Peter Mafany Musonge, à la tête du gouvernement depuis le 19 septembre 1996, reste à la tête du cabinet dont le nombre de ministères passe de 30 à 31. Au plan politique, les équilibres sont maintenus. C'est ainsi que l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP) et l'Union des populations du Cameroun (UPC) qui sont liées au Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) par un accord restent au gouvernement.

S'agissant des personnalités qui composent l'équipe gouvernementale, on constate qu'un savant dosage a été fait entre des hommes d'expérience tels Hamadjouda Adjoudji, Augustin Frédéric Kodack ou François Xavier Ngoubeyou et des "jeunes loups" appelés à faire leurs preuves à l'instar de Tanyi-Mbianyar Clément Oben, Dieudonné Zang Ambassa ou Adrien Kouambo Djomague. La situation des femmes n'a pas changé. Les dames conservent trois places au gouvernement. En terme statistique l'on verra que 18 personnalités sont entrées dans l'équipe gouvernementale.

Quant aux nouvelles orientations présentées à l'équipe Musonge, elles apparaissent plus clairement. Au plan politique, une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre de la décentralisation pour rapprocher

l'administration des citoyens. Au plan économique, les efforts en cours seront intensifiés pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PTTE et mieux combattre la pauvreté. Au plan social, une plus grande place sera accordée à la professionnalisation de l'enseignement, ce qui permettra de mieux combattre le chômage. Quant aux préoccupations des jeunes, elles seront mieux prises en compte avec la création d'un secrétariat d'Etat spécifique au ministère de la Jeunesse et des sports.

BADJANG BA NKEN

**Installation
officielle des ministres**

Le secrétaire général des services du premier ministre communique : Le premier ministre, chef du gouvernement commence ce lundi 26 août 2002, l'installation officielle des membres du gouvernement nouvellement nommés par décret n° 2002/217 du Président de la République en date du 24 août 2002, suivant l'ordre ci-après :

1. 11 h, Ministère de l'Urbanisme et de l'habitat ;
2. 11h 30 mn, ministère des Affaires économiques, de la programmation et de l'aménagement du territoire ;
3. 15h 30 mn, ministère des Finances et du budget ;
4. 16h, ministère de l'Emploi, du travail et de la prévoyance sociale.

Yaoundé, le 25 août 2002

Le secrétaire général
des services du Premier ministre
(é) Louis-Marie Abogo Nkono

GOUVERNEMENT : PAUL BIYA ABAT SES CARTES

Gouvernement : la répartition des missions et tâches revue

Le communiqué de presse du ministre d'Etat secrétaire général de la présidence de la République rendu public samedi dernier.

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul Biya a, par un important décret signé ce jour, réorganisé la structure du gouvernement.

Après le double scrutin législatif et municipal du 30 juin dernier, à l'occasion duquel les citoyens ont exprimé leurs choix et leurs aspirations, le Chef de l'Etat a voulu améliorer le rendement et l'efficacité du travail gouvernemental ainsi que la qualité des prestations de l'administration.

A cet effet, et au regard de l'expérience acquise dans le passé, il est apparu nécessaire de revoir la répartition des missions et des tâches entre les départements ministériels dans certains secteurs sociaux et économiques de l'activité nationale.

Globalement, la taille de la nouvelle structure gouvernementale est sensiblement équivalente à celle de l'ancienne organisation quant à l'effectif des ministères, qui passe de 30 à 31.

La première nouveauté concerne le Ministère de l'Administration Territoriale qui change de Dénomination pour devenir le ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation. Il ne s'agit pas d'une simple question de sémantique, mais

de la concrétisation de la volonté du Chef de l'Etat à réaliser l'importante réforme de la décentralisation inscrite dans la constitution en vue de rapprocher notre administration des citoyens.

La seconde innovation porte sur la scission en deux du Ministère de l'Education Nationale (qui a en charge environ quatre millions d'élèves), par la création d'un Ministère chargé de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle. Ce faisant, le Chef de l'Etat entend réhabiliter et développer cet ordre d'enseignement, dont la mission est de former les techniciens qualifiés dont l'économie a un grand besoin et de favoriser l'acquisition, par les jeunes camerounais, des aptitudes techniques et professionnelles nécessaires à leur insertion dans l'économie, notamment par l'auto-emploi.

L'autre innovation de l'acte du Chef de l'Etat porte sur la modification de la répartition des tâches entre les ministères en charge du secteur économique. Après la décennie de grave récession qui a frappé le pays, il faut maintenant renforcer la relance, en vue d'atteindre l'objectif d'une croissance forte, soutenue et durable, tout en sauvegardant les acquis de bonne

gestion des finances publiques par l'augmentation continue des recettes et le contrôle de la dépense. Il faut aussi accroître les investissements, définir une vision prospective, assortie d'une programmation indicative pour mieux suivre et contrôler l'évolution des grands secteurs de l'économie. Enfin, dans le même esprit, il convient aussi de mettre un accent particulier sur le suivi des prix, la maîtrise et le contrôle de l'inflation, dont les effets néfastes pourraient compromettre notre redressement économique.

C'est pourquoi, il est créé un ministère des Finances et du Budget, qui assurera les prérogatives classiques des finances publiques, en veillant à la sauvegarde des acquis de l'ajustement structurel et, un ministère des Affaires économiques, de la Programmation et de l'Aménagement du territoire, notamment chargé de la prospective, des études et de la programmation des investissements.

Quant au ministère du Développement industriel et commercial, en plus de ses anciennes attributions, il lui revient spécialement la charge du suivi des prix et de la maîtrise de l'inflation.

Enfin, un secrétaire d'Etat spéciale-

ment chargé de la jeunesse assiste le ministre de la Jeunesse et des Sports, pour traduire le souci constant et l'attention particulière que le Président de la République n'a cessé de manifester à l'endroit de la jeunesse camerounaise.

Comme on le voit, le Chef de l'Etat a voulu préserver la taille de l'équipe gouvernementale tout en lui conférant des chances accrues de succès grâce à une meilleure répartition des tâches au sein du gouvernement.

Le Président de la République tient à assurer la communauté financière internationale, qui nous a fait confiance et qui appuie nos efforts, que le gouvernement camerounais respectera ses engagements, notamment dans le cadre du mécanisme Pays Pauvres très Endettés (PPTE). Il compte sur l'aide et l'assistance de tous ses partenaires, à l'heure où notre pays entend accélérer toutes les actions contribuant à l'amélioration du bien-être des populations et à l'insertion harmonieuse du Cameroun dans l'économie mondiale.

Yaoundé, le 24 août 2002

Le ministre d'Etat, secrétaire général de la
Présidence de la République,
Marafa Hamidou YAYA

Réaménagement du gouvernement

Décret N° 2002/217 du 24 août 2002.

Le Président de la République décrète :

Article premier – Sont, pour compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ministériels ci-après:

Ministre d'Etat chargé de l'Administration territoriale et de la Décentralisation : M. Marafa Hamidou Yaya

Ministre d'Etat, chargé de l'Agriculture : M. Augustin-Frédéric Kodock

Ministre des Finances et du Budget : M. Michel Meva'a Meboudou

Ministre des Affaires économiques, de la Programmation et de l'Aménagement du territoire : M. Martin Aristide Okouda

Ministre de la Recherche scientifique et technique : M. Zacharie Perevet

Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle : M. Louis Bapès Bapès

Ministre de l'Environnement et des Forêts : M. Tanyi Mbianyor Oben

Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat : M. Adji Abdoulaye Haman

Ministre de la Ville : M. Lekene Don-

fack

Ministre de l'Enseignement supérieur : M. Maurice Tchuente

Ministre des Affaires sociales : Mme Cécile Bomba Nkolo

Ministre des Travaux publics : M. Dieudonné Ambassa Zang

Ministre des Transports : M. Ndeh John Begheni

Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale : M. Robert Nkili

Ministre des Mines, de l'Eau et de l'Energie : M. Joseph Aoudou

Ministre délégué auprès du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, chargé des Collectivités territoriales : M. Adrien Kouambo

Ministre délégué auprès du ministre des Finances et du Budget, chargé du Budget : M. Roger Melingu

Ministre délégué auprès du ministre des Affaires économiques, de la Programmation et de l'Aménagement du territoire, chargé du Plan de Relance économique : M. Joseph Désiré Ngue-

nang

Ministres chargés de Mission à la Présidence de la République : MM. Justin Ndioro, Baba Hamadou, Elvis Ngole Ngole, Philippe Mbarga Mboa, Kibuh Tume Henry

Secrétaire d'Etat à l'Administration territoriale et à la Décentralisation, chargé de l'administration pénitentiaire : M. Otel Emmanuel Anyie

Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, à la Programmation et à l'Aménagement du territoire, chargé de l'Aménagement du territoire : M. Seyni Katchalla

Secrétaire d'Etat N° 1 à l'Education nationale : M. Ngafeson Emmanuel

Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, chargé de la Jeunesse : M. Ouamarou Denis

Le reste sans changement.

Art. 2 – Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au journal officiel en français et en anglais.

Le président de la République
(é) Paul BIYA

Nomination du Secrétaire général de la Présidence de la République

Décret N° 2002/218 du 24 août 2002

Le Président de la République décrète :

Article premier : - Monsieur Jean-Marie Atangana Melaha est, pour compter de la date de signature du présent décret, nommé ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République.

Art 2 : - Le présent décret sera enregistré,

publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au journal officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 24 Août 2002
Le Président de la République
Paul BIYA

Réorganisation du gouvernement

Décret N° 2002/216 du 21 août 2002

Le Président de la République décrète :

Article premier - (1) Le Président de la République, Chef de l'Etat, nomme le Premier ministre, et, sur proposition de celui-ci, les autres membres du gouvernement. Il met fin à leurs fonctions.

(2) Le Premier ministre dirige l'action du gouvernement.

(3) Le gouvernement est chargé de la mise en œuvre de la politique de la nation telle que définie par le Président de la République.

(4) Les ministres sans portefeuille et les ministres chargés de Mission sont placés sous l'autorité directe du Président de la République pour l'accomplissement de missions spécifiques.

(5) Les ministres délégués sont placés sous l'autorité du Président de la République, du Premier ministre ou de ministres pour l'accomplissement de tâches spécifiques permanentes.

(6) Les secrétaires d'Etat assistent les ministres dans leurs tâches et peuvent être chargés, sous l'autorité de ces derniers, de la gestion de secteurs particuliers ; des textes particuliers fixent, en tant que de besoin, leurs attributions propres.

Art. 2 - Le gouvernement comprend :

- le Premier ministre ;
- les vice-premiers ministres, le cas échéant ;
- les ministres d'Etat, le cas échéant ;
- les ministres ;
- les ministres chargés de Mission ;
- les ministres délégués ;
- les secrétaires d'Etat.

Art. 3 - (1) L'organisation des services du Premier ministre et des départements ministériels fait l'objet de textes particuliers.

(2) Sont rattachés aux services du Premier ministre :

- la haute autorité de la Fonction publique ;
- le comité national des droits de l'homme et les libertés ;
- le conseil national de la communication.

Art. 4 - (1) Les départements ministériels sont, par ordre alphabétique :

- le ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation ;
- le ministère des Affaires économiques, de la programmation et de l'Aménagement du territoire ;
- le ministère des Affaires sociales ;
- le ministère de l'Agriculture ;
- le ministre chargé du contrôle supérieur de l'Etat, placé sous l'autorité d'un ministre délégué à la présidence de la République ;
- le ministère chargé des Relations avec les assemblées, placé sous l'autorité d'un ministre délégué à la présidence de la République ;
- le ministère de la Communication ;
- le ministère de la Condition féminine ;
- le ministère de la Culture ;
- le ministère de la Défense, placé sous l'autorité d'un ministre délégué à la présidence de la République ;
- le ministère du Développement industriel et commercial ;
- le ministère de l'Education nationale ;
- le ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- ministère de la Santé publique ;
- ministère des Transports ;
- ministère des Travaux publics ;
- ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ;

Art. 5 - Les attributions des ministres sont fixées comme suit :

niique et de la Formation professionnelle ;

- le ministère de l'Environnement et des Forêts ;
- le ministère des Finances et du Budget ;

- le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative ;
- le ministère de la Jeunesse et des Sports ;

- le ministère de la Justice ;
- le ministère des Postes et Télécommunications ;

- le ministère de la Recherche scientifique et technique ;
- le ministère des Relations extérieures ;

- le ministère de la Santé publique ;
- le ministère du Tourisme ;

- le ministère des Transports ;
- le ministère des Travaux publics ;

- le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ;

- le ministère de la Ville.

(2) Les ministres délégués assistent le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le ministre des Affaires économiques, de la Programmation et de l'Aménagement du territoire, le ministre des Finances et du Budget et le ministre des Relations extérieures ;

(3) Des secrétaires d'Etat assistent les ministres dans les départements ministériels ci-après :

- ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation
- ministère des Affaires économiques, de la Programmation et de l'Aménagement du territoire ;

- ministère de la Défense ;
- ministère du Développement industriel et commercial ;

- ministère de l'Education nationale ;
- ministère de la Jeunesse et des Sports ;

- ministère de la Santé publique ;
- ministère des Transports ;

- ministère des Travaux publics ;
- ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Art. 5 - Les attributions des ministres sont fixées comme suit :

1- Le ministre délégué à la Présidence chargé de la Défense est chargé :

- de l'étude du plan de défense ;
- de la mise en œuvre de la politique de défense ;
- de la coordination et du contrôle des forces de défense ;
- de l'organisation et du fonctionnement des tribunaux militaires.

Il est assisté d'un secrétaire d'Etat, chargé spécialement de la gendarmerie.

2- Le ministre délégué à la présidence chargé du contrôle supérieur de l'Etat

est chargé du contrôle supérieur de la gestion des finances publiques dans les services publics, les établissements et les organismes publics et para-publics sur les plans administratif, financier et comptable.

3- Le ministre délégué à la présidence chargé des Relations avec les assemblées

assure la liaison entre le gouvernement et l'Assemblée nationale, le sénat et le Conseil économique et social.

4- le ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation

est chargé :

- de l'organisation et du fonctionnement des services locaux de l'administration territoriale ;
- de l'organisation et du contrôle des consultations électoralles à caractère national, local ou référendaire dans les conditions prévues par les lois et règlements ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de la protection civile ;
- du suivi des activités des associations à but non lucratif et des cultes ;

- du maintien de l'ordre public en rapport avec les forces spécialisées ;
- de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de décentralisation ;

- Il assure la tutelle du Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale, du Centre de formation pour l'administration municipale et de l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire.

- Il est assisté d'un ministre délégué chargé des collectivités territoriales décentralisées et d'un secrétaire d'Etat chargé de l'Administration pénitentiaire.

- Il assure la tutelle de l'Institut national de la statistique et de l'économie appliquée, des missions d'aménagement du territoire à l'exception de la mission d'aménagement et de gestion des zones industrielles, de l'Institut pan-africain pour le Développement, et, au plan administratif, de l'Institut de formation et de Recherche démographiques.

- Il assure la tutelle de l'Institut national de la statistique et de l'économie appliquée, des missions d'aménagement du territoire à l'exception de la mission d'aménagement et de gestion des zones industrielles, de l'Institut pan-africain pour le Développement, et, au plan administratif, de l'Institut de formation et de Recherche démographiques.

- Il assure la tutelle des organes de presse et de publicité, notamment, l'Imprimerie nationale, la Société de Presse et d'Édition du Cameroun et l'Office de Radio-Télévision du Cameroun.

Art. 2 - Le gouvernement comprend :

- les vice-premiers ministres, le cas échéant ;
- les ministres d'Etat, le cas échéant ;
- les ministres ;
- les ministres chargés de Mission ;
- les ministres délégués ;
- les secrétaires d'Etat.

Art. 3 - (1) L'organisation des services du Premier ministre et des départements ministériels fait l'objet de textes particuliers.

(2) Sont rattachés aux services du Premier ministre :

- la haute autorité de la Fonction publique ;
- le comité national des droits de l'homme et les libertés ;
- le conseil national de la communication.

Art. 4 - (1) Les départements ministériels sont, par ordre alphabétique :

- le ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation ;
- le ministère des Affaires économiques, de la programmation et de l'Aménagement du territoire ;
- le ministère des Affaires sociales ;
- le ministère de l'Agriculture ;
- le ministre chargé du contrôle supérieur de l'Etat, placé sous l'autorité d'un ministre délégué à la présidence de la République ;
- le ministère chargé des Relations avec les assemblées, placé sous l'autorité d'un ministre délégué à la présidence de la République ;
- le ministère de la Communication ;
- le ministère de la Condition féminine ;
- le ministère de la Culture ;
- le ministère de la Défense, placé sous l'autorité d'un ministre délégué à la présidence de la République ;
- le ministère du Développement industriel et commercial ;
- le ministère de l'Education nationale ;
- le ministère de la Jeunesse et des Sports ;

Art. 5 - Les attributions des ministres sont fixées comme suit :

1- Le ministre délégué à la Présidence chargé de la Défense est chargé :

- de l'étude du plan de défense ;
- de la mise en œuvre de la politique de défense ;
- de la coordination et du contrôle des forces de défense ;
- de l'organisation et du fonctionnement des tribunaux militaires.

Il est assisté d'un secrétaire d'Etat, chargé spécialement de la gendarmerie.

2- Le ministre délégué à la présidence chargé du contrôle supérieur de l'Etat

est chargé du contrôle supérieur de la gestion des finances publiques dans les services publics, les établissements et les organismes publics et para-publics sur les plans administratif, financier et comptable.

3- Le ministre délégué à la présidence chargé des Relations avec les assemblées

assure la liaison entre le gouvernement et l'Assemblée nationale, le sénat et le Conseil économique et social.

4- le ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation

est chargé :

- de l'organisation et du fonctionnement des services locaux de l'administration territoriale ;
- de l'organisation et du contrôle des consultations électoralles à caractère national, local ou référendaire dans les conditions prévues par les lois et règlements ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de la protection civile ;
- du suivi des activités des associations à but non lucratif et des cultes ;

- du maintien de l'ordre public en rapport avec les forces spécialisées ;
- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;

- de l'administration pénitentiaire ;
- de la protection civile ;

- du suivi des activités des associations à but non lucratif et des cultes ;
- du maintien de l'ordre public en rapport avec les forces spécialisées ;

- Il assure la tutelle du Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale, du Centre de formation pour l'administration municipale et de l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire.

- Il est assisté d'un ministre délégué chargé des collectivités territoriales décentralisées et d'un secrétaire d'Etat chargé de l'Administration pénitentiaire.

- Il assure la tutelle de l'Institut national de la statistique et de l'économie appliquée, des missions d'aménagement du territoire à l'exception de la mission d'aménagement et de gestion des zones industrielles, de l'Institut pan-africain pour le Développement, et, au plan administratif, de l'Institut de formation et de Recherche démographiques.

- Il assure la tutelle de l'Institut national de la statistique et de l'économie appliquée, des missions d'aménagement du territoire à l'exception de la mission d'aménagement et de gestion des zones industrielles, de l'Institut pan-africain pour le Développement, et, au plan administratif, de l'Institut de formation et de Recherche démographiques.

- Il assure la tutelle des organes de presse et de publicité, notamment, l'Imprimerie nationale, la Société de Presse et d'Édition du Cameroun et l'Office de Radio-Télévision du Cameroun.

Art. 2 - Le gouvernement comprend :

- les vice-premiers ministres, le cas échéant ;
- les ministres d'Etat, le cas échéant ;
- les ministres ;
- les ministres chargés de Mission ;
- les ministres délégués ;
- les secrétaires d'Etat.

Art. 3 - (1) L'organisation des services du Premier ministre et des départements ministériels fait l'objet de textes particuliers.

(2) Sont rattachés aux services du Premier ministre :

- la haute autorité de la Fonction publique ;
- le comité national des droits de l'homme et les libertés ;
- le conseil national de la communication.

Art. 4 - (1) Les départements ministériels sont, par ordre alphabétique :

- le ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation ;
- le ministère des Affaires économiques, de la programmation et de l'Aménagement du territoire ;
- le ministère des Affaires sociales ;
- le ministère de l'Agriculture ;
- le ministre chargé du contrôle supérieur de l'Etat, placé sous l'autorité d'un ministre délégué à la présidence de la République ;
- le ministère chargé des Relations avec les assemblées, placé sous l'autorité d'un ministre délégué à la présidence de la République ;
- le ministère de la Communication ;
- le ministère de la Condition féminine ;
- le ministère de la Culture ;
- le ministère de la Défense, placé sous l'autorité d'un ministre délégué à la présidence de la République ;
- le ministère du Développement industriel et commercial ;
- le ministère de l'Education nationale ;
- le ministère de la Jeunesse et des Sports ;

Art. 5 - Les attributions des ministres sont fixées comme suit :

1- Le ministre délégué à la Présidence chargé de la Défense est chargé :

- de l'étude du plan de défense ;
- de la mise en œuvre de la politique de défense ;
- de la coordination et du contrôle des forces de défense ;
- de l'organisation et du fonctionnement des tribunaux militaires.

Il est assisté d'un secrétaire d'Etat, chargé spécialement de la gendarmerie.

2- Le ministre délégué à la présidence chargé du contrôle supérieur de l'Etat

est chargé du contrôle supérieur de la gestion des finances publiques dans les services publics, les établissements et les organismes publics et para-publics sur les plans administratif, financier et comptable.

3- Le ministre délégué à la présidence chargé des Relations avec les assemblées

assure la liaison entre le gouvernement et l'Assemblée nationale, le sénat et le Conseil économique et social.

4- le ministre de l'Administration territoriale et de la décentralisation

est chargé :

- de l'organisation et du fonctionnement des services locaux de l'administration territoriale ;
- de l'organisation et du contrôle des consultations électoralles à caractère national, local ou référendaire dans les conditions prévues par les lois et règlements ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

- de l'organisation des collectivités territoriales décentralisées et des chefferies traditionnelles ;
- de l'administration pénitentiaire ;

REORGANISATION DU GOUVERNEMENT

industriel et commercial

est chargé du développement industriel, commercial et artisanal harmonieux du pays.

A ce titre, il est responsable :

- de la définition et de la mise en œuvre des politiques industrielles et commerciales ;
- du développement des petites et moyennes entreprises ;
- de la lutte contre l'inflation et, à ce titre, de la définition et de la mise en œuvre de la politique des prix et des mesures ;
- de la normalisation en rapport avec des départements ministériels concernés ;
- de la transformation locale des produits agricoles ;
- du développement de l'artisanat ;
- du suivi des affaires de l'Organisation mondiale du Commerce, de l'Organisation mondiale de la Propriété intellectuelle et de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement industriel ;

Il assure la tutelle de la Société de développement et d'exploitation des productions animales et de la Mission de développement de la pêche maritime artisanale.

14- Le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale

est chargé de la préparation, de l'animation, de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de l'emploi, de la coordination des actions menées en faveur du dialogue social, de la protection du statut des travailleurs et du développement de la prévoyance sociale.

A ce titre il est responsable :

- de la définition de la politique de l'emploi ;
- de la promotion de l'emploi ;
- de l'orientation et du placement de la main d'œuvre ;
- du contrôle des actions de formation professionnelle des travailleurs en relation avec le ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ;
- du contrôle de l'application du code du travail et des conventions internationales ratifiées par le Cameroun et ayant trait au travail ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de prévoyance sociale ;

Il assure la tutelle de la Caisse nationale d'investissement, de l'Office national du cacao et du café, de l'Office national des zones franches industrielles de la Mission d'aménagement et de gestion des zones industrielles, de la Chambre de commerce, de l'Industrie et des Mines et de l'artisanat, des sociétés industrielles publiques et para-publiques intervenant dans son secteur de compétence, de la Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures et des organismes d'intervention et d'assistance aux industries et aux petites et moyennes entreprises.

Le ministre du Développement industriel et commercial est assisté d'un secrétaire d'Etat.

12- Le ministre de l'Education nationale

est chargé :

- l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement secondaire général ;
- de l'organisation, du fonctionnement et du contrôle de l'enseignement primaire et privé, de la conception des programmes d'études et de la recherche des méthodes de cet enseignement ;
- de la formation morale, civique et intellectuelle des élèves des cycles maternel, primaire et secondaire ;
- de la liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

Il est assisté de deux secrétaires d'Etat.

13- Le ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales

est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'élevage, de pêche et de développement des industries animales.

Dans le cadre de ses attributions, il est chargé, en liaison avec les autres départements ministériels intéressés :

- de l'application de toutes mesures visant à la conservation, au développement et à l'exploitation des animaux domestiques et de leurs produits ;
- de la salubrité des denrées alimentaires d'origine animale ;

- de la formation et de l'encadrement technique en matière d'élevage ;
- de la formation des pêcheurs, de la protection des ressources maritimes et fluviales, de l'amélioration de la production et du contrôle sanitaire et statistique en matière de pêche maritime, fluviale et piscicole ;
- des études et recherches en vue du renouvellement des ressources halieutiques et piscicoles en liaison avec le ministère chargé de la Recherche scientifique.

Il assure la tutelle de la Société de développement et d'exploitation des productions animales et de la Mission de développement de la pêche maritime artisanale.

14- Le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale

est chargé de la préparation, de l'animation, de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de l'emploi, de la coordination des actions menées en faveur du dialogue social, de la protection du statut des travailleurs et du développement de la prévoyance sociale.

A ce titre il est responsable :

- de la définition de la politique de l'emploi ;
- de la promotion de l'emploi ;
- de l'orientation et du placement de la main d'œuvre ;
- du contrôle des actions de formation professionnelle des travailleurs en relation avec le ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle ;
- du contrôle de l'application du code du travail et des conventions internationales ratifiées par le Cameroun et ayant trait au travail ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de prévoyance sociale ;

Il assure la tutelle de la Caisse nationale de prévoyance sociale, du Fonds national de l'emploi et des organismes de promotion de l'emploi.

15- Le ministre de l'Enseignement supérieur

est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'enseignement supérieur, de l'organisation, du fonctionnement et du contrôle pédagogique de l'enseignement supérieur.

A ce titre :

- il étudie et propose au gouvernement les voies et moyens visant à l'adaptation en permanence du système d'enseignement supérieur aux réalités économiques et sociales nationales, particulièrement en ce qui concerne l'adéquation de l'enseignement supérieur aux besoins de l'économie nationale ;
- il assure une liaison permanente avec tous les secteurs de la vie nationale (administrations publiques, sociétés du secteur public ou para-public, secteur privé) en vue de la professionnalisation de l'enseignement supérieur.

Il assure la tutelle des universités et la supervision des institutions de formation supérieure.

16- Le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle

est chargé :

- de la définition de la politique en matière d'enseignement technique et professionnel ainsi que de la détermination des orientations et du soutien des actions en vue du développement de la formation professionnelle ;
- de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement technique et professionnel ;
- du contrôle des programmes d'études et de recherche des méthodes de l'enseignement technique ;
- du suivi des actions de formation professionnelle des travailleurs ;
- de la coordination et de la gestion des programmes de formation professionnelle ;
- de la formation civique des élèves de l'enseignement technique ;
- du contrôle des établissements d'enseignement technique.

Il assure la tutelle des instituts de formation professionnelle.

17- Le ministre de l'Environnement et des Forêts

est chargé :

- 1^{er} en matière d'environnement :**
 - de l'élaboration, de la coordination et du suivi de l'exécution de la politique nationale d'environnement ;
 - de la coordination et du suivi des interventions des organismes de coopération régionale ou internationale en matière d'environnement ;
 - de la définition des mesures de gestion rationnelle des ressources naturelles en liaison avec les ministères et organismes spécialisés concernés ;
 - de l'information du public en vue de susciter sa participation à la gestion, à la protection et à la restauration de l'environnement ;
 - de l'élaboration des plans directeurs sectoriels de protection de l'environnement en liaison avec les départements ministériels intéressés ;
 - de la négociation des accords et conventions internationaux relatifs à la protection de l'environnement ;
- 2nd en matière de forêt :**
 - de la gestion et de la protection des forêts du domaine national ;
 - de la mise au point et du contrôle de l'exécution des programmes de régénération, de reboisement, d'inventaire et d'aménagement des forêts ;
 - du contrôle de l'exploitation forestière ;
 - de la liaison avec les organismes professionnels du secteur forestier ;
 - de l'aménagement et de la gestion des jardins botaniques ;
 - de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de faune et de chasse.

Il assure la tutelle de l'Agence nationale des forêts, ainsi que la liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en ce qui concerne la forêt et les autres organisations intervenant dans le secteur.

18- Le ministère des Finances et du Budget

est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique budgétaire et fiscale et de la politique monétaire et financière de l'Etat.

En matière de politique budgétaire et fiscale, il est responsable :

- de l'élaboration, du suivi et du contrôle de l'exécution du budget de l'Etat en ce qui concerne le fonctionnement ;
- de la stabilisation des finances pu-

bliques et de l'ajustement structurel, en ce qui concerne les finances publiques ;

- des impôts et des douanes ;
- du contrôle financier des organismes dotés d'un budget annexe et des établissements publics autonomes suivant les règles propres à chaque organisme ;
- du suivi et du contrôle de la gestion des créances et les participations publiques, de l'endettement des personnes morales de droit public et de l'emploi des subventions ;
- de l'ordonnancement des soldes et pensions ;

- de la gestion et du contrôle du parc automobile de l'Etat.

En matière de politique monétaire et financière, il assure :

- la gestion de la dette publique intérieure et extérieure ;
- la gestion du Trésor et de la trésorerie ;
- la promotion de l'épargne et de son emploi pour le développement économique et dans le sens de l'équilibre financier ;
- le contrôle des finances extérieures, de la monnaie et de la réglementation des changes ;
- le contrôle des établissements de crédit, des compagnies d'assurances et des marchés financiers ;
- la coopération financière ;
- le suivi des affaires du Fonds monétaire international ;
- le suivi, en ce qui concerne des questions monétaires et financières, de la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale et de la communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale.

Il est en outre responsable de la politique de l'informatique et de la téléinformatique.

Il assure la tutelle de l'Institut d'émission, des établissements de crédit et des compagnies d'assurances, de la Caisse autonome d'amortissement, de la Société de recouvrement des créances du Cameroun, du Centre national de développement informatique. Il préside le Comité interministériel pour le programme d'Ajustement structurel en ce qui concerne les finances publiques et le Comité interministériel de privatisation des entreprises publiques. Lui est rattaché la Mission de privatisation des entreprises publiques.

Le ministre des Finances et du Budget est assisté d'un ministre délégué chargé du Budget.

19- Le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative

est chargé :

- de la gestion des fonctionnaires et agents de l'Etat, exception faite des agents de la Sûreté nationale et des Forces armées, des magistrats et des personnels de l'administration pénitentiaire ;

- de la préparation des mesures législatives ou réglementaires relatives au statut des agents de l'Etat ;

- de la coordination des actions de formation des agents de l'Etat et des fonctionnaires ;

- de la diligence des actions disciplinaires contre les fonctionnaires et agents de l'Etat dans les conditions déterminées par les textes réglementaires ;

- de toutes les études relatives à l'évolution des besoins et ressources en agents de l'Etat ;

- du contentieux de la Fonction pu-

blique.

Il est le conseil du gouvernement en matière d'organisation et de réforme administrative. A ce titre, il étudie et propose à celui-ci toute mesure visant à améliorer le rapport coût rendement dans les services publics et l'accélération du processus de traitement des dossiers administratifs.

Il assure la tutelle de l'École nationale d'Administration et de Magistrature et de l'Institut supérieur de management public.

20- Le ministre de la Jeunesse et des Sports

est chargé :

- de la définition et de la mise en œuvre de la politique de jeunesse, d'animation et de sport ;
- de la coordination de l'action des associations et mouvements de jeunesse ;
- de l'éducation populaire ;
- de l'organisation, de la promotion et de la vulgarisation des activités sportives ;
- de l'éducation physique dans tous les établissements publics et privés d'enseignement ;
- du contrôle des instituts et établissements d'enseignement d'éducation physique et sportive.

Il assure la tutelle de l'Institut national de la jeunesse et des sports et des organismes relevant de son domaine de compétence.

Il est assisté d'un secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse.

21- Le ministre de la Justice garde des sceaux

est chargé :

- de la préparation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la nationalité, aux règles concernant les conflits des lois, au statut des magistrats, à l'organisation et au fonctionnement de la Haute Cour de justice, de la Cour suprême, du Conseil supérieur de la magistrature et à l'organisation judiciaire ;
- de la préparation des textes législatifs et réglementaires relatifs au statut des personnes et des biens, au régime des obligations et contrats en matière civile et commerciale (législation relative et commerciale), aux règles de procédure et de compétence devant toutes les juridictions civiles, au droit pénal général et spécial, à l'organisation des professions d'avocat et d'auxiliaire de justice ;
- de l'instruction des dossiers de recours en grâce et de libération conditionnelle ;
- de la conservation et de l'apposition des sceaux de la République du Cameroun.

Il préside les commissions de réforme législative judiciaire et assure le fonctionnement des juridictions et la discipline des magistrats, greffiers et fonctionnaires relevant de son autorité. Il veille à la discipline des avocats et des auxiliaires de justice.

22- Le ministre des Mines, de l'Eau et de l'Energie

a pour mission de veiller à la prospection et à l'exploitation rationnelle des ressources naturelles en minerais, en eau et en énergie.

Il est chargé :

- de la prospection géologique et des activités minières ;
- de la recherche et de l'exploitation des eaux dans les villes et les campagnes ;
- de la production d'énergie et de la

RÉORGANISATION DU GOUVERNEMENT

promotion des énergies nouvelles en liaison avec le ministère chargé de la Recherche scientifique ;

- de la conception et de l'exécution de la politique d'assainissement dans les villes de moins de 100.000 habitants, en relation avec les départements ministériels intéressés ;

- des carrières.

Il assure la tutelle des organismes publics et para-publics relevant de son domaine de compétence et des sociétés intervenant dans le secteur tertiaire.

23- Le ministre des Postes et Télécommunications

est chargé de l'organisation des relations postales et des télécommunications à l'intérieur et à l'extérieur du Cameroun.

A ce titre :

- il étudie, réalise ou fait réaliser les équipements et infrastructures correspondantes ;

- il assure ou fait assurer la formation des personnels de son secteur.

- il assure la tutelle de la Caisse d'épargne postale, de l'Ecole nationale supérieure des Postes et Télécommunications et de la Société des telecommunications internationales du Cameroun.

24- Le ministre de la Recherche scientifique et technique

est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de recherche scientifique, technique et technologique.

A ce titre, il est chargé :

- de l'animation, de la coordination et du contrôle des activités de recherche scientifique sur toute l'étendue du territoire, en vue de la promotion du développement économique, social et culturel ;

- de la valorisation, de la vulgarisation et de l'exploitation des résultats de la recherche, en liaison permanente avec tous les opérateurs des secteurs de l'économie nationale et avec les départements ministériels et organismes intéressés.

Il assure la tutelle de l'Institut de la recherche agronomique pour le développement et des instituts de recherche.

25- Le ministre des Relations extérieures

a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique des relations extérieures arrêtée par le Président de la République.

A ce titre, il est chargé :

- des relations avec les Etats étrangers, les organisations internationales et les autres membres de la communauté internationale ;

- de la protection des ressortissants et des intérêts camerounais à l'étranger.

En outre :

- il rassemble et diffuse auprès des départements ministériels les informations relatives aux Etats étrangers et aux organisations internationales qui pourraient faciliter l'action des services publics ;

- il concourt à l'information des gouvernements étrangers et des organisations internationales en ce qui concerne le développement politique, économique, social et culturel du Cameroun, en liaison avec le ministre de la Communication ;

- il ouvre, sur instructions du Président de la République, à un accès équitable

de Camerounais à des fonctions au sein des organisations internationales. Il est assisté d'un ministre délégué chargé de la Coopération avec les Etats membres du Commonwealth et d'un ministre délégué chargé de la Coopération avec le monde islamique.

26- Le ministre de la Santé publique est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de la santé publique.

A ce titre :

- il veille à l'extension de la couverture sanitaire du territoire et au développement des actions de prévention et de lutte contre les pandémies ;

- il assure l'organisation, la gestion et le développement des formations hospitalières publiques ainsi que le contrôle technique des formations sanitaires privées ;

- il est responsable de la médecine préventive .

- il contrôle l'exercice des professions de médecin, de chirurgien-dentiste et de pharmacien et assure la tutelle des ordres professionnels correspondants et des organismes de santé publique ;

- il concourt à la formation des médecins, pharmaciens et personnels paramédicaux ainsi qu'à leur recyclage permanent.

- Il assure la tutelle des hôpitaux généraux de référence.

Il est assisté d'un secrétaire d'Etat.

27- Le ministre du Tourisme est chargé :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de tourisme ;

- de l'élaboration et de la réalisation des programmes gouvernementaux relatifs à la promotion du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs ;

A ce titre, il est chargé :

- de l'inventaire et de la mise en valeur des sites touristiques ;

- de la formation en matière touristique et hôtelière ;

- de la promotion du tourisme camerounais à l'échelle internationale ;

- Il assure la tutelle des sociétés hôtelières à capital public et des établissements de formation touristique et hôtelière.

28- Le ministre des Transports

est responsable du développement coordonné de tous les modes de transport.

A ce titre :

- il assure ou contrôle l'organisation et le fonctionnement des transports aérien, ferroviaire, routier, maritime et fluvial ;

- il étudie et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures législatives ou réglementaires relatives aux transports, à la sécurité et à la prévention routière ;

- il est responsable de l'aviation civile, des navigations fluviale et maritime, des transports routier et ferroviaire et de la météorologie ;

- il élabore et contrôle la mise en œuvre des projets et programmes gouvernementaux en matière de transports et celle du plan sectoriel des transports

- il concourt à la formation professionnelle des personnels des transports en relation avec le ministre de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle ;

- il suit les affaires de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne et toutes celles relatives à la sécurité aérienne et assure la liaison avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation mondiale de la météorologie.

Il assure la tutelle des organismes publics et parapublics relevant de son secteur.

Il est assisté d'un secrétaire d'Etat.

29- Le ministre des Travaux publics

est chargé de la création, de l'entretien et de la protection du réseau routier, ainsi que de la construction des bâtiments et édifices publics.

A ce titre :

- il effectue toutes études nécessaires à l'adaptation aux écosystèmes locaux de ces infrastructures en liaison avec le ministère chargé de la Recherche scientifique, les institutions de recherche ou d'enseignement et de tout autre organisme compétent ;

- il apporte son concours à la construction et à l'entretien des routes, y compris les voiries dans les villes de moins de 100.000 habitants, en liaison avec les départements ministériels et organismes compétents ;

- il concourt à la formation professionnelle des personnels des travaux publics en relation avec les ministres concernés ;

- il contrôle l'exécution des travaux de construction des bâtiments et édifices publics conformément aux normes établies.

Il assure la tutelle de l'Ecole nationale supérieure des travaux publics, du parc national de marécie de génie civil et du laboratoire national de génie civil.

Il est assisté d'un secrétaire d'Etat chargé des routes.

30- Le ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat

est chargé :

- de la mise en œuvre de la politique générale du gouvernement en matière d'urbanisme et d'habitat dans les villes de moins de 100.000 habitants ;

- de la politique domaniale, foncière et cadastrale du pays ;

- des études et recherches relatives aux matériaux et techniques de construction adaptées aux conditions des écosystèmes nationaux en liaison avec le ministère chargé de la Recherche scientifique ;

- de la gestion et du contrôle des locations administratives ;

- de la gestion du mobilier public et de l'entretien des propriétés administratives.

Il assure la tutelle de la Mission d'aménagement et d'équipement des terrains urbains et ruraux.

Il est assisté d'un secrétaire d'Etat chargé des domaines et du cadastre.

31- Le ministre de la Ville

dont la compétence s'étend à tous les chefs-lieux de province ainsi qu'à toutes les villes d'au moins 100.000 habitants, est responsable, dans ces villes :

- de l'aménagement et de la restructuration ;

- de l'assainissement et du drainage ;

- de l'organisation harmonieuse de la vie sociale dans les quartiers ;

- de l'hygiène et de la salubrité publiques ;

- du suivi et de la coordination des opérations de collecte, d'enlèvement et de traitement des déchets, en liaison avec les collectivités territoriales décentralisées ;

- de l'encadrement des jeunes en difficulté et de leur insertion sociale ;

- des voiries urbaines ;

- de la prévention de la délinquance, de l'alcoolisme et de la toxicomanie en liaison avec les ministères et organismes compétents

- de l'embellissement des centres urbains ;

- de l'encadrement des associations et groupements du secteur informel ;

- de la liaison avec les organisations internationales concernées par le développement des grandes villes.

Il assure la tutelle de la Société immobilière du Cameroun, des projets et des Organismes concourant à l'aménagement des villes relevant de sa compétence.

Art. 6 - (1) Le Président de la République nomme aux emplois civils et militaires et, notamment :

a- par décret présidentiel :

- le Premier ministre, les autres membres du gouvernement et assimilés ;

- le grand chancelier des ordres nationaux ;

- les conseillers spéciaux et les ambassadeurs itinérants ;

- les gouverneurs de province ;

- les ambassadeurs et représentants permanents ;

- les conseillers techniques, les chargés de mission, les attachés, les directeurs et assimilés de la Présidence de la République et les services du Premier ministre ;

- les secrétaires généraux des ministères et assimilés ;

- les recteurs des universités et leurs adjoints ;

- les inspecteurs et contrôleurs de l'Etat ;

- les directeurs et assimilés des services rattachés à la Présidence de la République ;

- les secrétaires généraux de province ;

- les préfets, sous-préfets et chefs de district ;

- les présidents des conseils d'administration, directeurs généraux et directeurs généraux-adjoints, directeurs et directeurs-adjoints des entreprises publiques et para-publiques et des établissements publics, lorsque les textes organiques en disposent ainsi.

b- par arrêté présidentiel :

- les directeurs-adjoints et assimilés de la Présidence de la République et des services rattachés.

(2) Le Premier ministre nomme :

a- par décret du Premier ministre :

- les directeurs et assimilés des administrations centrales placées sous son autorité, après approbation du Premier ministre de la République ;

- les conseillers en organisation administrative, après approbation du Premier ministre de la République ;

b- par arrêté du Premier ministre :

- les directeurs-adjoints et assimilés des services du Premier ministre ;

- les collaborateurs des gouverneurs de province, les adjoints préfectoraux et les adjoints d'arrondissement, après approbation du Premier ministre de la République ;

- les chefs traditionnels du premier degré, après approbation du président de la République.

(3) Les ministres compétents nomment par arrêté, après visa du Premier ministre, les directeurs-adjoints, les sous-directeurs et assimilés, les délégués provinciaux, les chefs de services centraux et provinciaux, les conseillers assistants en organisation administrative, les chefs de services adjoints et les chefs de bureau, sauf si le décret portant organisation du département ministériel en dispose autrement.

(4) L'approbation du President de la République, prévue par le présent article, est expresse et revêt la forme d'un visa.

Art. 7 - (1) Dans l'exercice de leurs fonctions, les ministres disposent d'un secrétariat général dirigé par un secrétaire général, d'un secrétariat particulier, d'une administration centrale et de deux écheanciers, des services extérieurs.

(2) Les secrétaires d'Etat et assimilés peuvent éventuellement disposer d'un secrétariat particulier.

Art. 8 - (1) Les administrations centrales des ministères comprennent un secrétariat général et des services.

(2) Le secrétariat général est placé sous l'autorité d'un secrétaire général, principal collaborateur du ministre, qui suit l'instruction des affaires du département et reçoit du ministre des délégations de signature nécessaires.

Il coordonne l'action des services centraux et extérieurs du département ministériel et tient à cet effet des réunions de coordination dont il adresse le procès-verbal au ministre. En cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général, le ministre désigne un directeur pour assurer l'intérim. (3) Le secrétaire général définit et codifie les procédures internes au ministère.

(4) Le secrétaire général veille à la formation permanente du personnel et organise, sous l'autorité du ministre, des séminaires et des stages de recyclage, de perfectionnement ou de spécialisation.

Il veille à la célérité dans le traitement des dossiers, centralise les archives et gère la documentation du ministère.

(5) Les inspecteurs généraux, les inspecteurs et les conseillers techniques sont directement rattachés au ministre. Lorsque l'inspection générale comprend deux ou plusieurs inspecteurs généraux, la coordination est assurée par l'inspecteur général le plus ancien dans le grade le plus élevé.

(6) Les services de traduction institués dans les ministères s'occupent de la traduction courante. La traduction officielle est réservée à la direction des services linguistiques de la Présidence de la République.

(7) Les services de communication institués dans les ministères sont placés sous l'autorité du secrétaire général et ont pour tâche d'assurer l'information permanente du public sur les activités du ministère en relation avec le ministère de la Communication.

Art. 9 - Sont abrogées toutes dispositions antérieures au présent décret.

Art. 10 - Le présent décret sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au journal officiel en français et en anglais.

Le Président de la République,
(é) Paul BIYA

GOUVERNEMENT: PAUL BIYA ABAT SES CARTES

**Entrent
au gouvernement**

- Augustin Frédéric Kodock, ministre d'Etat chargé de l'Agriculture;
- Louis Bapès Bapès, ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle;
- Tanyi Mbianyor Oben, ministre de l'Environnement et des Forêts;
- Adji Abdoulaye Haman, ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat;
- Lekene Donfack, ministre de la Ville;
- Maurice Tchuente, ministre de l'Enseignement supérieur;
- Mme Cécile Bomba Nkolo, ministre des Affaires sociales;
- Dieudonné Ambassa Zang, ministre des Travaux publics;
- Ndeh John Begheni, ministre des Transports;
- Robert Nkili, ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale;
- Joseph Aoudou, ministre des Mines, de l'Eau et de l'Energie;
- Adrien Kouambo, ministre délégué auprès du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation chargé des collectivités territoriales;
- Joseph Désiré Nguenang, ministre délégué auprès du ministre des Affaires économiques, de la Programmation et de l'Aménagement du territoire, chargé du plan de relance économique;
- Philippe Mbarga Mboa, ministre chargé de mission à la Présidence de la République;
- Kibuh Tume Henry, ministre chargé de mission à la Présidence de la République;
- Oteh Emmanuel Anyie, Secrétaire d'Etat à l'Administration territoriale et à la Décentralisation, chargé de l'administration pénitentiaire;
- Seyti Katchalla, Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, à la Programmation et à l'Aménagement du territoire chargé de l'aménagement du territoire;
- Ngafeseon Emmanuel, Secrétaire d'Etat N°1 à l'Education nationale

**Conservent
leur portefeuille**

- Ferdinand Léopold Oyono, ministre d'Etat chargé de la Culture;
- Amadou Ali, ministre d'Etat chargé de la Justice;
- Bello Bouba Maigari, ministre d'Etat chargé du Développement industriel et commercial;
- Ngoubeyou François-Xavier, ministre d'Etat chargé des Relations extérieures;
- Laurent Esso, ministre délégué à la Présidence de la République chargé de la Défense;
- Michel Meva'a M'Eboutou, ministre des Finances et du Budget;
- Hamadjoda Adjoudji, ministre de l'Elévation des Pêches et des Industries animales;
- Joseph Owona, ministre de l'Education nationale;
- René Ze Nguele, ministre de la Fonction publique;
- Pierre Hele, ministre du Tourisme;
- Martin Aristide Okouda, ministre des Affaires économiques, de la Programmation et de l'Aménagement du territoire;
- Bidoung Mkpatt, ministre de la Jeunesse et des Sports;
- Jacques Fame Ndongo, ministre de la Communication;
- Urbain Olanguena Awono, ministre de la Santé publique;
- Nkoue Nkongo Maximin, ministre des Postes et télécommunications;
- Mme Cathérine Bakang Mbock, ministre de la Condition féminine;
- Roger Melingui, ministre délégué auprès du ministre des Finances et du Budget chargé du budget;
- Joseph Dion Ngute, ministre délégué auprès du ministre des Relations extérieures chargé des relations avec le Commonwealth;
- Adoum Gargoum, ministre délégué auprès du ministre des Relations extérieures chargés du Monde islamique;
- Grégoire Owona, ministre délégué à la Présidence de la République chargé des Relations avec les Assemblées;
- Njimoun Mama, ministre délégué à la Présidence chargé du Contrôle supérieur de l'Etat;
- Justin Ndioro, ministre chargé de mission à la Présidence de la République;
- Baba Hamadou, ministre chargé de mission à la Présidence de la République;
- Elvis Ngole Ngole, ministre chargé de mission à la Présidence de la République;
- Mme Haman Adama, Secrétaire d'Etat N°2 à l'Education nationale;
- Emmanuel Bonde, secrétaire d'Etat aux Travaux publics;
- Nana Aboubakar, secrétaire d'Etat aux Transports;
- Edmond Moampea Mbio, secrétaire d'Etat au Développement industriel et commercial;
- Aboubakar Abdoulaye, secrétaire d'Etat à l'Agriculture;
- Remy Ze Meka, secrétaire d'Etat à la Défense chargé de la Gendarmerie;
- Joseph Tsala Messi, secrétaire d'Etat à l'Urbanisme et l'Habitat chargé des Domaines

**Quittent
le gouvernement**

- Obi Eta Jérôme;
- Marie-Madeline Fouda;
- Hogbe Nlend Henri;
- Gankou Jean-Marie;
- Naah Ondoua Sylvestre;
- Ondoua Pius;
- Nsahlai Christopher;
- Mbafou Joseph Claude;
- Onambélé Raphaël;
- Boubakary Yerima Halilou;
- Shey Jones Yembe;
- Yunga Teghen Joseph;
- Adama Modi;
- Abety Peter.

**Changent
de portefeuille**

Atangana Mebara : quitte le ministère de l'Enseignement supérieur et devient ministre d'Etat, secrétaire général à la Présidence de la République.

Marafa Hamidou Yaya: Ministre d'Etat, secrétaire général à la Présidence de la République, devient Ministre d'Etat chargé de l'Administration territoriale et de la décentralisation.

Perevet Zacharie : quitte de l'Agriculture pour le ministère de la Recherche scientifique et technique.

Oumarou Denis : du secrétariat d'Etat aux Postes et télécommunications, il passe au secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux sports, chargé de la jeunesse.

GOUVERNEMENT: PAUL BIYA ABAT SES CARTES

Prime Minister Musonge: «Results of Fight Against Poverty Will Soon Be Palpable»

A determined Prime Minister, enjoying the renewed confidence of the Head of State, talked to CT yesterday. Excerpts.

This confidence is seen by many as the President being hand-in-glove with you; as if to say, come let's go along. How did you feel about it?

I would first of all thank the Head of State for renewing his confidence in me. I should say that I see this renewal of confidence as a way of asking me to work even harder; to work diligently at the level of government to ensure that the policies he has defined, are executed. I promise to work very hard to continue to merit that confidence. And that is what I am going to do at the level of government.

Public opinion sees this confirmation as the President's stamp of approval on what you have done so far. What, then, is in the pipeline by way of objectives or priorities for the new government you continue to head?

Of course, I am there to execute the priorities the President of the Republic has set for the country. From the duties I am expected to carry out, we can highlight the economic aspect. As you know, we have an ongoing programme with the International Monetary Fund and the World Bank. We are in the second year of the second programme. Our focus is on getting to what we call the completion point which will mature in September – October next year. The advantage of fully executing this programme is that we can reduce the stock of debt and plough back that money which we could have used in servicing our debt to carry out a lot of projects in the educational, health and rural development sectors. So, this is essential for us.

The second point, as you know, is the fight against poverty.

We are in the process of finishing what we call the BFRP in French or PRSP (Poverty Reduction Strategy Papers) which has to do with fighting poverty which has a considerable incidence in our society. We are trying to reduce it. So that document will soon be ready and before we reach the completion point, we shall have executed the strategy for one year. If we successfully do that, it shall count for our strategy in attaining the achievement point.

Now there is the problem of governance, which the President has so well defined. This includes improvement of the quality of administrative services and fighting against corruption. It is an ongoing activity and we are going to



Prime Minister Musonge: Cameroonian should soon see results of their sacrifices.

focus our attention on that.

There are many other assignments the President has given us. It is a long haul, but I think we shall address all of the issues progressively.

You are an "unusual prime minister" as your service record is going into its sixth year in a couple of days. In a situation where in the Biya era, Prime Ministers have served for relatively shorter periods, does this not give you new challenges?

My longevity in the position depends, above all, on my boss who is the Head of State. Perhaps my being there is a sign that I have been doing what he expects me to do. On my part, I promise to work very hard to continue to serve the Head of State and it is for him to appreciate. My ambition is to continue giving him satisfaction. I am not really so interested in counting the years. I must tell you very frankly that I did not even notice that so many years have already passed by! I have been so busy and it's you reminding me that it will

soon be six years.

Mr Prime Minister, the task of getting ordinary Cameroonians understand what the fight against poverty really means is not easy. Your Ministers have hardly succeeded in saying what citizens stand to gain from these high-sounding nations as "completion points", "poverty alleviation" etc... Let's talk law! What news does the man-on-the-street take home?

We are not telling the population that in one year we are going to do this or that. What we are telling them is that they will increasingly see more schools, more health units, more rural roads, more water points etc. And you know, as we are working under the framework of the Heavily Indebted Poor Countries initiative, we are going to benefit from certain funds which come back to us because we are not going to service our debts any more. Because of this, schools are being built, water points and some roads constructed etc. For example, first

tranche of money earmarked for the payment of the contractors in these initiatives is CFA 25, 000 million! We would like people to start observing this themselves.

You would remember that recently, the Minister of Finance sent out people to the field in a participatory process. This means the views of the local populations are important. These people were in every village to ask people to define what poverty, according to them, was. Is it the absence of water, schools, roads, housing, health infrastructure, or, even the quality of what they eat? Poverty shall henceforth take into account, the needs of the people. We are no longer going to sit in Yaoundé to determine the needs of the people in far-away locations. They will increasingly see that we are addressing their problems.

Mr Prime Minister, does this explain the remarkable presence of many new members of government drawn from managerial ranks and the financial sector in this government? This will certainly do a lot of good to the government if, as you rightly say, we have people who are recognised and known managers, in tackling the job of government.

Excuse me if I go on a more personal note. In a letter to the CRTV news programme Cameroon Calling Sunday morning you sounded off taking great exception to an allegation by the SDF chairman John Fru Ndi that you treated non-sympathisers of your party, the CPDM in your native Buea area as settlers during the recent campaign. Can you set the records straight?

I wrote this letter because I did hear that I was accused during the campaigns to have called Cameroonians from a certain part of the country "settlers". No, that is not in my vocabulary. You know that very well. You know that I am a gentleman by nature. I work with Cameroonians from all over the country without any problem. I cannot, for any reason, refer to Cameroonians from any part of the country as settlers in their own country. As you know, all my speeches are written, recorded and can be checked. At no point did I say any such thing. So I think it was good to set the record straight as I did in the CRTV programme. I could not have been privy to such a tag.

Interviewed by NKENDEM FORBINAK

GOUVERNEMENT: PAUL BIYA ABAT SES CARTES

Peter Mafany Musonge, le pouvoir à visage humain

La force tranquille.

Bien des Camerounais se retournent, sont surpris et s'étonnent, quand on vient à leur rappeler que, dans quelques semaines – le 19 septembre, plus exactement – cela fera six ans que M. Peter Mafany Musonge est, sans discontinuer, Premier ministre, chef du gouvernement. Pendant toute cette durée relativement longue – presque un record à ce niveau-là – des événements nombreux et très importants se sont succédé et ont été gérés paisiblement, dans le respect des règles de l'art, en matière de démocratie.

Cette surprise des Camerounais est plutôt, l'expression d'un bel hommage que des Camerounais rendent à leur Premier ministre actuel. Leur étonnement salut, en réalité, en Peter Mafany Musonge, une force tranquille qui sait aller au charbon, quand l'urgence et la nécessité l'imposent, une discréetion qui ne s'accorde ni avec le grand tapa-

ge médialique, ni avec des éclats oratoires qui déclenchent des salves d'applaudissements, et, aussi et surtout, une efficacité pleine de patience qui a fini par trouver à des problèmes pointus des solutions tout à fait satisfaisantes. Peter Mafany Musonge a su toujours donner au pouvoir un visage humain. A le voir, l'homme doit être naturellement bon et doux, à en juger par ses manières affables d'accueillir même ceux de ses interlocuteurs qui sont de très modeste condition sociale. A cette bonté et à cette douceur naturelles, l'école (le très célèbre Sasse, entre autres) a dû ajouter une bonne dose de ce flegme britannique qui ne connaît ni le geste brutal, ni l'éclat de voix, ni l'incartade osée. Enfin, la vie professionnelle a beaucoup enrichi cet enfant du Fako d'une expérience unique et précieuse : la connaissance raffinée de cette nature humaine, qui est, à la fois, si capricieuse, si imprévue, si spectacu-

laire et, en fin de compte, si fragile. Quand on a dirigé les "cerveaux" du Parc national de matériel de génie civil (Matgénie) et les "paysans-agriculteurs" de la Cameroon Development Corporation (CDC), on en sait forcément beaucoup de la condition de l'homme intégral.

Les mal-payés de telle ou telle entreprise en faillite viennent-ils brandir leurs pancartes pleines de revendications à l'entrée même de ses bureaux, le Premier ministre, Chef du gouvernement, vient en personne nouer le dialogue avec ces hommes et femmes excités, alors qu'il pourrait tout aussi rapidement envoyer la troupe casser la matraque sur le dos des manifestants. A côté de cela, que de bruits mensongers, alarmants et alarmistes n'ont-ils pas couru sur sa santé et sur sa capacité de continuer de travailler ! Mais, aucun journaliste n'a été inquiété ; aucun journal n'a été saisi ; aucune ligne n'a

été écrite dans quelque organe de presse pour apporter des déments. Le Premier ministre, chef du gouvernement, doit sûrement gérer ce genre de non-événements avec la philosophie d'un bon père qui dirait : " Il faut leur donner leurs humeurs ; après tout, ils ne savent même pas ce qu'ils font..."

Le fait que le président de la République continue, pendant six années durant, de faire confiance à un homme d'une telle compétence et d'une telle grandeur d'âme, n'a absolument rien d'étonnant. Les hommes d'Etat ont, certes, des critères supérieurs qui échappent aux canons que nous, petit peuple, utilisons pour justifier nos choix. Mais, pour eux aussi, à coup sûr, lorsque le mérite est évident, il devient une valeur qui plaît et que l'on récompense.

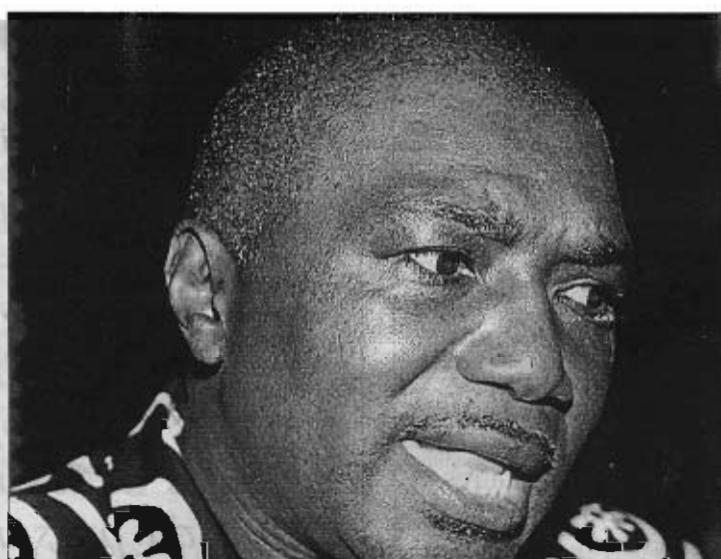
Patrick ETOUNDI MBALLA

La dynamique Atangana Mebara

Le nouveau ministre d'Etat, Secrétaire général de la présidence, apportera "sa" touche.

« C'est peut-être grâce à Dieu. » C'est ainsi que Jean-Marie Atangana Mebara interprétera, en partie, sa nomination en juillet 2001 comme premier président d'origine africaine de l'Institut international des sciences administratives. Samedi, après le journal radio de 15h, le nouveau ministre d'Etat et Secrétaire général de la présidence de République a, à nouveau, eu une pensée pour ce ciel à qui il affirme devoir beaucoup.

Celui qui se qualifie lui-même comme le "modeste serviteur du chef de l'Etat", a résolument pris le parti de l'effort et du culte du rendement. Le ministère de l'Enseignement supérieur dont il prend les rênes en décembre 1997 en est la plus récente illustration. Les renous que connaissent les universités se muent rapidement en eaux paisibles. C'est que le nouveau ministre a forcé le respect et l'estime des étudiants, réputés pourtant si difficiles. Chaque contact avec eux tient plus de la rencontre entre un aîné et ses cadets, un peu turbulents. Dynamique, énergique et travailleur, il met au service de son ministère son expérience de manager acquise d'un part, à l'Ecole nationale d'administration du Québec et d'autre part, en sa qualité de directeur de l'Institut supérieur de management pu-



Jean-Marie Atangana Mebara : travail et efficacité.

blic.

Le label Mebara fait rapidement la différence. Le respect de l'éthique, le mérite, sont les deux sacro-saintes valeurs qu'il exalte. Les promotions et récompenses des enseignants suivent les normes établies, un nouvel organigramme plus efficace voit le jour, les promoteurs privés de l'enseignement supérieur

sont rencontrés, les contacts sont multipliés avec le monde étudiant... Bref ! Le "Ministre étudiant" et ses plans d'action font l'unanimité. Surtout qu'il s'attache à établir de réelles passerelles et un vrai dialogue entre les responsables des universités et les délégués des étudiants.

Le seul tour de magie dont use Jean-Ma-

rie Atangana Mebara est cette conviction : "l'administration publique et la nécessité d'améliorer les systèmes de gestion publique sont essentielles." Sa vision est claire et les solutions qu'il entrevoit également : "L'Afrique souffre davantage de "mismanagement" ou de mauvaise administration que de tout autre problème. Dès lors, une meilleure administration dans les pays africains permettrait de résoudre ou d'éviter certains problèmes d'ordre économique ou social." Dans ses discours et ses prises de position, il ne lâche jamais l'économie de son engagement philosophico-idéologique en matière de progrès sociétal. Licencié en Sciences économiques et titulaire d'un doctorat en Economie de l'éducation, il est avant tout chercheur. Une profession de foi qu'il a exercée à presque tous les échelons de la hiérarchie, tant à l'Office national de la recherche scientifique et technique que dans différents ministères et à la présidence de la République. De ses proches collaborateurs, on saura que l'homme fonctionne par objectifs à atteindre. Personne ne se sclérose. Nul ne perd de vue que seuls des résultats efficients permettent de rester dans les bonnes grâces professionnelles du ministre.

Osvalde LEWAT



Afriland First Bank

SITUATION MENSUELLE PUBLIABLE
AU 30 AVRIL 2002 EN FRANCS CFA

ACTIF

Immobilisations.....	5 421 636 895
Titres de participation et titres immobilisés.....	1 864 429 706
Opérations de crédit-bail.....	0
(Crédit à long terme.....	2 280 599 756
Crédits à la clientèle (Crédit à moyen terme.....	14 032 544 081
(Crédit à court terme.....	7 098 648 918
Comptes débiteurs de la clientèle.....	26 840 428 323
Chèques et effets à recouvrer.....	5 673 470 411
Titres de placement, valeurs reçues en pension ou achetées ferme.....	862 512 000
Autres opérations interbancaires et de trésorerie (à terme.....	14 690 568 937
(à vue.....	34 086 064 814
Comptes de régularisations et divers.....	1 570 287 932
Actionnaires ou associés.....	
Succursales et agences.....	139 462 666
Report à nouveau.....	
TOTAL.....	114 540 654 439
 PASSIF	
Capital.....	3 005 000 000
Réerves, report à nouveau, provisions pour risques généraux.....	3 835 537 238
Actionnaires, comptes bloqués à plus d'un an.....	
Emprunts participatifs et obligataires.....	
Autres ressources permanentes.....	3 609 750 000
Bons de Caisse.....	14 019 552 796
Comptes créditeurs de la clientèle (à terme.....	3 104 263 734
(à vue.....	33 937 946 519
Comptes d'épargne sur livrets.....	41 129 119 175
Comptes exigibles après encasement.....	6 603 653 449
Valeurs données en pension ou vendues ferme.....	1 967 871 000
Banques et Etablissements financiers (à terme.....	1 008 857 272
(à vue.....	2 319 103 256
Comptes de régularisations et divers.....	
Succursales et Agences.....	
TOTAL.....	114 540 654 439
 HORS-BILAN	
Cautions, avals, autres garanties en faveur des intermédiaires financiers.....	225 434 658
Cautions, avals, autres garanties reçues des intermédiaires financiers.....	10 523 452 632
Cautions, avals, autres garanties en faveur de la clientèle....	
Effets déposés en garantie d'opérations de refinancement.....	

MINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

COMMUNIQUE

Le Ministre d'Etat Chargé du Développement Industriel et Commercial communique :

Dans le cadre du renforcement du partenariat entre les Etats Unis et l'Afrique, et de mieux maximiser les bénéfices de l'AGOA deux (2) Associations Américaines de fabricants de machine de transformation des produits alimentaires et de fabricants d'emballages, organisent un forum sur les équipements de transformation des produits alimentaires et des produits d'emballages du 3 au 7 novembre 2002 à Chicago.

Les chefs d'entreprises ou opérateurs économiques intéressés par cette manifestation économique sont priés à prendre l'attache de son département ministériel porte 246 pour plus amples informations.

Le Secrétaire d'Etat
Edmond MOAMPEA MBIO.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

COMMUNIQUE

En vue de prendre un arrêté constatant le caractère représentatif des syndicats professionnels conformément à l'article 20 du Code du Travail, le Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale invite les présidents des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs à bien vouloir lui transmettre ou à déposer, au plus tard le 30 septembre 2002, à la porte 317 (bureau du Courrier) de son Département Ministériel, les éléments ci-après :

1- Pour les syndicats de travailleurs :

- la dénomination du syndicat,
- les noms des membres du bureau syndical,
- le listing des membres,
- les numéros des cartes d'adhésion des membres,
- le numéro des certificats d'enregistrement,
- et les lieux d'emploi de chaque membre.

2- Pour les syndicats d'employeurs :

- la dénomination du syndicat,
- les noms des membres du bureau syndical,
- les numéros des certificats d'enregistrement,
- les effectifs des travailleurs employés.

Le présent communiqué prend effet à compter de sa date de signature.

*Le Ministre de l'Emploi, du Travail
et de la Prévoyance Sociale
Professeur Pius ONDOUA.*



COMMUNIQUE

La Société Shell Cameroun S.A. rappelle au public que le parking dans ses stations-service est interdit, qu'elle dégage toute responsabilité pour les véhicules parqués et demande aux propriétaires desdits véhicules de les retirer dès publication du présent communiqué, faute de quoi elle saisira sans délai les services compétents pour leur enlèvement.

La Direction Générale.

GOUVERNEMENT: PAUL BIYA ABAT SES CARTES

**Marafa Hamidou Yaya :
un ingénieur en... décentralisation**

Principal collaborateur du chef de l'Etat pendant quatre ans et demi, le nouveau ministre d'Etat chargé de l'AT et de la décentralisation est face à un grand défi.

Pendant deux mois, Marafa Hamidou a fait la navette entre le palais de l'Unité, où il connaît d'assumer ses fonctions de secrétaire général de la présidence de la République, et le plateau administratif, en qualité de ministre de l'Administration territoriale par intérim. Désormais, Marafa Hamidou Yaya va consacrer l'essentiel de son énergie à l'AT et à la décentralisation. Pour l'intéressé, cette nomination est une autre marque de confiance du chef de l'Etat, qu'il a servi comme principal collaborateur pendant quatre ans et demi. Ingénieur pétrolier de l'université du Kansas

aux États-Unis, Marafa Hamidou Yaya fait sa première apparition au gouvernement le 27 novembre 1992 au poste de secrétaire d'Etat aux Finances N°2. Puis, il devient conseiller spécial à la présidence de la République, avant d'être nommé le 8 décembre 1997 secrétaire général de la présidence de la République. C'est à cet ingénieur de 50 ans qu'il revient de mettre en chantier l'opon de "République de proximité" présente par le chef de l'Etat, à travers la mise en œuvre de la décentralisation.

Nicolas AMAYENA

«Rendre la République citoyenne et la rapprocher des Camerounais»

Marafa Hamidou Yaya,
ministre d'Etat chargé de l'Administration territoriale et de la Décentralisation

«Permettez-moi de commencer par remercier le président de la République pour la confiance qu'il continue à m'accorder. C'est une très lourde charge d'être nommé ministre de l'Administration territoriale, avec un nouveau défi, celui de la décentralisation. C'est vrai que depuis deux mois je fréquentais déjà ce département ministériel en tant que ministre par intérim, mais, à présent, ce sera une nouvelle expérience et une nouvelle responsabilité, parce que de façon définitive je suis le chef de ce département ministériel. Assurément, il s'agit là d'un défi qu'il faudra relever. Il faudra, comme l'a prescrit le chef de l'Etat, rendre la République plus citoyenne et la rapprocher des Camerounais. Aujourd'hui, après avoir observé la scène, le président de la République a estimé qu'il était temps de passer aux actes concrets. Je suis le maçon au pied du mur. C'est un énorme défi. Mais, c'est ensemble que nous allons conduire la décentralisation, ce n'est pas seulement une affaire de l'Etat, mais aussi celle de tous les citoyens.

En ce qui concerne les élections législatives partielles du 15 septembre prochain, les pré-



paratifs vont très bien. A la SOPECAM, vous le savez autant que nous d'ailleurs, les bulletins de campagne sont prêts, les bulletins de vote seront prêts à temps également. Toutes les dispositions sont prises pour faire de ces élections un exemple de transparence et de bonne organisation. Il nous a semblé utile, il y a quelques jours, d'envoyer des responsables sur le terrain pour expliquer à toutes les parties prenantes sans exclusive, ce qui n'a pas bien marché le 30 juin 2002 dans les neuf circonscriptions où les élections ont été annulées, afin de prendre des dispositions pour que ces manquements ne se reproduisent plus."

N. A.

C'est une réaction très positive. Je suis évidemment très satisfait de la très haute confiance que le chef de l'Etat vient de renouveler à l'endroit de ma modeste personne. Et, naturellement, je m'engage à servir les intérêts supérieurs de la Nation, avec plus de détermination. Mon maintien au gouvernement intervient après l'avènement d'un nouvel organigramme

**Augustin Frédéric Kodock :
le retour d'un vieux briscard**

Après cinq années, le SG de l'UPC retrouve son fauteuil au ministère de l'Agriculture.

Augustin Frédéric Kodock Bayiba est donc de retour. Parti sans gloire du gouvernement en 1997 après les résultats catastrophiques de son parti aux législatives, il n'avait réussi à sauver que son seul siège, le secrétaire général du l'Union des populations du Cameroun (UPC) a su, avec une intelligence politique dont il est seul à détenir le secret, sortir la tête de l'eau. Et, à prendre définitivement le dessus sur son "frère ennemi" Henri Hogbe Nlend dans le combat épique pour le contrôle de l'UPC. Kodock peut donc à nouveau respirer. En réalité, l'itinéraire politique de cet homme, né il y a 69 ans dans la petite localité de Mom dans le Nyong et Kellé a toujours été ainsi fait. C'est-à-dire, de hauts et des bas, depuis son premier poste au gouvernement en 1962 comme secrétaire d'Etat aux Finances, un an après son retour au Cameroun, nanti d'un diplôme de l'ENA de Paris. En effet, 18 mois plus tard, Kodock sera renommé PDG de la CAMAIR. En 1989, il fait son "retour dans la politique". En 1991, il légalise l'UPC avec le regretté Dicka Akwa. A l'issue des premières élections pluralistes de 1992, il entre au gouvernement qu'il quittera le 7 décembre 1997 au poste de ministre d'Etat chargé de l'Agriculture. Il retrouve ainsi le même fauteuil.

N. A.

«Je ne suis pas surpris»

Augustin Frédéric Kodock, ministre d'Etat chargé de l'Agriculture

Non, ma nomination n'est pas une surprise. Nous avons eu des contacts permanents. Notre dernier contact date d'une semaine et au cours de celui-ci, nous devrions donner notre position définitive sur la participation ou non à ce gouvernement. Après acceptation, il nous a été demandé de choisir un ministère à caractère économique. Notre choix s'est porté sur les deux ministères que nous connaissons mieux, pour y avoir déjà servi, à savoir l'Agriculture et le Plan ; finalement que je vais au MINAGRI. Il faut faire un état des lieux afin de prendre une option, en fonction des moyens qui seront mis à notre disposition. En ce qui concerne l'UPC, il n'est pas superflu de dire que cette nomination confirme la légitimité du SG de l'UPC. Le résultat des élections avait déjà tranché le problème, même si d'aucuns s'entêtaient à l'ignorer. La réalité a simplement été confirmée. On ne peut se réclamer leader d'un parti politique sans une représentati-



vité au plan local. Le Pr. Soundjock Soundjock, un dissident de l'UPC qui a poussé le Pr. Hogbe Nlend à mettre le feu dans les affaires de la commune urbaine d'Eséka ne peut plus être considéré comme le suppléant légitime de M. Kodock à l'Assemblée nationale. Il ne peut pas siéger à l'Assemblée, c'est un dissident de l'UPC. Nous choisirons parmi les autres suppléants de la liste UPC aux législatives, le militant le plus discipliné et le plus dévoué à la cause du parti. D'une certaine manière aussi, le problème de la commune urbaine d'Eséka est réglé.

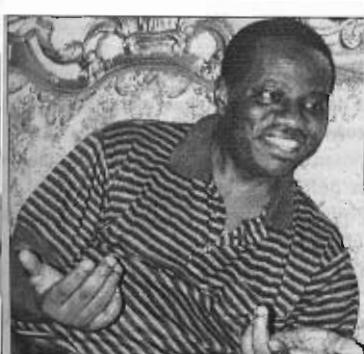
«Engagement à servir avec plus de détermination»

Jacques Fame Ndongo, ministre de la Communication

du ministère de la Communication. Je crois que le chef de l'Etat, en signant vendredi dernier le décret portant réorganisation du ministère de la Communication, a voulu moderniser et fonctionnaliser ce département ministériel. Nous sommes chargés de l'exécution et de la conduite de la politique de communication que le président de la République définit. Nous allons tout mettre en œuvre pour effectivement

contribuer à la modernisation du ministère de la Communication. Nous allons accomplir ces missions avec le concours de tous. Non seulement avec les responsables du ministère de la Communication, mais également avec l'ensemble de la grande famille de la communication camerounaise."

L.A.N.



GOUVERNEMENT: PAUL BIYA ABAT SES CARTES

Ambassa Zang sur le chantier

L'ancien SG du MINDIC sera désormais chargé de gérer le ministère des Travaux publics.

Lorsqu'on l'interroge sur ses priorités au ministère des Travaux publics (TP), Dieudonné Ambassa Zang parle sans arrêt. En langage simple, on dirait que le nouveau ministre des TP parle comme un livre. Il sait, avant même d'avoir pris ses fonctions, quels sont ses principaux chantiers. Peut-être, comme il le dit lui-même, grâce à ses huit années passées à la présidence de la République où il s'est occupé, notamment des grands dossiers relatifs aux TP, à l'instar de la restructuration de l'ex-Direction générale des grands travaux du Cameroun (DGTC) ou de la coopération avec l'Union européenne dans le cadre des projets

FED. Né le 27 novembre 1957 à Bénebalot (Mfou), Diudonné Téléphore Ambassa Zang est titulaire d'une maîtrise de droit public et diplômé de l'Ecole nationale d'Administration et de magistrature, régies financières (impôts-enregistrement). Pendant son séjour à la présidence de la République, Dieudonné Ambassa Zang s'est vu confier des missions importantes dans plusieurs sociétés publiques ou parapublics : liquidateur de l'ex-Organisation camerounaise de la banane (OCB), président du comité d'évaluation de la direction générale des grands travaux du Cameroun, président du comité d'évaluation de la Société de recouvrement des créances

(SRC), etc. Il a aussi été administrateur de plusieurs sociétés, notamment la SNH et la SNI. Le nouveau ministre des TP a effectué de nombreux stages au Cameroun et à l'étranger dans les domaines de management public, du commerce, de la gestion des entreprises et de la propriété industrielle. Avant sa nomination, Ambassa Zang était secrétaire général du MINDIC, cumulativement avec ses fonctions d'administrateur de la Caisse de stabilisation des hydrocarbures et du Port autonome de Douala. Le 20 mai 2002, il a été élevé à la distinction honorifique de Chevalier de l'Ordre de la Valeur.

Nicolas AMAYENA

«Il faut moraliser les comportements»

Dieudonné Ambassa Zang, ministre des Travaux publics.

« J'ai appris ma nomination à Mfou, où je suis allé assister un cousin qui devait être introduit chef de troisième degré. Des proches sont venus me dire que le chef de l'Etat venait de procéder à un remaniement ministériel. Je me suis approché d'un receveur radio et, à ce moment, j'ai suivi un journaliste qui parlait de l'entrée des jeunes dans la nouvelle équipe, en citant mon nom. Dès cet instant, j'ai compris que j'étais nommé ministre. Avant cela, je n'ai eu, contrairement à ce que d'aucuns peuvent penser, aucun indice me



permettant de croire que je pouvais être retenu dans l'équipe gouvernementale.

Philippe Mbarga Mboa, ministre chargé de Mission

« En ce moment, je suis animé par un sentiment de joie et de remerciement, à l'endroit du chef de l'Etat. En effet, je remercie le chef de l'Etat, qui a bien voulu l'admettre parmi ses collaborateurs. Mais, je suis aussi habité par un sentiment d'interpellation. Parce qu'il y a des défis qui attendent. J'espère réussir par la grâce de Dieu, auquel je crois profondément. »



Un statisticien pour relancer l'économie

Joseph Désiré Nguenang, le ministre délégué chargé du plan de Relance économique a fait toute sa carrière au sein de l'administration.

Né le 2 juin 1959 à Nkongsamba, Joseph Désiré Nguenang a obtenu son baccalauréat C au lycée général Leclerc de Yaoundé en 1978. Le diplôme le prédestine à une carrière de scientifique et pourtant, le nouveau bachelier opte pour l'économie. Après une maîtrise d'économie, Joseph Désiré Nguenang passera par l'Institut de statistiques, de Planification et d'Economie appliquée. Sorti de là en 1982, il devient cadre au service des comptes nationaux à la direction de la Statistique et de la Comptabilité nationale. Deux ans après, cet ingénieur principal des statistiques est nommé chef de service des statistiques et du commerce extérieur. Il gardera le poste douze ans avant d'être nommé, en

SI

«Je pense d'abord à la privatisation de Camtel»

Joseph Désiré Nguenang, annonce ses priorités.

« Je me sens particulièrement honoré de la distinction que le chef de l'Etat m'a faite en me nommant à ce poste. Surtout que ce n'est pas la première fois qu'il songe à moi puisque j'étais déjà attaché à la Présidence de la République. Qu'il ait pensé à moi pour une promotion significative je me suis efforcé à ne pas le décevoir. Je suis du domaine économique et j'ai longtemps travaillé à la direction de la statistique et je connais les problèmes de programme économique et de relance. Je sais qu'il n'y aura aucun problème, car, j'essaie toujours de relever les défis qui me sont lancés. Pour ce ministère, la première chose à laquelle je pense, c'est la privatisation de Camtel. C'est une entreprise que je connais bien



puisque, jusqu'à la date de ma nomination, j'étais président de la commission des marchés de cette entreprise. Comme vous le savez, la première étape de cette privatisation n'avait pas connu un sort heureux. Je vais m'attacher à ce que ma nomination réponde à l'attente des Camerounais. »

Oswaldo LEWAT

GOUVERNEMENT: PAUL BIYA ABAT SES CARTES

John B. Ndeh: A Seasoned Manager

The new Minister of Transport.

If MIDENO picked up and became functional again since 1999, it was to a large extent thanks to the special effort of John B. Ndeh. This, in effect, is one of the many achievements that make him the man he is today.

Born at Njond, a village near Santa in Santa sub-division, Mezam, North West Province in 1945, his educational career took him smoothly through primary school, secondary commercial school to universities abroad where he earned a bachelor of Commerce, honours degree in New Delhi, India and a number of impressive professional qualifications. These include; FAIA (Fellow Association of International Accountants – Masters Degree equivalent) at Essex, U.K.; DGM: (Diploma in General Management) Institute of Marketing and Management, New Delhi, India; Diploma in Agricultural Credit Management from EDI of the World Bank, Washington D.C.; Certificate in Development and Industrial Management issued under the auspices of the Government of India (Ministry of



Industrial and Commercial Development.

With such a brilliant background as professional accountant, Mr Ndeh found himself from 1970 working in various agricultural/financial institutions; 1970-1971: Manager, Santa Coffee Estate, an agro-industrial project of the former West Cameroon Development Agency (WCDA); 1971-1972: Deputy Director of Accounts, Accounting Department of former West Cameroon Government;

1972-1973: Provincial Inspector of Taxes, South West Province; July 1973-Dec 1973: Inspecteur vérificateur des Impôts, direction des impôts, Yaoundé; 1974-1980 : Financial controller, Food Development Authority (MIDEVIV), a National Seed Multiplication and Food Marketing Authority; 1980-1987: Various Management Positions in the National Fund for Rural Development (FONADER) including Branch Director for the North West Province and Director of Credit Department, Yaoundé; 1988-1991: Chargé d'études and subsequently attaché at the Presidency of the Republic; May 1991-Feb. 1993: Deputy Project Manager of MIDENO; Feb 1993 to 2002: Director General of the North West Development Authority, a post he held before his appointment as Minister of Transport.

Mr Ndeh's experience and competence in the exercise of his profession has been further bolstered by the numerous in-service training courses he has undergone and his wide travel in many parts of the world.

Lekene Donfack : la Ville lumière

Le nouveau ministre est un universitaire au bagage frappant.

Ce qui caractérise peut-être le mieux Lekene Donfack, ce sont ses diplômes. Et il en a, en quantité comme en qualité. On va les citer tous : baccalauréat A4 (1968), Diplôme d'Etudes universitaires générales de l'université de Yaoundé (1970), licence en Droit public de l'université de Yaoundé (1972), diplôme d'Etudes supérieures en Droit public de l'Université de Clermont-Ferrand (1973), Diplôme d'Etudes supérieures de Sciences politiques toujours à Clermont-Ferrand (1974), Doctorat en Droit public (1979), Agrégation de Droit public et de Science politique (vice-major en 1997)...

L'homme qui traîne cette lourde carte d'identité est originaire du département de la Menoua, province de l'Ouest. Ce n'est pas forcément un signe prémonitoire, mais il est bon de savoir que Lekene Donfack, né un 6 novembre (1949) à Fossong Wengcheng par Dschang.

Jusqu'à sa nomination samedi, il occupait les fonctions de conseiller technique, et chef de la division des

Affaires organiques au secrétariat général de la présidence de la République. Avant cela, l'homme a fait son bout de chemin à divers postes de responsabilité dans l'administration. D'abord à l'université de Yaoundé comme chef de service de l'Enseignement et de la Recherche. Puis au ministère de la Fonction pu-



Lekene Donfack

blique, où il est tout à tour responsable des problèmes juridiques au Secrétariat général et conseiller technique. Et en plus de sa fonction de Doyen de la Faculté des Sciences juridiques de l'université de Douala, Lekene Donfack était depuis 1998, directeur de la Prospective, de la Recherche et de la Coopération au ministère de l'enseignement supérieur.

Membre de la Commission nationale de recensement des voies, il est également membre de la commission juridique auprès du Comité central du RDPC. C'est clair, le nouveau ministre de la Ville a des lumières pour son département ministériel.

Y.A

Le benjamin est dans la Forêt

Clarkson Oben Tanyi-Mbianyor, le nouveau ministre de l'Environnement et des Forêts est le plus jeune du nouveau gouvernement.



Clarkson Oben Tanyi-Mbianyor.

licencié en Sciences économiques en 1983. L'Ecole nationale d'Administration et de Magistrature ensuite, et un diplôme d'inspecteur des Impôts en poche.

La vie professionnelle peut commencer. Les responsabilités aussi ne tardent pas. Contrôleur d'Etat à l'Inspection générale de l'Etat et à la Réforme administrative (IGERA) entre 1987 et 1989, et inspecteur d'Etat toujours à l'IGERA entre 1989 et 1995. Les charges, il sait ce que c'est, mais jamais il ne ploie. Une preuve ? Greffier de syndicats depuis 1996, membre du conseil d'Administration de la Cameroon Development Corporation (CDC) depuis 1995, membre du conseil d'Administration de l'Enam, président de la Commission ministérielle des marchés du Minjes, chef traditionnel du 2^e degré de Nchanga dans le département de la Manyu... Et toujours près de sa petite famille (une femme un enfant).

Yves ATANGA

avec lui, les apparences ne trompent pas. Sur le visage de Clarkson Tanyi-Mbianyor, transparaît effectivement toute la fraîcheur et toute la jeunesse de cet homme de 42 ans, qui vient d'être appelé à diriger le ministère de l'Environnement et des Forêts. Hasard ou destin, le nouveau promu se trouvait en Afrique du sud, au moment de sa nomination samedi. Celui qui était encore Secrétaire général du ministère du Tourisme doit assister au Sommet sur le développement durable qui s'ouvre à Durban. Le changement de casquette va certainement se faire dans un environnement plus que favorable.

Mais c'est dire aussi, que le nouveau ministre n'aura pas beaucoup de temps pour réaliser ce qui vient de lui arriver. Le travail a déjà commencé. Mais cet inspecteur principal des Impôts ne peut pas dire que cette situation l'embarrasse. Lui qui, depuis son entrée dans l'administration en

1985, a vite accumulé les responsabilités.

Né le 12 avril 1961 à Mamfé, dans la province du Sud-Ouest, Clarkson Tanyi-Mbianyor est aujourd'hui le benjamin du gouvernement formé avant-hier. Il a fait ses études à l'Ecole publique de Bamenda Station, au lycée de Buea, et pour le second cycle, au CCAST de Bambili. En 1980, il prend la route de Yaoundé. Direction, l'université, où il obtient une

«Un acte discrétionnaire du chef de l'Etat»

Lekene Donfack, ministre de la Ville.

Comme vous le savez, j'étais un collaborateur du chef de l'Etat, en tant que Conseiller technique. Le secrétaire général de la Présidence de la République m'a appris que je devenais son collègue. Un collègue ? Quel poste ministériel ? Je ne savais pas. Tout est clair maintenant, après la signature du décret du 24 août 2002 : je suis désormais le ministre de la Ville !

Je saisiss cette occasion pour remercier le chef de l'Etat, pour la haute confiance qu'il place en moi. Il l'a déjà fait, dans le passé, en me nommant parmi ses collaborateurs. Aujourd'hui, il me confie un département ministériel.

Je suis où est placé le bâtiment qui abrite le ministère de la Ville, à Yaoundé. Lundi, ou mardi, dès mon installation, je vais commencer à étudier les dossiers. J'attends de faire face à ce qui m'attend. Lors de mon passage à la Présidence de la République comme Conseiller technique. Je m'occupais plutôt de l'Administration territoriale, plus précisément de tout ce qui concerne les élections.

Je ne m'attendais pas à cette promotion. Car, l'entrée dans un gouvernement relève du pouvoir discrétionnaire du président de la République."

L.A.N.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Environnement et des Forêts communique :

Les Directeurs des Agences de Voyage dont les noms suivent ou leurs représentants, sont invités à se présenter dans ses services sis à l'immeuble ministériel n° 2, 17ème étage porte 1754 au plus le 30/08/02, en vue de s'acquitter des amendes relatives aux infractions :

(Complicité de Braconnage-Recidivistes ; Transport de braconniers et de viande frauduleusement chassée),

Commises par leurs employés-chauffeurs desservant les axes Yaoundé-Ntui-Yoko- Yaoundé – Nanga Eboko – Bertoua, conformément aux articles 98 ; 101 (1) ; 142 (3) ; 150 ; 155 ; 162(2) ; de la loi 94/01 du 20/01/1994 fixant le régime des forêts de la faune et des pêches.

Il s'agit de :

N°	Structures	Infractions	Amendes	Observations
01	Alliance voyage. cars Immatriculés : CE 1393.J (les 4 et 9/07/02) Fs. 5764. A (le 10/07/02 autres : ES 6013A ; CH 6014 D ; CE 7650G AD 2811B ; AD 3966 B.	complicité de braconnage : Transport de braconniers et de gibier frauduleusement détenue	550 000 Fcfa	faute de se présenter, les cars seront désor- mais conduits en fourrière et des poursuites judiciaires engagées contre ces sociétés.
02	Kawtal Voyage, tous les cars et AD 4568 B....	Idem	550 000 Fcfa	

Sylvestre NAAH ONDOA

NATIONAL EMPLOYMENT FUND (NEF) CENTRAL BRANCH

ANNOUNCEMENT

To enable us update our “TOP CADRES”, data bank with the objective of meeting the increasing demand from enterprises of Executive Officers,

The National Employment Fund (NEF) invites Job-seekers of Executive level, with a working experience of at least five (05) continuous years, to register with its specialised office “Bureau Cadres”.

This office offers personalised services to qualified Executive officers in search of further job opportunities.

It is situated in the premises of the NEF :

- in Yaounde: Quartier FOUDA
 - In Douala : Opposite Lycée Technique de Koumassi
- Contacts :

Yaounde : 223 41 34 – 775 08 07

Douala : 343,26.51 - 995.05.49

The General Manager
MOUTE à BIDIAS Camille

CBC BANK COMMERCIAL BANK OF CAMEROON S.A.

SITUATION MENSUELLE PUBLIABLE AU 31 JUILLET 2002 EN FRANCS CFA

ACTIF

Immobilisations	1 809 832 857
Titres de participation et titres immobilisés.....	747 560 000
Opérations de crédit-bail.....	0
(Crédits à long terme.....	0
Crédits à la clientèle (Crédits à moyen terme.....	13 955 842 299
(Crédits à court terme.....	17 812 192 258
Comptes débiteurs de la clientèle.....	27 499 891 910
Chèques et effets à recouvrer.....	5 489 065 390
Titres de placement, valeurs reçues en pension ou achetées ferme.....	0
Autres opérations interbancaires et de trésorerie (à terme.....	2 789 500 845
(à vue.....	23 649 298 046
Comptes de régularisation et divers.....	3 034 909 125
Actionnaires et associés.....	0
TOTAL.....	96 788 092 730

PASSIF

Capital.....	7 000 000 000
Réserves, report à nouveau, provisions pour risques généraux.....	1 903 738 890
Actionnaires, comptes bloqués à plus d'un an.....	0
Emprunts participatifs et obligataires.....	0
Autres ressources permanentes.....	0
Bons de Caisse.....	15 204 669 867
Comptes créditeurs de la clientèle (à terme.....	10 995 811 966
(à vue.....	36 896 996 583
Comptes d'épargne.....	9 459 349 921
Comptes exigibles après encaissement.....	4 338 364 918
Valeurs données en pension ou vendues ferme.....	0
Banques et Etablissements financiers (à terme.....	6 276 174 127
(à vue.....	1 320 916 088
Comptes de régularisations et divers.....	3 392 070 370
TOTAL.....	96 788 092 730

HORS-BILAN

Cautions, avals, autres garanties en faveur des intermédiaires financiers.....	968 945 674
Cautions, avals, autres garanties reçues des intermédiaires financiers.....	4 797 965 421
Cautions, avals, autres garanties en faveur de la clientèle....	30 166 183 361

SOCIETE GENERALE DE BANQUES AU CAMEROUN

Situation Mensuelle (en francs CFA au 31 Juillet 2002)

ACTIF

Immobilisations.....	9 029 485 155
Titres de participations et titres immob.....	27 064 710 000
Opérations de crédit bail.....	5 104 174 760
Crédits à la clientèle	48 161 859 558
- Crédits à MT.....	29 200 009 979
- Crédits à C.T.....	84 350 743 592
Comptes débiteurs de la clientèle.....	8 045 630 565
Chèques et effets à recouvrer.....	149 757 900
Titres de placement - valeurs reçues en pension ou achetées ferme.....	5 825 000 000
Autres opérations interbancaires et de trésorerie	31 370 490 092
- A terme.....	31 038 191 739
- A vue.....	115 007 869 406
Comptes de régularisations divers.....	6 765 124 685
Actionnaires ou associés.....	0
Report à nouveau.....	0
TOTAL.....	298 422 344 182

PASSIF

Capital.....	6 250 000 000
Réserves, report à nouveau, provisions pour risques généraux.....	15 790 703 445
Actionnaires, comptes bloqués à plus d'un an.....	0
Emprunts participatifs et obligataires.....	0
Autres ressources permanentes.....	0
Bon de caisse.....	31 370 490 092
Comptes créditeurs de la clientèle	31 038 191 739
- A terme.....	31 038 191 739
- A vue.....	115 007 869 406
Comptes d'épargne.....	67 048 085 963
Comptes exigibles après encaissement.....	8 045 630 565
Valeurs données en pension ou vendues ferme.....	149 757 900
Banques et établissements financiers	5 825 000 000
- A terme.....	3 111 252 700
- A vue.....	13 985 362 372
Comptes de régularisations et divers.....	0
TOTAL.....	298 422 344 182

HORS BILAN

Cautions, avals, autres garanties en faveur des intermédiaires financiers.....	13 077 893 551
Cautions, avals, autres garanties reçues des intermédiaires financiers.....	39 469 604 858
Cautions, avals, autres garanties en faveur de la clientèle.....	67 657 178 558
Effets déposés en garantie d'opérations de refinancement.....	895 000 000

GOUVERNEMENT: PAUL BIYA ABAT SES CARTES

A Modest Man In Charge of Special Duties

Minister Kibuh Tume Henry is also a rigorous workaholic.

Could it really be true? Yes, indeed it was, for the new Minister in charge of Special Duties at the Presidency, Mr Kibuh Tume Henry. The lakeside residence of the former Technical Adviser No 1, who until Saturday also doubled as head of the anti-corruption unit in the Ministry of Posts and Telecommunications, offered the ideal setting for the hundreds of friends, well-wishers and his Bawo kith and kin who came calling in a spontaneous reaction, defying the rains, singing and dancing to the tune of the popular "Njang" folklore after the announcement was made last Saturday. The news met Minister Kibuh Tume Henry in Douala where he was attending a statutory CAMTEL Board of Directors meeting. The unflattering image of the renowned workaholic is that of a modest man, driven by the "get it done rightly" work ethic, even while a student at the Yaounde National Higher School of Posts and Telecommunications, from where he graduated in 1977. His fascination with practical issues of management and finance landed him at the Ruby and Slough Colleges, as well as the London Industrial Society, all in England, where

he acquired Business and Finance skills including managerial acumen. The 53-year-old Pa Kibuh as he is affectionately called, is a professional Posts and Telecommunications Administrator with a very enriching public service career spanning some 25 years. Among note-worthy signposts include: Head of International Mail Section, and later deputy Post Master in Douala; Mankon, Bamenda; Head of the Yaounde Postal Cheque Centre; sub-director of Finance and Control of Accounts in the Ministry of P&T in Yaounde; Provincial Head of Urban Postal Services in Douala and has also served as Provincial Delegate of P&T for the Centre Province. Born December 17, 1949, Minister Kibuh Tume Henry, father of two daughters and a son, hails from Kumbo, Bui Division in the North West Province. He is president of Ma'andze Yaounde: an association of all sons and daughters of Kumbo central sub-division. The CPDM central committee resource person for Bui is also a Knight of the National Order of Valour.

EKINNEH AGBAW-EBAI

«A Pleasant Surprise Indeed...»



It was a very pleasant surprise indeed and in fact I was moved by the announcement which I first heard from friends as I got it myself only later. As I was wondering whether it was true, confirmation became apparent with the numerous phone calls and messages of congratulations which started coming in. So I feel very elated and thankful particularly to the Head of State, H.E. President Paul Biya for having given me this confidence, which I understand, it requires making greater effort, on my part. I promise to do my possible best to rise up to the challenges of personal example as a holder of public office, and to meet public expectations, espe-

cially the tasks assigned me by the President of the Republic, to whom, I on behalf of all Cameroonian and especially the sons and daughters of Bui Division, do extend our heartfelt gratitude.

E.A.E.

Kouambo Adrien Djomague

Minister Delegate at the Ministry of Territorial Administration and Decentralisation in charge of Territorial units.

The Minister appeared relaxed a couple of hours after his appointment at his up-station residence in Bamenda. "I got the news while returning from the State bureau in Nde Division," he told the press, adding that he was not expecting the appointment but was ready to serve the nation as he has been doing as Governor of the North West. He described it as a great call from the Head of State. Mr Kouambo also sees his appointment as a challenge to the youth.

Born in 1957 in Douala, Mr Kouambo trained in ENAM as a civil administrator and also obtained a diploma from the prestigious Paris institute, IAP. He has also had a long career in public adminis-

Bapes Bapes, fils de Kelngond

Ingénieur de génie civil, le nouveau ministre est né il y a 59 ans, en Sanaga-Maritime.

Chevelure grisonnante, allure athlétique, le ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle est né le 17 avril 1943 à Kelngond, un petit village de l'arrondissement de Ndom, dans la Sanaga-Maritime. Pour la mise en route des activités de ce nouveau département ministériel, le choix du président de la République s'est porté sur Louis Bapes Bapes. Un ingénieur de génie civil, qui quitte la Mission d'aménagement et de gestion des zones industrielles (MAGZI), où il occupait les fonctions de directeur général, depuis plus de 22 ans.

Après son baccalauréat en sciences expérimentales obtenu en 1965 au collège évangélique de Libamba, Louis Bapes Bapes bénéficiera d'une bourse du gouvernement. Il s'envole alors pour les Etats-Unis, où s'ouvrent pour lui les portes de l'université d'Arizona. Brillant et consciencieux, le jeune homme y décroche son diplôme d'ingénieur, à l'âge de 26 ans !

Dès son retour au Cameroun, en 1969, la gestion des "Grands travaux" lui est confiée, au ministère du Plan et du développement. De 1971 à 1972, sa valeur intrinsèque est mise à contribution au poste de chargé d'études assistant, avec compétence sur l'aménagement de l'espace urbain et rural. En 1973, il est promu chef de la division économique provinciale du ministère du Plan et du Développement industriel et commercial, à l'Ouest. Un an plus tard, le 3 janvier 1974, Bapes Bapes est porté à la direction générale de la MAGZI.

Les références de Bapes Bapes com-

portent aussi un ensemble de connaissances accessoires, allant notamment du certificat en aménagement et gestion des zones franches industrielles, délivré par l'Institut Shannon d'Irlande, en 1977, à l'attestation de "Top management", reçue à l'issue d'une formation à l'Ecole nationale d'administration du Québec.

Dans le domaine politique, le ministre Bapes Bapes se définit comme étant un militant convaincu du RDPC. Au sein de ce parti, il dispose de plusieurs casquettes : membre suppléant du Comité exécutif, vice-président de la Cellule de promotion des activités lucratives (CEPAL), et secrétaire du Collectif des présidents des Cellules (COPROMA).

Luc ANGOULA NANGA

«Je peux trouver quelques mots»

Bapes Bapes Louis, ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.



" Maintenant que l'émotion commence à tomber, je peux trouver quelques mots. Car, tout à l'heure, je n'en avais pas assez. Ma première réaction est celle qui exprime la gratitude. Gratitude au président Paul Biya, pour la haute confiance qu'il vient de placer en moi. Je promets de tout mettre en œuvre pour mériter cette confiance.

Grâce à cette promotion, je vais découvrir le travail gouvernemental. Mais, tout de même, je suis un commis de l'Etat, qui a eu à assumer des responsabilités, pendant de longues années. Le département ministériel qui m'est confié est nouveau. Je reçois cette nomination comme étant un appel à soutenir la lutte pour le développement de mon pays."

L.A.N.



stration, going through the rungs as divisional officer and senior divisional officer in several areas in the country. Since July 1998 he has been Governor in the North West Province. He is married and is a father of four.

GOUVERNEMENT: PAUL BIYA

L'histoire de Robert Nkili

Le nouveau ministre de l'Emploi, du Travail et de la prévoyance sociale présente une brillante carte de visite sur les plans universitaire, professionnel et politique.

On peut dire que la vie de Robert Nkili est pleine. Le tout nouveau ministre de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale présente en effet une riche carrière tant sur les plans universitaire, professionnel que politique. C'est en effet le 4 juillet 1945 à Ambam que l'ancien conseiller du Premier ministre a vu le jour. Après des études primaires et secondaires, le jeune homme obtiendra tour à tour une licence (1972) et un DES (1973) d'histoire à l'université du Cameroun. L'université de Paris IV Sorbonne l'accueillera ensuite. Nanti d'un doctorat de 3^e cycle d'histoire obtenu en 1977, Robert Nkili reviendra en France, précisément à l'université d'Aix-en Provence, pour l'obtention d'un autre doctorat, le doctorat d'Etat ès lettres et sciences



Robert NKILI.

humaines, en novembre 1985. Revenu quelques années plus tôt au pays, l'homme occupe de nombreuses fonctions au ministère de l'Education

nationale (censoeur proviseur de lycée, inspecteur général de pédagogie). Le parcours professionnel culminera entre le 9 septembre 1993 et le 24 août 2002. Pendant cette période en effet, Robert Nkili est conseiller spécial n°1 du Premier ministre. Il est alors un membre du gouvernement assimilé avec rang de secrétaire d'Etat et c'est à ce titre qu'il est l'un des conseillers politiques culturels et sociaux du chef du gouvernement. Militant engagé du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), Nkili constitue une "ressource humaine permanente" du comité central du parti au pouvoir. Il a notamment dirigé plusieurs missions et campagnes politiques depuis 1992. Ce "sportif permanent" est marié et père de cinq enfants.

Stéphane TCHAKAM

L'une des nouveautés de ce gouvernement est sans conteste la dénomination et la taille que prend désormais l'ancien ministère de l'Administration territoriale. Il est adjoint à son appellation la décentralisation. "Il ne s'agit pas d'une simple question de sémantique, mais de la concrétisation de la volonté du Chef de l'Etat à réaliser l'importante réforme de la décentralisation insérée dans la Constitution en vue de rapprocher notre administration des citoyens", souligne le communiqué du gouvernement. En effet, depuis l'inscription en 1996 d'une plus grande décentralisation dans la Loi Fondamentale qui prévoit des régions en lieu et place des actuelles provinces, les choses semblaient plutôt ne pas préoccuper les autorités. Le président Paul Biya, en certaines circonstances, a d'ailleurs exprimé quelques réserves liées bien plus au rythme de ces réformes qu'à leur matérialisation concrète. Partisan du rythme prudent, et qui ne laisse pas de dérapages, le Chef de l'Etat rissait ses stratégies qui entrent dans une phase à Car, par-delà l'insertion de la décentralisation dans la loi fondamentale de l'Intérieur. L'appelle ailleurs, il a également nommé un ministre du ministre d'Etat dou Yaya. L'ancien gouvernement Kouambo a en effet pris en compte, alléger les charges administratives centrales. Et ce en place des régions. Ailleurs, des consultations au niveau régional, il y a quelques autres échéances électorales au moment de la mise en place de ces structures. En dehors des régions, d'ailleurs qu'il peut être types de collectivités de par la voie légale.

Adji Abdoulaye Haman : de la commune urbaine de Maroua au MINUH

Le délégué du gouvernement auprès de la commune urbaine de Maroua est, depuis samedi, ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Non, je ne m'attendais pas du tout à cette nomination...". D'une voix chaleureuse Adji Abdoulaye Haman, jusqu'à là Délégué du gouvernement auprès de la commune urbaine de Maroua, dit sa surprise. Depuis samedi, 24 août 2002, il est ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat. Et depuis lors sa résidence de Maroua ne désemplit plus. "Tous les amis et connaissances se joignent à ma famille biologique et à ma famille politique pour venir me présenter leurs félicitations", dit-il.

Né vers 1949 à Djarengol (Maroua) dans le département du Diamaré, province de l'Extrême-Nord, Adji Abdoulaye Haman est administrateur civil principal hors échelle. Ses amis et collaborateurs parlent de lui comme étant "un homme sérieux de travail toujours bien fait". Une marque qu'il a toujours su imprimer aux différents postes de responsabilité qu'il a eu à occuper depuis sa sortie de l'Ecole nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) en 1973. Nanti d'une licence en droit maritime en droit public, il sera tour à tour chef de service des domaines pour les provinces du Centre

(1973-76) ; du Littoral (1976-80) et de l'Ouest (1980-83). Il occupera le poste de directeur adjoint des Affaires politiques au MINAT (1983-84) avant d'en devenir directeur plein (1984-85). De 1991 à 1995, il est directeur adjoint des personnels de l'Etat au ministère

de la Fonction publique et de la Réforme administrative. Il en devient directeur plein de 1995 à 1996. depuis cette date, Adji Abdoulaye Haman est délégué du gouvernement auprès de la commune urbaine de Maroua. Membre suppléant du Comité central

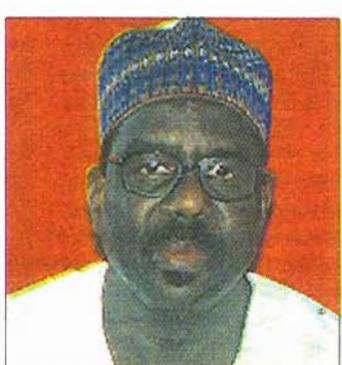
du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), Adji Abdoulaye est également vice-président de la section RDPC du Diamaré-Centre et titulaire de plusieurs distinctions honorifiques.

Aimé-Francis AMOUGOU

«Surpris...et satisfait»

Adji Abdoulaye Haman est le nouveau ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat.

J'ai été surpris par cette nomination qui a été rendue publique aussi à une heure inattendue : 15 heures, lorsqu'on attend d'écouter les informations de 17 heures sur les antennes de Criv-Maroua, en relais du poste national. Néanmoins, je me sens très satisfait, puisque c'est une forme de promotion de la part du Président de la République, chef de l'Etat. Il démontre par cette nomination une confiance absolue envers toute une province, celle de l'Extrême-Nord, à travers ma modeste personne. Personnellement, je l'en remercie de tout cœur. Et je le prie de bien vouloir accepter mes hommages. Je remercie également le Premier ministre, chef du gouvernement, pour avoir



proposé mon nom au chef de l'Etat. Ma gratitude va également à toutes les populations de Maroua qui m'ont toujours soutenu. Mon poste ministériel est le

fruit de tout un travail auquel tous les habitants de Maroua et de toute la province de l'Extrême-Nord ont pris part. Le bilan positif que nous présentons à la tête de la commune urbaine de Maroua en est une illustration : hôtel de ville construit, réseau d'éclairage public étendu, aménagement continu de la voirie urbaine... tout ceci fait de Maroua l'une des villes les plus propres de notre pays. Voilà pourquoi nous avons reçu le Prix de la meilleure mairie en 2001. Je remercie, enfin, mes collaborateurs à la mairie de Maroua. Sans eux, nous n'aurions jamais atteint ce résultat que le Président de la République récompense aujourd'hui".

A.F.A.

For quite some time now, the Cameroon government has been erecting series of reforms and measures to enforce the viability of its national economy. Supported by the International Monetary Fund and other partners of development, the reforms are geared towards alleviating poverty and the promotion of good governance amongst others. The fight against poverty which took flight in December 2000 has the effective financial backing of the World Bank and other donors. The Heavily Indebted Poor Countries Initiative (HIPC) generates a debt reduction of 90% is at the hub of the fight against poverty. The resources that emerge from the HIPC initiative constitute a solid basis to engage the programme of poverty reduction. The government's action in combating poverty is pegged on a number of priorities which include sectorial strategies on health and education amongst others. The import decree signed last Saturday President

BIYA ABAT SES CARTES

Biement politique en ligne de mire

te. Partisan du rythme mesuré, il, et qui ne laisse pas de place à trapages, le Chef de l'Etat mûres stratégies qui, aujourd'hui, dans leur phase active. Au-delà l'insertion de la décentralisation dans la dénomination du rôle de l'Intérieur comme on le ailleurs, il a été spécifiquement nommé un ministre délégué au ministre d'Etat Marafa Hamaya. L'ancien gouverneur Adrien Nsouli a en effet pour mission de gérer de ces collectivités décentralisées qui devront, au bout du compte, alléger les charges de l'administration centrale. Et comme la mise en œuvre des régions suppose par des consultations électorales au niveau régional, il est à prévoir que d'autres effervescences politiques au moment de la mise en place des structures. En dehors des communes et des régions, il est prévu que qu'il peut être créé d'autres collectivités décentralisées.

Lorsqu'on sait que les collectivités territoriales décentralisées jouissent de l'autonomie administrative et financière, on comprend bien les appréhensions du président Paul Biya qui, au moment de l'annonce de cette perspective, avait parallèlement des échos des activistes du Southern Cameroon National Council (SCNC) revendiquant une soi-disant indépendance du Cameroun anglophone. Les Conseils régionaux librement élus devront se mettre en place. Ce qui donnera lieu à de nouvelles activités intenses des partis politiques appelés à entrer en compétition pour la gestion de ces collectivités décentralisées. En dehors des régions, la Constitution de 1996 prévoit la création du Sénat qui représente justement au niveau central les collectivités territoriales décentralisées. Ainsi, chaque région devra être représentée au Sénat par 10 sénateurs dont 7 sont élus au suffrage universel indirect sur la base régionale et 3 nommés par le président de la République. La mise en œuvre de cette

deuxième chambre du parlement, on le comprend bien, est tout à fait dépendant de la mise en place des régions. Au cas où la mise en place d'autres structures prévues par la Loi fondamentale rentrerait dans les préoccupations avec le tournant désormais amorcé, on devrait s'attendre également au Conseil Constitutionnel qui est l'instance compétente en matière constitutionnelle, à une Haute Cour de Justice compétente pour juger les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions par les hautes personnalités de la République, et même à une Cour des Comptes.

Ainsi, si les fruits tiennent la promesse des fleurs, le Cameroun devrait amorcer dans les prochains jours un véritable tournant, de nouvelles effervescences, une vitalité politique qui, en fait, contribuerait à décrisper des hommes, des femmes et des formations politiques qui s'engageront dans les tourbillons de nouveaux espoirs.

David NDACHI TAGNE

Renforcer les réformes structurelles et la lutte contre la pauvreté

ESSAMA ESSOMBA

L'amélioration de la vie quotidienne des populations est l'un des engagements forts du président Paul Biya à l'orée du septennat en cours. La concrétisation progressive de cette promesse majeure passe par deux voies essentielles et convergentes : le renforcement des réformes structurelles de l'économie camerounaise décidées par le gouvernement et celui de la lutte contre la pauvreté.

Après les années 1990-1994 marquées par des tensions de trésorerie, des déséquilibres budgétaires et une croissance économique négative de l'ordre de - 4 %, le gouvernement a entrepris des réformes structurelles, avec l'appui des bailleurs de fonds, dans le cadre d'un plan triennal de redressement appelé FASR (Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé) puis la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance. Approuvé par le Fonds monétaire international le 20 août 1997, ce plan a expiré en l'an 2000. Il a permis la stabilisation des finances publiques et la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles. Le programme de privatisation s'est concrétisé par exemple avec la Régie nationale des chemins de fer du Cameroun, la Société camerounaise des palmeraies, l'ouverture de CAMTEL à des opérateurs privés en ce qui concerne la téléphonie mobile... La réforme du secteur pétrolier s'inscrit aussi dans ce cadre. Le Cameroun a pu normaliser ses relations avec le Club de Paris pour ce qui est de la dette publique extérieure, et le Club de Londres en ce qui concerne la dette privée. Le taux de croissance, redevenu positif, se situe aujourd'hui dans l'ordre de 5 %. Dans ce contexte, le Cameroun inspire confiance et recouvre sa crédibilité. Voilà pourquoi il a conclu avec le FMI un autre accord triennal s'échelonnant de 2000 à 2003. Cet important accord permet à notre pays d'avoir désormais accès aux ressources dites PPTE (Pays pauvres très endettés).

Eu égard au travail ainsi accompli et à tous les atouts du Cameroun, l'une des missions essentielles du gouvernement consiste à renforcer les réformes structurelles entreprises, à les mener à bon port, afin d'atteindre " le point d'achèvement ", au mieux, au terme de la période triennale de l'accord en cours. Au cours d'un entretien avec Cameroon Tribune publié dans notre édition du vendredi 23 août 2002 en pp. 6 et 7, M. Hugues Alexandre Barro-Chambrier, administrateur du Cameroun au FMI en fin de mandat, a clairement indiqué les domaines de renforcement des réformes structurelles dans la perspective d'atteindre le point d'achèvement. Il a relevé notamment des améliorations importantes à apporter au niveau des finances publiques en termes de mobilisation de recettes non pétrolières : la nécessité d'élargir davantage encore l'assiette fiscale, de renforcer la gestion de la TVA, de mettre en œuvre des mesures efficaces et efficientes sur la taxation du secteur forestier. Il s'agit aussi de continuer l'œuvre de privatisation, malgré un environnement international défavorable. Il en va de même du paiement de la dette intérieure. La réforme des marchés publics, déjà amorcée, doit aussi être poursuivie et approfondie. Décidée par le président de la République, la modification de la répartition des tâches entre les ministères en charge du secteur économique devrait, grâce à une meilleure visibilité et une lisibilité plus affinée, donner une impulsion nouvelle aux réformes en cours, dans la perspective d'une croissance plus forte (à deux chiffres), plus soutenue et durable.

L'accent sera également mis sur une utilisation optimale des ressources PPTE dans les domaines de la santé, de l'éducation, des infrastructures de communication notamment. Une telle gestion est à même de renforcer davantage la lutte contre la pauvreté, cheval de bataille actuel du gouvernement.

Promoting Self-Employment

le sometime now, the Cameroun government has erected a series of re-measures to reinforce the national economy by the International Monetary Fund and other development the geared towards alleviating poverty and the promotion governance amongst the fight against poverty. At flight since December has the effective financing of the World Bank and other organizations. The Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) that generates a action of 26% is at the heart of the fight against poverty, which merges from the initiative constitute a basis to engage the process of poverty reduction. The prominent plan action in the poverty pegged on priority which is the education on health education amongst the importance decree since Saturday President

Paul Biya, reorganising the structure of government also assured the international financial community that the nation will respect its engagements particularly in the Heavily Indebted Poor Countries Initiative (HIPC). The splitting of the Ministry of National Education by the creation of the Ministry of Technical Education and Professional Training is in conformity with the intensification of the battle against poverty. It transforms into practically reality the resolve of the Head of State to rehabilitate and develop technical education. It favours the acquisition by youths of the appropriate modern technical and professional aptitudes necessary for their insertion to the economy. Technical and professional education remain the easiest gateway to self employment and a veritable vehicle of economic emancipation. It accelerates economic growth by reducing dramatically the number of Camerounians living in misery and squalor. The changes effected in the government struc-

ture last Saturday were expected to improve the output and efficiency of the administration. Ministries in the social sectors and the economy saw some strategic changes. While the economy reinforces the social, it can be said that any improvements in the macro-economic dynamics place the human being at the axis of beneficiaries. Alongside the health sector, Education remains of primary concern of both the government and the international financial partners bankrolling the nation's development options. With over four million pupils and students, national education remains a vital centre of concern. Recently the Head of State personally visited Lycee Leclerc and Lycee Bilingue, all in Yaounde, to see for himself the installation of modern technological infrastructure. Computers and others of that crew will not remain the monopoly of these two schools but will spread nation-wide to the provinces and made available to the tecning youths. These modern technolo-

Emmanuel TATAW

Pr Maurice Tchuente, ministre de l'Enseignement supérieur

Un scientifique ému

Hier dimanche, le Pr. Maurice Tchuente, jusqu'à la Recteur de l'université de Douala, a eu un avant-goût de son nouvel ordinaire. De Paris où il se trouvait en mission, il a été cueilli au bas de la passerelle par une limousine au service des VIP. Devant la salle d'honneur. Une haie... d'honneur. Face à la presse, le ministre Maurice Tchuente a dit son émotion : "c'est une immense émotion que de savoir que le chef de l'Etat m'a confié une telle charge, celle de gérer l'Enseignement supérieur dans notre pays". Ayant appris la bonne nouvelle par un appel de sa fille, le nouveau ministre entend donner le meilleur de lui-même en associant toutes les composantes de la famille de l'Enseignement supérieur, "comme l'a si bien fait mon prédécesseur promu ministre d'Etat secrétaire général de la Présidence de la République."

Né le 23 décembre 1951 à Foumban, Maurice Tchuente suit ses études primaires à l'école catholique de cette ville. Il parcourt le cycle secondaire au collège Liberman de Douala où il obtient le baccalauréat en juin 1970. À l'université de Yaoundé, il décroche le diplôme d'études universitaires générales (DEUG) en mathématique-physique en 1972. Il s'envole ensuite pour la France



où il obtient une licence à Nantes. La maîtrise, le DEA et le doctoral, il les décroche à Grenoble.

Assistant à Marseille Saint Charles, il devient attaché de recherches de 1977 à 1981, puis chargé de recherches en 1982 au CNRS (Centre national de la recherche scientifique, France) avant d'être professeur associé à Grenoble II. De retour au Cameroun en 1986, Maurice Tchuente est maître de conférence à l'Université de Yaoundé. Il devient vice-recteur à Yaoundé II en 1993. En 1996, il est promu Recteur à l'Université de Dschang avant d'assumer les mêmes responsabilités à Ngaoundéré en octobre 1998. Son arrivée en mai 2000 va donner à l'université de Douala un nouveau visage.

R. D. LEBOGO NDONGO

Seyni Katchalla : taillé sur mesure

Le nouveau secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du territoire semble présenter le profil de la fonction.

C'est en 1954 que le nouveau secrétaire d'Etat aux affaires économiques, à la Programmation et à l'Aménagement du territoire naît à Bogo, département de Diamaré, province de l'Extrême-Nord. Sans fioritures et avec une certaine fierté, il insiste sur le fait qu'il est né un "1er janvier", trouvant en cette coïncidence de dates (le Cameroun devient indépendant le 1er janvier 1960) un lien avec l'histoire. Enfant studieux, il fait ses études à l'Ecole publique de Bogo. Le cycle secondaire se passe au Lycée de Maroua où il obtient successivement le BEPC, le probatoire et le baccalauréat série AA.

Nous sommes en octobre 1976 lorsqu'il s'inscrit en Faculté des lettres et sciences humaines, option lettres bilingues à l'Université de Yaoundé. Au courant de l'année, il réussit au concours d'entrée à l'école nationale d'Administration et de magistrature (ENAM) option régies financières et trésor. À la sortie, il est affecté en novembre 1979 à la direction du Trésor au ministère des Finances (MINFI). En octobre 1980, il est nommé chef de service des Collectivités locales à la Trésorerie de Yaoundé. Seyni Katchalla est, de août 81 à juin 1983, directeur des Affaires générales (DAG) au ministère de l'Agriculture (MINAGRI). Il va occuper



le même poste au ministère de l'Education nationale (MINEDUC). En août 1989, il est membre de la brigade des contrôles à la direction du Trésor avant d'être nommé premier secrétaire à l'Ambassade du Cameroun à Londres. Il revient, en avril 2001 à la direction du Trésor. Et jeudi, 22 août 2002, il est nommé au contrôle budgétaire. Il n'a pas encore été installé que deux jours plus tard, il fait son entrée au gouvernement comme secrétaire d'Etat, chargé de l'Aménagement du territoire. Une tâche pour laquelle il souhaite avoir la force et la lucidité nécessaires pour ne pas décevoir la confiance en lui placée.

Aimé-Francis AMOUGOU

Oteh Emmanuel

Secretary of State at the Ministry of Territorial Administration and Decentralisation in charge of Penitentiary Administration.

Until Saturday evening Mr Oteh was North West Provincial chief of taxation. It is in this capacity that he was attending an OHADA seminar in Yaoundé when he was appointed. While tribesmen, friends, relatives and collaborators were celebrating in his residence, the senior tax inspector was busy at the seminar. However, he made some early declarations over telephone. "It is a heavy responsibility to serve as a minister", adding that he thanks the Head of State asking God to guide him in the new task. Mr Oteh who hails from Widukum in Momo Division was recently elected councillor. At 49, he has served in several capacities in the Ministry of the Economy and Finance. His professional career is backed by a brilliant academic performance which took root at the St. John College in



Mamfe. He later went through the academic ladder obtaining a diploma from ENAM in 1979 where he graduated as tax inspector. He is married and is father of four.

Ngafeeson Emmanuel Bantar – Secretary of State No 1, National Education

A committed Baptist Christian and traditional "Nformi" of Mbam land in Ndu, Donga Mantung division, Ngafeeson Emmanuel Bantar until his appointment as secretary of state No 1 in the Ministry of National Education was the provincial controller of finance for the North West. Born in Mbibi - Talla, Ndu Sub Division, the father of five is a product of JMBC Ndu and ENAM where he graduated in 1979 as a treasury inspector.

Since then, he has been at the service of nation building; first as the provincial chief of stamp duty in Douala, deputy treasurer general in Ebolowa and Bamenda. Sub Director of Accounts and Human Resources in the Ministry of Economy and Finance, Pay Master General in Buea and Bamenda and finally, provincial controller of Finance for the North West. Ngafeeson Emmanuel says his appointment is "a



new challenge for me at the service of man and the nation. I express gratitude to God, the Head of State and to the population of Bamenda for always standing by me."

Avec la

SOPECAM

L'abonnement à domicile... le journal à votre porte

Cameroon tribune

Votre quotidien National bilingue
toujours plus près de Vous

Livré à domicile
pour 74 250 F CFA/an seulement!

Pour un service de proximité

Une information fiable, crédible et incontournable

Contactez-nous

- Siège Yaoundé (Route de l'Aéroport) Tél : 230 41 47-230 41 48 Fax : 230 43 62
 - ⇒ à Douala Tél Fax : 342 96 88
 - ⇒ à Buéa Tél : 332 23 53
 - ⇒ à Bamenda Tél : 336 11 17
 - ⇒ à Garoua Tél / Fax : 227 10 62

Série 3

Hôpital de Mbalmayo : c'est chic, c'est efficace

Depuis plus de 20 ans, des médecins chinois soignent à Mbalmayo. Du très bon travail.

Dites à un malade mal en point du Nyong et So'o, en général, ou de Mbalmayo, en particulier, que vous voulez l'emmener à l'hôpital de district de Mbalmayo, il va sûrement vous supplier aussitôt : " Puisque vous y tenez, pourquoi ne me conduisez-vous pas à l'hôpital des Chinois ?... ". Et sa surprise sera grande quand vous lui aurez révélé que c'est précisément à l'hôpital de district de Mbalmayo que travaillent les médecins chinois et qu'ils s'y succèdent, par équipes, depuis plus de vingt ans. Ainsi, depuis le début de ce mois d'août 2002, le corps médical chinois affecté à l'hôpital de district de Mbalmayo en est à sa onzième équipe. Ce n'est pas un hasard si, pour les populations du Nyong et So'o, de Mbalmayo et, peut-être, pour les Camerounais du

reste du pays, l'hôpital de district est devenu l'"hôpital des Chinois". C'est une belle manière pour les Camerounais de reconnaître le travail d'excellente qualité que ces médecins venus des rives du Yang-Tse-Kiang réalisent dans la capitale départementale du Nyong et So'o. Discrets, disponibles et très compétents, les médecins chinois de la présente onzième équipe travaillent sous les ordres du médecin-chef de l'hôpital de district de Mbalmayo, Dr Jean Paul Amougou Amombo. Ils ont, néanmoins, leur chef d'équipe, Dr Yang. Le Pr. Li qui a été le chef de la 10^e équipe est désormais le coordinateur général des équipes de Mbalmayo et de Guider. Pour le médecin-chef de l'hôpital de district de Mbalmayo, les médecins chinois, en général et les médecins chinois de la

onzième équipe, en particulier, apportent un plus à l'hôpital de district. D'abord, les Camerounais aiment, selon Dr Amougou Amombo, être soignés par les médecins chinois et cela attire plus de malades. En plus, les Chinois sont réellement compétents, avec des techniques parfois propres à eux, - l'acupuncture par exemple - qui ont fait leurs preuves dans le monde entier. Enfin, en matière de ressources humaines, les Chinois constituent un apport précieux. Ainsi, se réjouit le Dr. Amougou Amombo, " aucun autre hôpital de la taille de l'hôpital de district de Mbalmayo ne compte autant d'éménages médecins... ". Le médecin-chef ajoute, hors micro, que les Chinois adorent la propreté et s'imposent, dans ce domaine, comme de véritables modèles. Cependant, Dr Amougou

Amombo exprime le souhait de voir des médecins camerounais se rendre en Chine, pour y apprendre la langue chinoise et étudier certaines techniques particulières pour lesquelles ils n'ont encore qu'une expérience fort limitée. " Le transfert des technologies s'en porterait mieux et nous serions en plein dans la logique du proverbe chinois qui recommande d'apprendre à pêcher le poisson, au lieu de le distribuer tout le temps... Quoi qu'il en soit, l'hôpital de Mbalmayo porte très haut l'étendard de la coopération sino-camerounaise... "

Rappelons que l'hôpital de district de Mbalmayo, dit " Hôpital des Chinois ", a bénéficié, ces derniers temps, de bons " gestes qui sauvent " de la part du gouvernement, qui lui a octroyé une ambulance ultramoderne et un puissant véhicule double-cabine. Ces dons ont été, vous vous en doutez, appréciés et fêtés, comme il se doit.

Patrice ETOUNDI MBALLA

Better Health Care for Women and Children

Patients are received by a team of Chinese and Cameroonian medical doctors at the Yaounde gynaecology, obstetric and paediatric hospital.

« My child has been sick since birth. He has problems with his nerves. I have been to almost all the good hospitals in Cameroon and received by the best specialists in the domain. Yet, nothing much has changed. When I heard that the Chinese had opened a hospital in Yaounde, I became hopeful because I have been told that their traditional drugs are very good". This is the reaction of Mrs Ngangueu, one of the most regular visitors to the Yaounde gynaecology, obstetric and paediatric hospital. For the past three months, she has been taking her child to the hospital for treatment each week. According to Mrs Ngangueu, the child who is now three-years old, is gradually responding to treatment. "He can now sit up. I have the feeling that some day, all will be well with the child", she happily told Cameroon Tribune last Thursday on her way out of the hospital.

This feeling of optimism and faith in the Chinese medicine is shared by most people who go for consultation at the Ngousso gynaecology, obstetric and paediatric hospital. According to one of the receptionists, most people who come for consultation prefer to be received by Chinese doctors. Be it for general and specialised paediatrics, gynaecology, pre-and-post-natal mother and child care, the services of the Chinese are most solicited. In the same light there is also a high demand for the Chinese in the domain of ophthalmology, stomatology, cardiology and physiology. "If I wanted to be consulted by a Camerounian medical doctor, I would not leave Mendong and come to Ngousso. I want something different. That is why I came here", a lady suffering from infertility explained. Some patients actually feel frustra-



The Yaounde gynaecology, obstetric and paediatric hospital.

ted when they are directed to the Camerounian doctors. It is however difficult for the Chinese medical doctors, most of whom for now consult patients through interpreters, to receive the over 200 patients who go for consultation at the Ngousso gynaecology, obstetric and paediatric hospital each day. "We direct the patients depending on what they are sick of", a nurse explained. Since the hospital still functions as an out patient hospital, the staff work from 7:30 am to 3:30pm on week days and 8:00am to 2:00pm on weekends and public holidays. The closing time becomes elastic when there are many patients. The emergency unit is however open up till 8:00pm each day. According to management, admissions will be gradually introduced. Some 600 medical and paramedical staff will serve in the hospital when all its services go operational.

The Ngousso gynaecology, obstetric and paediatric hospital was inaugurated on March 28th 2002 by the Head of State, Paul Biya, in the presence of the Vice Minister of Health for the People's Republic of China, Ma Xiao Wei, representing the Chinese government. The hospital is unique in several aspects: besides having a standard emergency unit, laboratory, surgical block, mortuary and kitchen, the hospital has a reanimation service with survival tanks, an x-ray unit with mammographies, and an ultra sound machine which can detect foetus illnesses and malformations in the uterus. It also has a pharmacy with all classical drugs of western pharma macopoeia, as well as drugs manufactured in China. In addition to these, a drill hole, water tower and an automatic power generator will ensure constant water and electricity supply.

Irene MORIKANG

Un œil « sauvé tout »

Odou Paul Emile, un bûcheur né, était en train de planter des clous sur les murs de son salon, pour mieux accrocher ses tableaux et photos, quand, Dieu sait comment, le clou à planter a échappé à la frappe de son marteau, pour venir se loger dans son œil gauche. Il est quinze heures ce jour fatal du 23 août 2000, à Mbalmayo (quartier Oyack). Vite ! pas la moindre minute à perdre. Le taxi roule à vive allure et on est arrivé à l'Hôpital des Chinois moins d'une demi-heure plus tard.

Le Pr. Li, un ophtalmologue émérite, juge le cas très urgent. Il connaît aussi bien le patient dans le bloc opératoire, en demandant que les formalités administratives soient prises plus tard. " Opérer tout de suite, ... plus tard, voi-veugle... Pour toujours... " C'est ainsi que, sans s'affoler mais d'une disponibilité professionnelle exemplaire, le médecin chinois avertit le patient, dans son français approximatif, de la gravité de son cas. L'opération est naturellement très délicate et requiert une haute expertise doublée d'une grande patience. Heureusement, le Pr. Li a de l'expertise à vendre et sa patience n'a d'égal que l'amour qu'il porte à son travail.

Une heure plus tard, l'opération est achevée et, avec son regard pétillant et plein de malice, l'éminent ophtalmologue assure " ... Mon ami, ton œil sauvé tout... " Quelques douze points de suture et un énorme bandage confirment la qualité soignee du travail du médecin chinois. La guérison a été lente ; mais, le Pr. Li n'avait pas du tout menti. Aujourd'hui, deux ans après, Odou Paul Emile a son œil gauche " sauvé tout... " Bien entendu, il parle du Pr. Li avec beaucoup de reconnaissance : " sans ce très grand ophtalmologue chinois, je suis absolument certain que j'aurais perdu mon œil gauche. Pendant les heures de travail, les médecins chinois sont très disponibles. De plus, ils sont compétents et fort courtois... " P.E.M

A Enoch Kwayep Katte, la patrie reconnaissante

C'est à un haut commis de l'Etat tombé sur le champ d'honneur que le Premier ministre a rendu samedi dernier l'hommage suprême de la nation.



Le Premier ministre rendant hommage à l'illustre disparu.



M. Peter Mafany Musonge déposant les insignes de Grand Cordon du Mérite camerounais sur le cercueil de M. Enoch Kwayep.

Patriotisme, engagement au travail, intégrité morale, loyalisme, abnégation, fierté, fraternité. Autant de qualités que réunissait le Dr Enoch Kwayep Katte, ainsi qu'il se dégage de l'éloge funèbre prononcé samedi 24 août dernier à Bazou par le Premier ministre, chef du gouvernement, représentant personnel du Chef de l'Etat aux obsèques officielles de ce digne fils du Cameroun. M. Peter Mafany Musonge a, à cette occasion, évoqué le parcours remarquable de celui-là qui aura servi l'Etat durant 54 années de sa vie. Doté d'une solide formation intellectuelle et d'une exceptionnelle capacité d'adaptation, le Dr Enoch Kwayep se sera impliqué dans toutes les étapes marquantes de l'édification de la nation camerounaise. Il aura ainsi vécu l'indépendance, la Réunification, l'avènement de l'Etat unitaire et le Renouveau national, traversant le XXe siècle et amorçant le troisième millénaire avec l'ONEL dont il a guidé les premiers pas.

Par-delà l'élan de sympathie de l'ensemble de la République autour de la famille du Dr Kwayep et de la communauté Bazou, le Premier ministre a tenu à exhorter les jeunes d'aujourd'hui, adultes de

demain, à s'inspirer des modèles de leurs aînés d'hier et d'aujourd'hui. Évoquant nos héros d'hier consacrés par le Président Paul Biya lui-même, à savoir, Martin Paul Samba, Rudolf Douala Manga Bell, Ruben UM Nyobe, M. Mafany Musonge a rappelé à l'auditoire qu'aux fils et filles du Cameroun qui, comme Enoch Kwayep, méritent de la patrie, la Nation sera toujours reconnaissante. A titre posthume, le Premier ministre a, au nom du chef de l'Etat, conféré au Dr Enoch Kwayep Katte la dignité de Grand Cordon du mérite camerounais.

Un baobab

Telle est la quintessence de l'intervention forte du Premier ministre, chef du gouvernement, qui est venue en point d'orgue de la cérémonie d'inhumation qui a clôturé samedi dernier à Bazou dans la Ndé les obsèques officielles prescrites par le Chef de l'Etat en l'honneur du Dr Enoch Kwayep Katte. Magistral émérite, ancien ministre d'Etat, ancien ambassadeur, président du conseil d'administration de la Société immobilière du Cameroun, président de l'observatoire national des élec-

tions, c'est à un véritable baobab tombé que le Cameroun a rendu un dernier hommage dans son village natal.

De tous les témoignages qui ont ponctué la cérémonie funèbre de samedi dernier, il est ressorti le même profil d'un homme de foi et d'action, d'un leader, d'un père, d'un citoyen travailleur, conscientieux et rigoureux. Faute de mieux, ainsi que l'a relevé pour sa part le Révérend pasteur Charles Emmanuel Njike, président honoraire de l'Eglise évangélique du Cameroun et ami de longue date du défunt, l'on conviendra que Enoch Kwayep a eu une vie longue et bien remplie. Les témoignages successifs du maire de Bazou, du président national du comité de développement Bazou (CODEBAZ), de SM Tchoua Kemajou Vincent, chef supérieur Bazou, de M. Gilles Roger Belinga, DG de la SIC, de Mme Diana Acha Morfaw, vice-présidente de l'ONEL, ont brossé le portrait d'un patriarche qui restera un modèle pour les générations présentes et à venir. L'importante assistance qui a pris part aux adieux à l'illustre disparu a bravé stoïquement le mauvais temps qui, comme retenu par une main invisible, a épargné la place des fêtes de la ville de Bazou jusqu'à la fin de la cérémonie peu avant 13h, avant qu'une averse revanche de ne s'abatte sur les lieux.

Augustin FOGANG
Envoyé spécial à Bazou



La gerbe de fleurs du Chef de l'Etat et de la première Dame, Chantal Biya.



Vue de la tribune officielle lors de l'office religieux.



Au premier rang de la famille proche du défunt, Mme Eva Kwayep entourée des enfants Kwayep.

Yaounde Archbishop Warns Christians Against False Prophets

Mgr André Wouking made the call yesterday in Yaounde at a church service to end festivities marking the golden jubilee of the Our Lady of Victory Cathedral.

Week-long festivities marking the 50th anniversary of the creation of the Our Lady of Victory Cathedral in Yaounde ended yesterday with a solemn mass at the cathedral. The church service was officiated by the archbishop of Yaounde, Mgr André Wouking. Also present were the apostolic nuncio, Mgr Félix Del Blanco, the bishop of Bafia, Mgr Anthanase Balla, the Bishop of Obala, Mgr Jérôme Owono Mimboé, several priests, members of government, as well as thousands of parishioners. The Bishop of Mbalmayo, Mgr Adalbert Ndzana sent greetings.

In the homily, the archbishop of Yaounde, Mgr Wouking, called on Christians to beware of false prophets. He said Yaounde is filled with associations which claim to be working in the name of Roman Catholic Christians, promising wealth and power to those who communicate with them. Such associations, he said, are the greatest enemies of the Church. "Be vigilant", he told Christians, adding that: "Do not be afraid. Respect God and we will be happy". He advised Christians to create real prayer groups managed by true men of God. "This will give us strength and we will become solid rocks. We will win and church will stay".

The golden jubilee celebration was also an occasion for the archbishop to



Mgr André Wouking to Christians: «Be vigilant».

reiterate the place of a Cathedral in an archdiocese. "The Our Lady of Victory Cathedral is at the centre of Christian life in the Yaounde archdiocese. You have to come here from time to time to receive the rich grace of God", he said. To the archbishop, there will be no Cathedral without parishioners. He therefore enjoined Christians to hold tight to their faith and live in Christ. "Each person is a mystery and a sacred monument if he embraces Christ", he said. The golden jubilee of the cathedral was

also a feast for unity and diversity. "Although there are over 100 parishes in the Yaounde archdiocese, we are one", the archbishop said.

It was in the colonial days, precisely during the second world war, that Mgr François-Xavier Vogt, then apostolic vicar of Yaounde, expressed the wish that a sanctuary dedicated to "Our Lady" be built in Yaounde if Cameroon is spared the horrors of the war. Although he died in 1943 (before the end of the war in 1945), his successor Mgr René Graffin, decided to make the dream come true. In 1952, Mgr René Graffin, who later became the first archbishop of Yaounde, laid the foundation stone of the Our Lady of Victory Cathedral. Although construction work in the magnificent church house is not yet over (a 45 metre tower and ceiling indicated in the plan has not yet been built), it is one of the most imposing structures in Yaounde.

To the vicar general of the cathedral, Mgr Akonga Essomba, the celebration of the 50th anniversary of the cathedral is a moment for a new start. "It is time to remove the old cloths that made us to sin and live in Christ. In this way, we will be able to sing the victory of good over evil and the triumph of life over death", he said.

Irene MORIKANG

Noces d'or en couleur

La cathédrale Notre Dame des Victoires de Yaoundé a célébré hier ses 50ans dans une ambiance festive.

Hier dès 9heures heures du matin, toutes les places à la cathédrale Notre Dame des Victoires étaient déjà prises. Les retardataires avaient de la peine à se trouver un espace. La paroisse qui avait déjà fait sa toilette des grands jours brillait de toute sa splendeur. Des murs d'un blanc immaculé, des cierges illuminées. Le tout coiffé d'une tenue bien particulière qu'arboraient les fidèles: un pagne d'un fond jaune aux couleurs chatoyantes, décoré à l'effigie de la Sainte Trinité. Sur ce tissu, on pouvait lire "50 ans au cœur du diocèse".

Quand Mgr André Wouking fait son entrée dans la nef, une émotion envahit la salle. Des voix s'élèvent pour le "sing unto God", accompagnés des youyous, des cris, et des applaudissements. Autour de l'autel, on note la présence

d'autres prélates : Mgr Anthanase Balla, évêque de Bafia, Mgr Jérôme Owono Mimboé, évêque d'Obala, Mgr Akonga vicaire général de l'archidiocèse de Yaoundé.

Dans son homélie, Mgr Wouking invite tous les chrétiens à être vigilants par rapport aux sectes, et à se rendre régulièrement à l'église pour adorer Dieu. "Ce dernier mérite que nous lui construisions une belle maison, comme le Roi Salomon avait construit l'illustre temple de Jérusalem. La diversité et l'unité que nous formons est le temple, chaque chrétien est un monument sacré. " Il ne pas manquer pas de rendre hommage à la Cathédrale Notre-Dame des Victoires de Yaoundé, une cathédrale où se sont succédé une kyrielle d'hommes d'église où se sont passés beaucoup d'événements. C'est bien en pleine Deuxième

Guerre mondiale (1939-1945), et au regard des atrocités de celle-ci, que Mgr François-Xavier Vogt, alors vicaire apostolique de Yaoundé, exprima le vœu de construire un sanctuaire dédié à "Notre-Dame". Mais, c'est plutôt à Mgr René Graffin, premier archevêque de Yaoundé, que revint l'honneur de poser le 4 Mars 1952, la première pierre de la cathédrale Notre-Dame des Victoires de Yaoundé. Avec un intérieur en forme de croix, bien que pas totalement construite (il faut encore la construction d'un clocher, la pose du plafond, le renouvellement complet des bancs, la sonorisation optimale de l'église), cette belle mosaique, qui représente Notre Dame, une œuvre conçue par le regretté Révérend Père Engelbert Mveng, reste un monument de grande fierté pour les fidèles.

Josy MAUGER

Réactions

« La cathédrale est une maison de prière »

Mgr André Wouking, archevêque de Yaoundé

"La cathédrale Notre Dame des Victoires fête ses cinquante ans aujourd'hui. Je suis plus âgé qu'elle, puisque j'ai plus de cinquante ans (rises). C'est une grande joie pour l'Eglise et pour moi. La cathédrale est déjà une maison de prière où les chrétiens viennent se réunir. Je veux que les prières y soient intenses. Je vais encourager le groupe de prière en place, parce qu'il faut qu'on soit forts en prière. Dieu veut être loué, admiré, chanté. Mais, les sectes qui se multiplient nous causent les pieds. Certains adeptes de ces sectes ne connaissent même pas la Parole de Dieu. Ils font semblant de connaître, mais au fond ils ne savent rien de tout. Ce sont des vaillans."

« L'occasion de faire le bilan de sa foi »

L'abbé Stéphane Mathias Bell-Bell

"La célébration du cinquantenaire de la cathédrale Notre Dame des Victoires de Yaoundé est un jubilé pour les chrétiens, jubilé qui nous donne l'occasion de faire le bilan de notre foi. Pour les chrétiens, c'est l'occasion de repartir sur des bases solides, pour que la foi révélée par notre Seigneur Jésus-Christ puisse continuer à rayonner davantage au sein du peuple de Dieu tout entier. C'est aussi l'occasion idoine de prière, de rénovation et de dynamisation de la foi, pour le salut de notre âme."

« Aller de l'avant »

Ateba Rolland,
Jeune du monde de la cathédrale

C'est une grande joie pour moi. Notre cathédrale a déjà cinquante ans d'existence, d'histoire. Il n'est pas donné à n'importe quelle structure ou n'importe qui d'avoir cinquante ans. Cela prouve que notre Eglise a résisté aux épreuves et difficultés de la vie et doit continuer à aller de l'avant. Nous, les chrétiens, devons redoubler de vigilance et d'effort pour rester forts dans la prière et vivre notre foi, au jour le jour."

« L'âge de la maturité... »

Le Pr Jean Mfoulou.

"Cinquante ans, c'est l'âge de la maturité. La refondation de l'Eglise catholique du Cameroun doit être repensée. Cette Eglise est appelée à grandir et à s'engager dans notre société. Nous souhaitons que cette église se conforme aux voeux de celui qui l'a créée, à savoir Jésus-Christ."

Olivier LAMISSA KAIKA

ANNONCES LEGALES

Etude Me Happi Marie Claude.

Notaire au siège de la Cour d'Appel du Centre à Yaoundé, située 406, rue 1095 Joseph Essono Mballa, (à côté de l'Hôtel Grand Moulou) Elie Essona, BP. 7155 - Tel. 223 01 82
"ARSUK" SARL

au capital de FCFA 5 000 000 - Siège social : Yaoundé
BP 11 149 - R.C.C.M N° 2002 Y 277

CONSTITUTION

Acte du 24 juillet 2002, dûment enregistré, aux caractéristiques suivantes : Forme : SARL, Durée : 99 ans ; Objet : L'ingénierie ; les Etudes et contrôles dans les domaines économique et environnemental ; les Prestations de services ; les Travaux publics. Gérant : Monsieur Gwet Gwet. Dépôt légal : Greffe du Tribunal de Première Instance de Yaoundé – Centre Administratif.

Pour avis et publication.
Me Happi J. Marie Claude
Notaire

" SOCIETE AFRICAINE DE PARTICIPATION "

en abrégé " SAPA " SA
au capital de FCFA 250 000 000 - Siège social : Yaoundé
BP 11 834 - R.C.C.M N° 90 Y 169

ELECTION AU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivant procès-verbal des délibérations de la 27ème session du Conseil d'Administration tenu le 16 mai 2001 à Yaoundé, il appert que les Administrateurs ont été au Bureau du Conseil les Administrateurs suivants :

- President : Monsieur Boupda Jean Paul
- Vice-President : Monsieur Bengala Albert Florent

Pour avis et publication.
P.C.A. de la "SAPA" SA

Etude de Me Benima Mandengue-Din,

Notaire BP 90 Kribi Tél. : 346-18-90

Société LOMA Transit et Services SARL

au capital de FCFA 1.000.000 - Siège Social Kribi BP 244 RCCM n° 139

Désmission et Nominatou de Gérant

Des délibérations de l'A.G.O tenue le 5/06/02 en l'Etude du Notaire sus-nommé, il appert que la collectivité des Associes a nommé M. Maholet Winfried en remplacement de Mme Ekoube Lafontaine Gérante démissionnaire.

Pour insertion.
Me MT Benima Mandengue-Din,
Notaire

Etude de Me Benima Mandengue-Din,

Notaire, BP. 90 Kribi Tél. : 346-18-90

Société Agricole ROCK FARM "SARFA" SA

au capital de FCFA 2.000.000 Siège Sociau Sangomina BP 653 - RCCM n° 255/RCC/92

Renouvellement du mandat des Administrateurs et du PCA • Nomination de nouveaux Administrateurs, Experts Comptables titulaire et suppléant, DG • Augmentation de capital • Modification et mise en conformité des Statuts • Extension de l'objet social. Des divers actes reçus par le Notaire sus-nommé les 11, 12, 15 et 16/04/02, il résulte que la collectivité des Actionnaires a : nommé en qualité - d'Experts Comptables titulaire et suppléant MM Messy Claude Bernard et Yvone Gabriel - DG Mme Mengue-Mbozoa - Administrateurs, Mines Hiek Rose et Akamba * renouvelé le mandat des autres Administrateurs et du PCA * étendu l'objet social à l'Hôtellerie et au Tourisme * augmenté le capital de FCFA 5.000.000, par création de 500 nouvelles actions * modifié et mis les statuts en conformité avec l'acte uniforme OHADA. Dépôt légal effectué conformément à la loi.

Pour insertion.
Me MT Benima Mandengue-Din,
Notaire

Etude de Maître Nkoue Mawafou Fonkoua Marie Louise

Courtier d'Assurances d'Afrique Centrale " GA "

Sarl au capital de > 000 000 FCFA siège social Douala BP 1724

CONSTITUTION

Actes des 20 & 21/08/02, enregistrés, durée : 99 ans - Objet principal : courtage d'assurances, de réassurance et coassurance, risques d'accidents, maladies, vols, détournements, incendies, grêles, eau... le gérant a été nommé pour 4 ans Formalité légale. Dépot au greffe du TPI de Douala.

Pour insertion.
Me Nkoue M. Louise,
Notaire

Maître Toubiwou Djekam J. Christine

Greffier en chef du Tribunal de Première instance de Bafoussam

AVIS D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE
ET DU CREDIT MOBILIER

1^{er}) Elevage Madiesse Fils (ELMAFF) Sarl, au capital de FCFA 1000 000, ayant pour objet le commerce général Import-Export, d'une durée de 99 ans, BP 1294 Bafoussam ;
2^{er}) Société Nokutamo Sarl, au capital de FCFA 1 000 000, ayant pour objet le commerce général, d'une durée de 99 ans BP 70 Bafoussam ;
3^{er}) Monsieur Kengn Boniface, né en 1957 à Bansoa, marié sans communauté légale BP 997 Bafoussam ;

4^{er}) Agence Africaine de Communication et Services Divers (AACSD) Sarl, au capital de FCFA 500 000 ayant pour objet la Régie Publicitaire, d'une durée de 99 ans, BP 995 Bafoussam ;
5^{er}) Matchum Gisèle, née vers 1947 à Fanieng célibataire, de nationalité camerounaise BP 980 Bafoussam ;

6^{er}) Monsieur Aliou Hamadou, né vers 1973 à Mayo-Dane, célibataire de nationalité camerounaise BP 155 Bafoussam ;

7^{er}) Mlle Ebenda Mgakie Brigitte Yolande, née le 05 décembre 1974 à Douala, célibataire de nationalité camerounaise ;

Bafoussam , le 20 juillet 2002

Pour insertion.
Le Greffier en chef,
Me TOUBIWOU DJEKAM J. Christine.

MINISTERE DE LA JUSTICE
LIQUIDATION DES AMACAM

COMMUNIQUE

Vu la décision n° 03/CIMA/CRCA/P/SG/96 du 28 Février 1996 de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances de la CIMA portant retrait des agréments des ex-AMACAM

Vu l'ordonnance n° 121 du 02 Avril 1996 portant désignation d'un Liquidateur des ex-AMACAM ;

Vu le rapport d'expertise du Cabinet d'Expertise Bâtiments et Travaux Publics de Raymond Mengolo Avomo, Expert immobilier agréé auprès des Tribunaux ;

Vu à rebrousse qui précède, les articles 325-9 du Code CIMA et 159 de l'Acte Uniforme de l'OHAIDA portant Organisations Collectives et Apurement du passif les textes énoncés :

Il est porté à la connaissance des créanciers des ex-AMACAM que par Ordinance n° 323 du 15 Août 2002, la Présidente du Tribunal de Grande Instance du Mfoundi a autorisé le Liquidateur des ex-AMACAM à initier des négociations pour une cession de gré à gré de l'immobile non bâti propriété des ex-AMACAM situé à Yaoundé Centre Commercial à la Bonlangère Pâtisserie CALAFATAS.

Désignation de l'Immeuble :

Immeuble non bâti sis à Yaoundé Centre Commercial d'une superficie de 1569,63 m² objet du titre foncier n° 96 vol 1 folio 96 du Département du Mfoundi, délimité comme suit :

Au Nord par une rive non délimitée

Au Sud par le lot n° 105

A l'Est par le lot n° 91

A l'Ouest par la rue du Centre Commercial.

Fait à notre Cabinet sis au Palais de Justice de Yaoundé

Le Greffier en Chef,
Le Chef de la Section Civile et Commerciale
Mme TONGA Claudine.

PETITE ANNONCE

Etude Maître Pierre François Xavier Menye Ondo.

Notaire, Immeuble du Crédit Foncier du Cameroun,
3^e étage porte 308 B.P 6650 Yaoundé, Tél 223 53 76, Fax 222 55 06

Continental Business Machines " C.B.M SA ".
Capital Social : FCFA 250 000 000 Siège social : Yaoundé

B.P 662 RCCM 92 Y 0158.

NOMINATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivant résolutions du conseil d'Administration de la Société sus-dénommée en date du 25 Juillet 2002, dont le procès verbal a été déposé au rang des minutes du Notaire soussigné et dûment enregistré. M. Mbounba Adamou a été nommé l'President du Conseil d'Administration de " CBM SA " en remplacement de M. Namack Dieudonné. Deux expéditions dudit acte ont été déposées au greffe du Tribunal de Première instance de Yaoundé conformément à la loi.

Pour insertion.
Maître Pierre Francois Xavier Menye Ondo.
Notaire

Télé. 958.60.29

NÉCROLOGIE

Décès



M. Piim Bonaventure et sa famille annoncent le décès de leur sœur et fille.

Mme Ngo Piim Yves Martine,
survenu le jeudi 08 Août 2002 à Yaoundé

Programme des Obsèques

Vendredi 30 Août 2002 :

11heures : Levée de corps à l'hôpital général de Yaoundé - 12h30mn : Départ pour Makak - 15 heures : Arrivée et Installation au domicile familial

20 heures : Veillée jusqu'à l'aube au domicile de la famille Piim

Samedi 31 Août 2002 :

10h : début des cérémonies d'inhumation - Culte - Témoignages - Inhumation - Collation



23 Août 1993 - 23 Août 2002

Il y a neuf ans que le Seigneur a rappelé

M. EBOLLO EBOLLO Emmanuel, décédé

Inspecteur du Trésor, des suites d'un accident.

En cette circonstance, Mme Veuve Ebolo Philomène, en service au FEICOM à Yaoundé et leurs enfants Ekoumou Fabrice, Ebolo Ebolo Eric, Ekossong Ebolo Marcel, Andomo Ebolo Yves.

Mbezele Ebolo Mireille, prie tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour le repos de son âme.

In Memoriam



26 Août 1993 - 26 Août 2002
Neuf ans déjà que le Seigneur a rappelé à lui son serviteur

Papa KOUEMO
Elie Napoléon

Son fils ainé Kouemo Jean Martino, ses veuves, et ses enfants prient tous ceux qui l'ont aimé d'avoir une pensée pieuse pour le repos éternel de son âme.

In Memoriam



26/08/2001- 26/08/2002

Il y a un an, le seigneur rappelait à lui son humble servent

NYAMBI Abraham

En ce douloireux anniversaire, ses enfants, ses petits-enfants, sa famille, sa belle-famille, prie tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour le repos de son âme.

ANNONCES LEGALES

Etude Me Happi Marie Claude,

*Notaire au siège de la Cour d'Appel du Centre à Yaoundé,
situated 406, rue 1095 Joseph Essono Mbella, (à côté de l'Hôtel Grand Moulin)
Elég-Essono, BP. 7155 - Tel. 223 01 82*

"MAISON D.G" SARL

*au capital de FCFA 1 000 000 - Siège social : Yaoundé BP 933 -
R.C.C.M N° 2002 Y 283*

CONSTITUTION

Suivant acte reçu le 29 juillet 2002 par Maître Happi Juliette Marie Claude, Notaire à Yaoundé, dûment enregistré, il a été constitué pour une durée de 99 années sous la dénomination de " MAISON D.G " une SARL ayant pour objet : la Quincaillerie, le Commerce général et les Services divers.

Monsieur Dagna Gilbert a été nommé Gérant de ladite Société.

*Pour avis et publication,
Me Happi J. Marie Claude
Notaire.*

Etude Me Happi Marie Claude,

*Notaire au siège de la Cour d'Appel du Centre à Yaoundé,
situated 406, rue 1095 Joseph Essono Mbella, (à côté de l'Hôtel Grand Moulin)
Elég-Essono, BP. 7155 - Tel. 223 01 82*

"BUSINESS CONSTRUCTIONS AND SERVICES" en abrégé "B.C.S" SARL
*au capital de FCFA 1 000 000 - Siège social : Yaoundé BP 2256 -
R.C.C.M N° 2002 Y 278*

CONSTITUTION

Acte du 24 juillet 2002, dûment enregistré, aux caractéristiques suivantes : Enrme : SARL; Durée : 99 années ; Objet : la Création, l'acquisition, l'exploitation de tous entrepôts et tous établissements industriels et commerciaux eu vue de l'achat, la fabrication et la vente sous toutes ses formes de tous produits non prohibés par la Loi et la fourniture de tous services ; le Commerce général, l'import-export de tous produits non prohibés par la Loi ; l'Exécution de tous travaux de construction de bâtiments et génie civil, spécialement tous travaux en béton armé.

Gérant : Monsieur Ngangwa Colinec

Dépôt légal : Greffe du Tribunal de Première Instance de Yaoundé - Centre Administratif.

*Pour avis et publication,
Me Happi J. Marie Claude
Notaire.*

Etude Me Nkoue Mawafo Fonkoua Marie-Louise

COMPAGNIE PROFESSIONNELLE D'ASSURANCES " CPA " S.A.
au capital de 300 000 000 FCFA siège social Douala BP 54.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'un PV dressé par le notaire sus-nommé, le 15/07/02, enregistré, les actionnaires de la " CPA " S.A., statuant en Assemblée Générale Mixte ont, entre autres résolutions décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 200 000 000 FCFA pour le porter à 500 000 000 FCFA et nommé MM. Njambou Jean-Marie en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et Fotso Daniel en qualité de suppléant. Cette augmentation de capital est devenue définitive ainsi que le constate l'acte de déclaration de Souscription et de versements reçus par le susdit notaire, le 24/07/02 enregistré -l'article 6 des statuts a été modifié - Deux expéditions de chacun desdits actes ont été déposées au greffe du TPI de Douala conformément à la loi.

Pour Insertion - Me Nkoue M. Louise Notaire.

Etude Me Nkoue Mawafo Fonkoua Marie-Louise

SAINTÉ MARIE PLACEMENT " SMP " SARL
au capital de 5 000 000 FCFA siège social :

Douala B.P. : 8738

CONSTITUTION

Acte du 08/08/02, enregistré, durée : 99 ans - objet principal : conseils en placement financier et en transmission patrimoniale, commerce général, import-export, prestations de services, négoce-Gérante ; Mme Tiawoun Marguérite - Dépôt légal ; Greffe du TPI de Douala.

Pour Insertion - Me Nkoue M. Louise-Notaire.

COMMUNIQUE OFFICIEL

Le Directeur de la Statistique et de la Comptabilité nationale du Ministère de l'Economie et des Finances invite Monsieur Ayina Elomo Martin, Technicien de la Statistique en service dans sa Direction, absent de son poste depuis le 17 juin 2002, à reprendre le service sans délai, faute de quoi il s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

*Le Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
Joseph TEDOU*

NECROLOGIE

Décès

PROGRAMME DES OBSEQUES DE

M. Claude ONDOBO NDZANA

**Sous-Directeur Général Adjoint
de la Communication et de l'Information
UNESCO**

Mardi 27 et Mercredi 28 Août 2002

18 h 00 : Messe au domicile du défunt à Mendong

Jeudi 29 Août 2002

05 h 30 : Arrivée du corps à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen

08 h 00 : Messe au domicile du défunt suivie du transfert du corps à la morgue de l'Hôpital Général de Yaoundé

18 h 00 : Veillée sans corps au Sanctuaire Marial de Mvolyé

20 h 00 : Messe et Témoignages

23 h 00 : Fin de la veillée.

Vendredi 30 Août 2002

13 h 00 : Levée du corps à l'Hôpital Général de Yaoundé

14 h 30 : Messe à la Cathédrale Notre-Dame des Victoires de Yaoundé suivie du transfert du corps à l'Eglise de la Paroisse Ste Thérèse de NGUIE au Rond point Damase (Nsimeyong III)

20 H 00 : Messe à l'Eglise de la Paroisse S^r Thérèse de NGUIE, chants et témoignages jusqu'à l'aube.

Samedi 31 Août 2002

09 h 30 : Début des cérémonies traditionnelles

13 h 30 : Messe au Sanctuaire Marial de Mvolyé

16 h 00 : Inhumation au cimetière de Mvolyé.



BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE – UMAC

Projet de Réforme des Systèmes de Paiement et de Règlement de la CEMAC

Appel à Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Assistant au Directeur de Projet, d'un Responsable Administratif et Financier, d'un Responsable de la Passation des marchés.

I- CONTEXTE GENERAL

Les Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), ont lancé un projet régional de Réforme de leurs systèmes de paiement et de règlement. Cette Réforme vise à doter le système bancaire de la CEMAC, de systèmes et moyens de paiement modernes afin d'offrir aux opérateurs économiques des services rapides au moindre coût, dans des conditions de sécurité physique et juridique optimales.

La conception, l'étude et la conduite de la réalisation de ce projet de réforme ont été confiées à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

Les études techniques relatives à la réforme ont permis notamment de définir les fonctionnalités des composantes des trois sous-systèmes du projet, à savoir :

- Un système de règlement brut en temps réel au niveau régional ;
- Un système de compensation électronique par pays
- Une approche monétique interbancaire au niveau régional.

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a négocié auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) l'octroi d'un crédit destiné à financer en partie la réalisation des différents systèmes composant la Réforme des systèmes de paiement et de Règlement de la CEMAC, ainsi que la mise en place de l'Unité de Gestion du Projet qui sera chargée de gérer la mise en œuvre du Projet de réforme.

L'Unité de Gestion du Projet sera composée de cadres de la BEAC et d'agents extérieurs recrutés par la BEAC.

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), dans le cadre du processus de constitution de l'Unité de Gestion du Projet de Réforme des systèmes de paiement et de Règlement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), informe du lancement de la procédure de recrutement pour l'attribution :

- d'un poste d'assistant au Directeur de Projet
 - d'un poste de Responsable administratif et financier
 - d'un poste de responsable de la passation des marchés
- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) invite, par le présent appel, toute personne physique répondant aux critères de provenance intéressée par l'attribution de l'un de ces postes à lui communiquer son dossier de candidature, au plus tard le 13 septembre 2002 à 12h00 GMT.

Les dossiers de candidatures peuvent être retirés :

- contre paiement d'un droit de retrait de dix mille (10 000) francs CFA à l'une des adresses de la BEAC indiquées ci-dessous ;
- gratuitement par téléchargement sur le site internet de la BEAC (www.BEAC.int) ou sur demande à l'adresse électronique du Projet Prspr@beac.int; leur examen est conditionné par le paiement lors du dépôt, d'un droit de dossier de dix mille (10 000) franc CFA

Les dossiers de candidature doivent être déposés, exclusivement sous forme papier, à l'une des adresses de la BEAC indiquées ci-dessous, au plus tard le 13 septembre 2002 à 12h00 GMT.

II- POSTE D'ASSISTANT AU DIRECTEUR DE PROJET

1) Objectif de la mission

Le candidat retenu aura pour rôle notamment de fournir une assistance opérationnelle au Directeur du projet dans l'exercice de ses fonctions d'impulsion d'organisation,

de suivi et de coordination de toutes les actions entreprises dans le cadre du projet tant au plan national qu'à l'échelle sous-régionale.

2) Profil du candidat

Le candidat, de formation supérieure scientifique ou technique, titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme équivalent de niveau Bac + 5, devra justifier d'une expérience professionnelle de cinq (5) à dix (10) ans et de compétences dans la conduite de projets technologiques complexes, notamment dans la conception et la réalisation de systèmes d'informations et avoir une bonne connaissance du secteur bancaire et des systèmes de paiement.

Le candidat devra notamment avoir participé activement, à un niveau décisionnel, à la conception et au pilotage de la mise en œuvre d'une réforme des systèmes de paiement ou d'un grand projet du type de celui de la CEMAC. Il devra avoir une parfaite maîtrise du français comme langue de travail et une relative maîtrise de l'anglais.

3) Durée et lieu d'exécution du contrat

Le contrat proposé sera d'une durée initiale de vingt-quatre (24) mois, avec une période d'essai de trois (3) mois. Il est renouvelable par période de six (6) mois. Le Siège Central de la BEAC, à Yaoundé (Cameroun) est le lieu d'affectation.

III- POSTE DE RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

1) Objectif de la mission

Le responsable administratif et financier aura pour mission au sein de l'Unité de Projet la gestion administrative, budgétaire financière et comptable du projet, dans le respect des normes, directives délais et procédures convenus entre la BEAC et l'IDA dans l'accord de prêt négocié.

Il aura en charge le suivi du respect des procédures et systèmes de gestion définies dans le manuel de procédures du Projet, ainsi que le système de contrôle interne.

2) Profil du candidat

Le candidat, ressortissant d'un des Etats membres de la CEMAC doit être titulaire d'un diplôme universitaire d'un niveau minimum de Bac+5, en gestion financière, contrôle de gestion ou comptabilité (DESS, DESCF de préférence), être âgé de quarante (40) ans au plus, être bilingue (français, anglais).

Il devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans acquise dans un cabinet comptable, d'audit, une entreprise, une administration publique ou un projet. Il doit maîtriser les directives et principes de la Banque Mondiale en matière de gestion des projets.

3) Durée et lieu d'exécution du contrat

Le contrat proposé est d'une durée initiale de deux (2) ans avec une période d'essai de trois (3) mois renouvelable en cas de nécessité une (1) seule fois. Il est renouvelable par la suite, annuellement, deux (2) fois maximum.

Le siège Central de la BEAC, à Yaoundé (Cameroun) est le lieu d'affectation.

IV- POSTE DE RESPONSABLE DE LA PASSATION DES MARCHÉS

1) Objectif de la mission

Le responsable de la passation des marchés de l'Unité de Gestion du Projet aura pour mission, sous la direction du Directeur de Projet, dans le respect des procédures et directives de la Banque Mondiale et de l'accord de crédit négocié avec l'IDA, notamment de programmer, préparer,

réaliser et suivre les opérations de passation des marchés nécessaires à la mise en œuvre du Projet de Réforme. Il devra veiller au suivi de la bonne exécution des marchés conclus, ainsi qu'à celui des équipements acquis.

2) Profil du candidat

Le candidat, ressortissant d'un des Etats membres de la CEMAC, doit être titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur de niveaux Bac+3 minimum ou équivalent, de préférence en droit, économie, comptabilité ou gestion, être âgé de quarante (40) ans au plus.

Il doit avoir une parfaite maîtrise de la langue française et une bonne connaissance de l'anglais.

Le candidat doit avoir au moins trois (3) années d'expérience professionnelle dans l'administration de projets, de préférence à un poste similaire. Une bonne expérience pratique des procédures et directives de la Banque Mondiale et de l'IDA en matière de passation des marchés est souhaitable, de même qu'une connaissance générale des textes juridiques régissant la passation des marchés dans au moins deux des Etats membres de la CEMAC.

2) Durée et lieu d'exécution du contrat

Le Contrat proposé est d'une durée de deux (02) ans avec période d'essai de trois (03) mois non renouvelable. Il est renouvelable par la suite annuellement, deux fois maximum, à l'issue de la période initiale.

Le Siège Central de la BEAC, à Yaoundé, (Cameroun) est le lieu d'affectation.

V- ADRESSES

Les dossiers de candidature doivent être déposés, exclusivement sous forme papier, au plus tard le 13 septembre 2002 à 12h 00 GMT, à l'une des adresses de la BEAC indiquées ci-dessous :

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
Services Centraux
BP1917 Yaoundé
République du Cameroun
Tél : (237) 223 40 30/223 40 60
Email : Prspr@beac.int : www.beac.int

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
Bureau Extérieur
29, Rue du Colisée 75008 Paris.

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
République du Cameroun

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
B.P 851 Bangui
République Centrafricaine

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BP 126 Brazzaville
République du Congo

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BP II2 Libreville
République Gabonaise

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BP 501 Malabo
République de Guinée Equatoriale

Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BP. 50 N'Djamena
République du Tchad.

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

DEPARTMENT OF STUDENTS' ASSISTANCE AND COUNSELLING

ANNOUNCEMENT

The Cameroon Commonwealth Scholarship Agency wishes to announce to the general public and prospective applicants that the Government of Canada is offering scholarships under the Commonwealth Scholarships Plan tenable in Canada beginning September 2003. Two awards are for Masters level and two for Ph.D programmes.

The fields of studies include:

- 1- Development Studies
- 2- Finance and Banking
- 3- Water and Forestry
- 4- Engineering Sciences
- 5- Rural Sociology
- 6- Communication Technology
- 7- Physics and Mathematics

ELIGIBILITY

Applicants must:

- Be Cameroonian of both sexes;
- Be holders of a Bachelors, Masters or Maîtrise degree with at least a second class upper division or "Mention Bien";
- Have obtained these qualifications within the last five years;
- Have sufficient knowledge of English or French both written and spoken;
- Take the TOEFL test. The minimum acceptable score is in the range of 550,600;
- Take the Graduate Management Admission Test (GMAT) if applying for an MBA degree which includes Commerce, Accounting and Finance. Information and application forms can be obtained from the Education Testing Service (GMAT) P.O. Box 6103, Princeton, New Jersey, 08541, U.S.A. web site www.gmat.org. The minimum acceptable score is 600.
- Civil servants wishing to apply must obtain an authorisation from their Ministries of origin.

Candidates enrolled in a doctoral programme in their home countries or a third country to undertake research in Canada for up to 10 months non-renewable.

The application file should comprise the following:

- Handwritten application with a 500 frs fiscal stamp;
- 1 preliminary application form;
- 1 certified copy of last degree certificate;
- 1 certified copy of birth certificate;
- Certified copies of GCE O/L and A/L, or Probatoire and BAC.
- Certified Nationality;
- A curriculum vitae;
- 6 most recent passport size photographs;
- 6 copies of university transcripts covering all the years of university studies;
- 6 copies of proposed plan of study setting out clearly the aims and intentions of the study;
- 6 copies each of academic recommendations from 3 different academic referees;
- 6 copies of recommendations from professional referees (for workers only).
- Authorisation letter from employer (for Civil servants only).

Sample copies of referee, curriculum vitae and preliminary application forms can be got from the Cameroon Commonwealth Scholarship Agency, Ministry of Higher Education, 15th Floor, Room 1537 and the MINESUP Website <http://www.minesup.gov.cm>.

Completed application files should be deposited in the Ministry of Higher Education, room 1537 on or before 30 October 2002.

Note: Candidates who had already deposited application files with the Agency within the last two years for Commonwealth Scholarships, and are interested in this offer can update their files.

*For the Minister of Higher Education
The Director of Students' Assistance and Counselling
Mme ENO LAFON EMMA.*

MINISTÈRE DE LA CONDITION FÉMININE

COMMUNIQUE

Avis d'Appel d'Offres de Services pour le recrutement d'une ONG Partenaire d'Exécution de l'Activité de Crédit du Programme Global pour l'Avancement des Femmes et l'Egalité de Genre.

Le Ministre de la Condition Féminine lance un appel à candidatures pour le recrutement d'une ONG de développement basée dans la Province du Littoral. Cette ONG exécutera l'activité de crédit du Programme Global pour l'Avancement des Femmes et l'Egalité de Genre qui bénéficie de l'appui financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

L'ONG retenue aura les attributions ci-après :

- * la réalisation des diagnostics d'activités des promotrices, encadrées par celui-ci, désireuses d'obtenir un crédit dans le cadre du Programme Genre ;
- * le contrôle de la qualité des diagnostics réalisés par les intervenants partenaires du Programme Genre ;
- * la finalisation des diagnostics par une analyse économique, financière et technique en vue de faciliter la prise de décision du comité local de crédit ;
- * la participation aux comités locaux de crédits présidés par le Superviseur Provincial du Programme Genre ;
- * l'octroi et le recouvrement des crédits conformément aux dispositions prévues par le manuel de procédures et dans les conditions définies par les conventions de prêts ;

* le recouvrement auprès des bénéficiaires du montant de la traite échue et les versements distincts des sommes recouvrées dans les deux comptes de remboursement du capital et de paiement des intérêts ouverts au nom du Programme Genre.

* la réalisation du suivi-encadrement des promotrices conformément au plan d'accompagnement de chaque financement ;

* la supervision, le cas échéant, des activités de suivi-accompagnement et de recouvrement des crédits lorsqu'elles sont réalisées par d'autres partenaires du programme ;

* la formation des bénéficiaires de crédits en technique de gestion des AGR dans une perspective genre.

Les soumissions d'offres administratives et techniques comprenant les éléments ci-après seront déposées à la Délégation provinciale de la Condition Féminine du Littoral à Douala au plus tard, le 30 août 2002 :

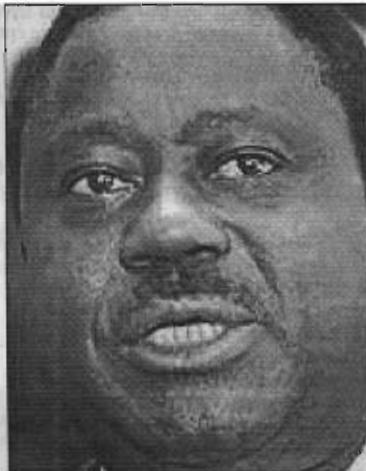
- un dossier administratif comportant la localisation exacte du bureau, les numéros de téléphone, de fax, boîte postale, e-mail
- une plaquette descriptive des activités de l'ONG
- le curriculum vitae du responsable de l'ONG
- une à deux pages au maximum sur la compréhension du mandat de l'ONG dans le cadre du présent contrat de services.

L'ouverture des offres se fera le 05 septembre 2002 à la Délégation Provinciale de la Condition Féminine du Littoral à Douala en présence des soumissionnaires.

Côte d'Ivoire : retraite paisible pour les anciens chefs d'Etat

Un projet de loi leur octroie plusieurs avantages sociaux et les met à l'abri de certaines poursuites pénales.

Les anciens chefs d'Etat ivoiriens pourront désormais vivre plus décemment et dans la quiétude. Réuni en conseil des ministres, le gouvernement a adopté le weekend dernier un projet de loi sur le statut des anciens présidents de la République. Le texte qui porte statut d'ancien chef d'Etat, d'ancien président de la République, s'étend aussi au chef d'institution nationale et aux anciens membres du gouvernement. Il assure aux anciens dirigeants une protection en matière pénale. En effet, désormais toute poursuite judiciaire engagée contre un ancien Président de la République doit être soumise à l'appréciation souveraine de l'Assemblée nationale. Le projet de loi exclut l'usage de la procédure de flagrant délit contre un ancien président de la République. Mais lorsque les infractions sont perpétrées lors des campagnes électorales ou à l'occasion d'élections, elles peuvent faire l'objet de poursuites. Sur le plan matériel, les anciens responsables bénéficient d'une allocation viagère qui a été accrue et revigorisée, des avantages en nature comme personnel de maison, gardes du corps, allocation de logement. On se rappelle que l'ancien président



Henri Konan Bédié et son "balayeur" ...



... Robert Gueï (photo BBC).

Henri Konan Bédié avait exigé pour son retour en Côte d'Ivoire qu'il puisse jouir de tous les droits que lui confère la constitution. Les mêmes conditions avaient été posées par Robert Gueï, l'ancien chef de la junte. La question du statut des anciens chefs d'Etat fait partie aussi des résolutions du Forum pour la réconciliation nationale qui s'est tenu l'an dernier. La réunion des quatre leaders à Yamoussoukro en janvier 2002 avait confirmé les conclusions du Forum.

Sur un tout autre plan, le gouvernement a également adopté un texte sur le financement des partis politiques. Le texte alloue aux formations politiques et aux groupes politiques une subvention globale égale à un millième du budget de l'Etat. L'attribution des enveloppes se fait sur la base des résultats engrangés lors des élections législatives. La barre de 10% au moins est exigée pour en bénéficier.

Grégoire DJARMAILA

RCA : Peine de mort requise contre André Kolingba et d'autres militaires

Le procureur de la République a également demandé la confiscation des biens des autres accusés en fuite. Le verdict sera rendu aujourd'hui.

La peine de mort a été requise vendredi dernier contre l'ancien chef de l'Etat centrafricain, André Kolingba. Le procureur de la République, Joseph Bindumi a demandé la même peine contre 21 militaires tous jugés par contumace dans le cadre du procès des auteurs présumés du coup d'Etat manqué du 28 mai 2001. Dans son réquisitoire le procureur général a réclamé des peines de 20 ans de travaux forcés contre une dizaine d'autres personnes.

Le ministère public a scindé les accusés en trois groupes. D'abord le groupe des auteurs, celui des co-auteurs et enfin celui des militaires déserteurs. Son

représentant le procureur général, Joseph Bindumi a réclamé dans son réquisitoire que c'est l'ancien chef de l'Etat, André Kolingba qui a préparé et exécuté le coup d'Etat pour reprendre le pouvoir qu'il a quitté quelques années déjà et ecci avec l'aide d'un premier groupe d'une vingtaine d'officiers et sous-officiers qui lui sont proches. Dans ce groupe considéré comme celui des auteurs du coup d'Etat il a requis la peine capitale. Pour le second groupe, celui des co-auteurs comprenant une dizaine de militaires et de personnalités civiles dont le député de l'opposition Charles Massi qui vit depuis plus d'un an en France, il a proposé vingt ans de

travaux forcés. Leur participation, a-t-il dit, a été jugée moindre contre le troisième groupe composé d'au moins 580 militaires présentés comme des déserteurs des différents corps de l'armée centrafricaine y compris la sécurité présidentielle. Il a requis 10 ans de travaux forcés. Le procureur de la République a également demandé la confiscation des biens des accusés en fuite. Le verdict sera rendu aujourd'hui à la reprise du procès des 82 accusés présents à Bangui parmi lesquels l'ancien ministre de la Défense, Jean Jacques Demafouth.

Ethiopie – Erythrée : Libération prochaine des prisonniers de guerre

L'Ethiopie et l'Erythrée vont prochainement libérer leurs prisonniers de guerre. C'était l'objectif principal du président du CIRIC (Croix rouge et croissant rouge international), réglant enfin le dossier des soldats et officiers faits prisonniers pendant les deux terribles périodes de guerre conformément aux conventions de Genève et à l'accord de paix entre les deux pays du 12 décembre 2000. A l'époque la Croix rouge recensait près de 2000 militants érythréens détenus en Ethiopie et un bon millier d'Ethiopiens internés en Erythrée. Plusieurs centaines ont été rapidement libérés. Mais depuis mars 2001 les rapatriements se sont faits beaucoup plus rares. Ils ont même été totalement suspendus en février dernier par Addis-Ababa qui exigeait des informations sur l'un de ses pilotes, le colonel Bedzabé Péters capturé en juillet 1998 lors d'un raid contre l'aéroport militaire d'Asmara. A défaut de répondre à cette demande l'Erythrée a timidement repris le processus en relâchant 15 militaires éthiopiens. Mardi dernier devant le numéro un du CICR, le président érythréen, Yssayas Afewerki a pris l'engagement d'un règlement définitif. Les quelques 300 derniers prisonniers éthiopiens quitteront à priori jeudi prochain le camp de Nagfa pour regagner leur pays. Avant hier à Addis-Ababa le Premier ministre éthiopien, Meles Zenawi a promis la réciprocité pour 1300 prisonniers de guerre mais aussi pour près de 900 civils érythréens encore incarcérés en raison du conflit. Le colonel de l'armée éthiopienne devrait à priori faire partie du dernier groupe de prisonniers que l'Erythrée va libérer mais selon les dernières informations le CICR n'a jamais pu lui rendre visite, ce qui laisse à penser selon certains milieux qu'il serait décédé – en captivité.

Ibrahim KARCHE

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté N° 009436/A/MFPRA/DDRH/SDRCE/SC
portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de dix (10)
Officiers des Douanes, catégorie "A" premier grade de la Fonction Publique

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative,
Arrête :

Article 1er.- Un concours professionnel pour le recrutement de dix (10) Officiers des Douanes, catégorie "A" premier grade de la Fonction Publique est ouvert le 19 octobre 2002 au centre unique de Yaoundé.

Article 2.- Conditions générales à remplir pour faire acte de candidature

Ce concours est réservé aux Adjudants Principaux des Douanes âgés de 50 ans au plus et justifiant d'au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle au 1er janvier 2002.

Article 3.- Composition des dossiers

Les dossiers de candidature qui seront reçus complets au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative (4^e étage, porte 409) au plus tard le 09 septembre 2002 comprennent les pièces suivantes :

- 1)- Une demande manuscrite timbrée à 500 francs CFA, datée et signée et comportant :
 - les noms et prénoms, date et lieu de naissance, la province d'origine, l'adresse complète du candidat ;
 - l'indication du nombre de fois que le même concours a déjà été subi sans succès
 - l'indication des pièces jointes ;
- 2)- un mandat de 20 000 (vingt mille francs libellé au nom du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, représentant les droits d'inscription ;
- 3)- une copie certifiée conforme de l'acte d'intégration, de reclassement ou de changement de corps ;

N.B : Tout dossier incomplet ou en retard ne sera pas accepté.

Article 4.- Horaires et modalités des épreuves

A)- Epreuves écrites

Les épreuves se dérouleront selon l'horaire ci-après :

Date	Nature des épreuves	Durée	Horaire	coef.	Note Eliminatoire
	Culture Générale	4 heures	8h-12h	5	5/20
19/10/2002	Epreuve technique (voir programme en annexe)	4 heures	13h-17h	4	5/20

B)- Epreuves orales

Seuls les candidats déclarés admissibles seront autorisés à subir les épreuves orales qui comportent l'entretien avec le jury et une épreuve de langue.

Article 5.- Publication des résultats

Les résultats du concours seront publiés par communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

**PROGRAMME DU CONCOURS PROFESSIONNEL
POUR LE RECRUTEMENT DES OFFICIERS DES DOUANES**

I- Culture Générale

- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale

II- Droit Administratif

- Droit administratif général
- Droit foncier
- Droit de la Fonction Publique
- Contentieux administratif
- Marchés publics
- L'organisation administrative
- Les établissements publics et les entreprises du secteur public et para-public
- Déontologie Administrative
- Libertés publiques

V- Droit Douanier

- A)- Les missions générales de l'Administration des Douanes**
 1. La fiscalité
 2. Le rôle de l'administration des Douanes dans le commerce extérieur
 3. Les statistiques du Commerce extérieur.

*Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative
René Ze NGUELE*

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté N° 009437/A/MFPRA/DDRH/SDRCE/SC
portant ouverture d'un concours professionnel pour le recrutement de dix (10)
Administrateurs du Travail et de la Prévoyance Sociale, catégorie "A"
premier grade de la Fonction Publique.

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative,
Arrête :

Article 1er.- Un concours professionnel pour le recrutement de dix (10) Administrateurs du Travail et de la Prévoyance Sociale catégorie "A" premier grade de la Fonction Publique est ouvert le 19 octobre 2002 au centre unique de Yaoundé.

Article 2.- Conditions générales à remplir pour faire acte de candidature

Ce concours est réservé aux Contrôleurs Principaux du Travail et de la Prévoyance Sociale âgés de 50 ans au plus et justifiant d'au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle au 1er janvier 2002.

Article 3.- Composition des dossiers

Les dossiers de candidature qui seront reçus complets au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative Direction du Développement des Ressources Humaines (4^e étage, porte 405 et 409) au plus tard le 9 septembre 2002 comprennent les pièces suivantes :

- 1)- Une demande manuscrite timbrée à 500 francs CFA, datée et signée, indiquant :
 - les noms et prénoms, date et lieu de naissance, la province d'origine, l'adresse complète du candidat ;
 - l'indication du nombre de fois que le même concours a déjà été subi sans succès ;
 - l'indication des pièces jointes ;
- 2)- un mandat de vingt (20 000) mille francs libellé au nom du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, représentant les droits d'inscription ;
- 3)- une copie certifiée conforme de l'acte d'intégration, de reclassement ou de changement de corps ;

N.B : Tout dossier incomplet ou en retard ne sera pas accepté.

Article 4.- Horaires et modalités des épreuves

A)- Epreuves écrites :

Les épreuves écrites se dérouleront suivant le calendrier ci-après fixé :

Date	Nature des épreuves	Durée	Horaires	coef.	Note Eliminatoire
	Culture Générale	4 heures	7h-11h	4	5/20
19/10/2002	Epreuve technique (voir programme en annexe)	4 heures	13h-17h	6	5/20

B)- Epreuves orales

Seuls les candidats déclarés admissibles seront autorisés à subir les épreuves orales qui comportent l'entretien avec le jury et une épreuve de langue.

Article 5.- Publication des résultats

Les résultats du concours seront publiés par communiqué du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

**PROGRAMME DU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT
DES ADMINISTRATEURS DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE**

I- Culture générale

- La Banque des Etats de l'Afrique Centrale
- Libéralisation économique au Cameroun
- L'économie des pays en voie de développement
- L'économie internationale
- La Mondialisation
- La politique monétaire (la zone franc)
- La lutte contre la pauvreté
- Monnaie.

V- Législation du Travail

- 1. Législation Camerounaise
- 2. Législation internationale
- 3. Organisations internationales du travail.

*Le Ministre de la Fonction Publique
et de la Réforme Administrative
René Ze NGUELE*

Cameroon tribune

La Tribune du Contribuable

En règle

Eviter les désagréments



What about?

Que faire en cas d'interruption ou de cessation d'activité ?

En cas d'interruption ou de cessation volontaire ou involontaire d'activité, le contribuable doit, dans les trente jours qui suivent, notifier à l'administration fiscale l'interruption ou la cessation par lettre manuscrite à laquelle il joint la patente. Puis soucrire au centre des impôts gestionnaire de son dossier fiscal, la déclaration de produits impossables jusqu'au jour de la cessation ou de l'interruption en indiquant clairement la date effective de celle-ci.

Pour quelle période est due la patente ?

En principe, la patente est due pour une période de douze mois correspondant à l'exercice fiscal. Cependant, s'agissant des activités débutées en cours d'exercice, la patente est établie au prorata de la période restant à courir.

Les contribuables sont tenus de s'acquitter une seule fois des droits auxquels ils sont soumis dans les deux mois qui suivent le début soit de l'activité nouvelle, soit de l'année fiscale en cas de renouvellement. Toutefois, les transporteurs s'acquittent des droits de patente dans les quinze jours qui suivent la fin de chaque trimestre.

Plus que cinq jours, et ce sera ja date limite de paiement de la patente pour l'exercice transitoire 2002. Les contribuables, qu'ils soient concernés par la patente de droit commun, la patente des transporteurs ou celle des gérants des stations services, sont conviés à s'acquitter spontanément de leurs obligations de déclaration et de paiement.

Contribution obligatoire en ce sens qu'elle s'assimile à une véritable autorisation d'exercer, la patente est comme nous l'avons relevé précédemment dans nos colonnes, un prélèvement perçu à l'occasion de l'exercice effectif et habituel d'une activité lucrative auprès des personnes physiques non soumises à l'im-

pôt libétaire ou des personnes rurales.

La patente est généralement due pour une période de douze mois correspondant à un exercice fiscal. La période transitoire allant du 1er juillet au 31 décembre 2002 constitue donc une exception qui permet d'arrimer l'exercice fiscal à l'année civile. Les droits afférents à cet exercice transitoire qui doivent être acquittés au plus tard samedi prochain, ont été réduits de moitié.

Il convient d'autant plus de s'acquitter spontanément de ses obligations de déclaration et de paiement y afférentes que, ce faisant, on contribue au développement des collectivités locales. Le produit des contributions des

patentes se répartit ainsi qu'il suit : 90 % pour les communes ou les communautés urbaines et 10 % pour le FEJCOM.

Le paiement spontané de la patente place le contribuable en situation régulière vis-à-vis des lois et règlements de la République. Le respect des délais lui permet d'éviter des sanctions telles que le paiement des pénalités dont le montant est fixé à 10 % par mois de retard avec un maximum de 30 % de l'impôt dû. Ou à la taxation d'office pour défaut de déclaration dans le cas où le contribuable n'a pas régularisé sa situation dans le 15 jours ouvrables suivant la réception d'une lettre de mise en demeure de déposer sa déclaration.

BADJANG ba NKEN

Dans les Centres

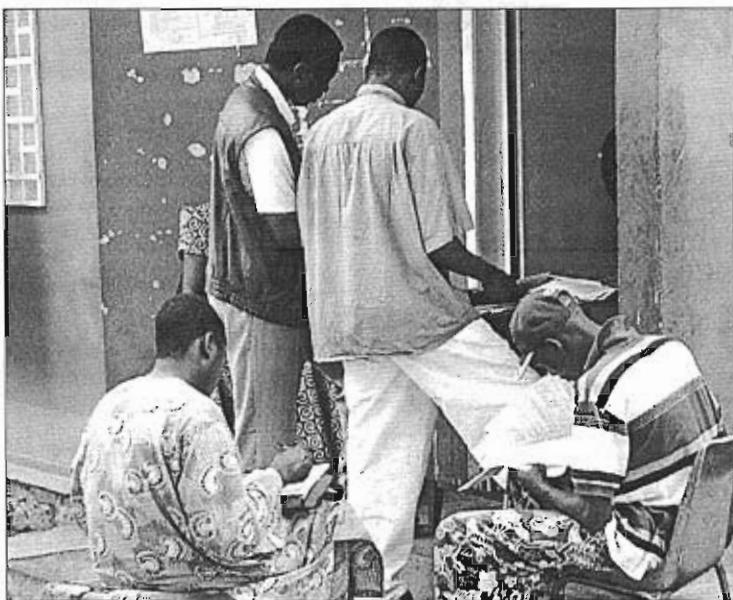
The Yaounde 13 divisional centre for taxation is going through serious effervescence since the deadline for the payment of taxes was announced. Situated at the Ekounou neighbourhood, the centre has for the past week been a point of attraction for many a business person. Everyone is fighting to pay in order to be clear of the risk of being punished when the due date expires. In effect, after 31 August this year, that is five days from today, all payments made for business taxes will be considered late and consequently penalised. The chief of the centre, Mrs Tchougang Léontine has said levies of 10, 20, and 30 per cent may be made on such payments. "Those who will pay after the deadline, will be compelled to pay additional 10 per cent for the first month, 20 per cent for the second month and 30 per cent for the third month and above", she said.

But from the look of things and judging from the mad rush now, there is every evidence that many businesses do not want to be trapped. In the words of the chief of centre herself, there is an influx of tax payers in the centre. Quite positive though, but disturbing because people often wait for the approach of the due date to settle their taxes. That exactly is what Ekounou authorities are condemning. Perhaps things need to be done earlier so as to have enough time to solve some of the entanglements between the taxation administration and tax payers. Some customers who come to pay taxes complain of slow action on the part of the administration to treating their files. "The administration is regrettably slow here", one of them said. But workers in the centre seem not to agree on the accusation. They rather accuse tax payers for trudging in at the same time to pay taxes making it difficult to serve them on time and quickly. "We are human beings", said one of the workers, "and can get tired if overworked".

Two groups of people are making the Ekounou taxation centre an anthill; business persons who come to pay business licences and civil servants who

Race Against Time At Ekounou

Influx of tax payers transforms the Yaounde 13 taxation centre into a beehive as 31 August draws nearer.



The Yaounde 13 taxation centre: the rallying point for tax payers as 31 August approaches.

come to declare their taxes. The latter barely five days to pay. At Ekounou has up to 30 September to declare two pay counters exist, one for the while the former has taxation department and the other for

« We Are Well Received

And Services Are Well Organised »

Zekou Clement, trader in cement blocks, Odza.

L'avis des contribuables

"I have always paid my taxes on time. This year I had a lot of financial problems because market trends were not favourable to me. In fact, I had to stretch my hands far before getting all the money I have come to pay here today. As far as the services here are concerned, I think we are well received and services are well organised. One simply needs to introduce ones file

through the localisation service for it to go through. That exactly, is what I have just done and I am waiting to be called up on the counter to pay."

Some people have been complaining of over evaluation of their goods and being asked to pay higher. I must assure you that I have never experienced such a situation."

« They Should Make An Effort To Be Moderate »

Tene Blaise, trader in cement, Ekounou.

"The services here would have been better if they were faster. They would have been better if the people who work here treat customers with care and respect. The situation is different with the council where services are surprisingly fast. One problem we the traders are facing is getting to know the criteria used to ask people to pay the Value Added Tax. Big shops, small shops and hawkers are all placed in the same category. We are saying that they should make an effort to be moderate, to tell the tax payer that it is at

this particularly turn over that they can start paying Value Added Tax. They can categorise businesses so that people should know automatically where they are. To do this, it will be important that they themselves go down to the field to sensitise the tax payer. What is

more disturbing is that people at the taxation department do not even like to listen to us when we present these problems. After all the quarrelling, we end up yielding to their whims and caprices."

LPN

the council. The council receives poll tax while taxation collects payments for business licences. As one would certainly expect, it is a busy premises with people getting on their nerves because of the misunderstandings that have hitherto existed between the two camps, the administration and the tax-payers. The bone of contention often comes from the calculation of bills to be paid. Businessmen blame the administration for bad faith manifested through over evaluation of goods and imposition of amounts that do not agree with the expectations of the customer while the administration on its part accuses the customers for not taking time to understand the law regulating taxes. "Some of them come knowing fully well how much they have to pay, but want to pay less", Mrs Tchougang said. The chief of centre is however satisfied at the way things have been going on this year. "Payment", she said, "has been faster this year and we think that few people will be penalised".

LUKONG Pius NYUYUME

« I Was Told That My Business Will Be Re-evaluated »

Ngeh George, bar manager, Ekounou.



"I am a bit disturbed because what I have been asked to pay is not what I expected. On arrival here, I was told that my business

will be re-evaluated and that billing will be done based on the new evaluation. The amount of money I brought to pay is far less than what has come out of the operation. I am particularly disturbed because there is some exaggeration in the exercise. I have a small bar and normally, I am supposed to pay poll tax to the council, popularly known in French as "impôt libérateur". Unfortunately they are asking me to pay business tax. When I pay this, what will people like Fokou and Niki pay? Against this backdrop, I had to argue lengthily with them to allow me pay the amount I had brought. On the basis of this, I can say that I am not happy with the services here"

Remember August 31

Businessmen, You've Got Barely Five Days To Pay Your Licences! Respect The Deadline And Be Sure To Avoid Problems With Fiscal Administrators.

Le saviez-vous?

Patente et licence pour les débits de boissons

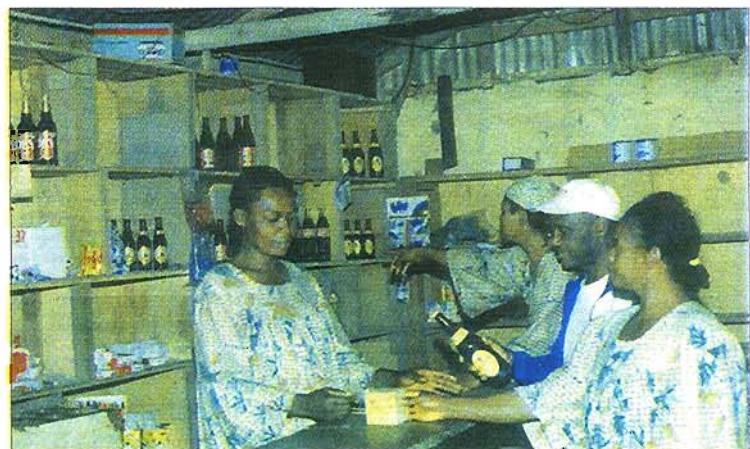
Le montant de la licence est fixé en fonction de la contribution de la patente et de la nature des boissons vendues.

On l'a dit, la patente est une autorisation d'exercer une activité commerciale. Mais, pour certains types de commerce, la patente seule ne suffit pas pour être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale. C'est le cas en particulier des débits de boissons. Leurs propriétaires sont, non seulement soumis au paiement de la patente, mais aussi à celui d'une licence d'exploitation. L'on considère ainsi que la contribution des licences est une taxe dès lors que l'activité lucrative se rapporte aux boissons, qu'elle soit exercée par un individu ou une société. La licence se rapporte à la vente de boissons en gros ou en détail, à la fabrication locale des boissons et à l'importation des bois-

sons.

Les propriétaires de débits de boissons qui réalisent un chiffre d'affaires annuel au moins égal à 15 millions de FCFA payent à la fois la patente et la licence. Le montant de la licence est calculé en fonction de la contribution de la patente et de la nature des boissons vendues. Ainsi, pour ceux qui vendent les boissons hygiéniques, notamment les bières et les sucreries, le montant de la licence est de deux fois celui de la patente. Pour les vendeurs de boissons hygiéniques et de vins, il est de quatre fois et, de six fois pour les commerces des boissons alcooliques et autres.

Nicolas AMAYENA



Parole au chef

«We Have Not Sent Anyone To Seal Business Places»

Mrs Tchougang Léontine, Senior Inspector of Taxes, Chief of centre for Yaounde 13 located at Ekounou, tells of the efforts her department is making to get businesses pay their taxes on time.

What is the situation like in your centre a few days to the deadline for the payment of business taxes?

As you must have observed outside, there is a mad rush since the due date is at the corner. Generally, people wait for the last day to pay their taxes and of course this gives us a lot of work. Fortunately things are well organised to contain whatever affluence that may be.

Do you have the impression that business people are aware of their obligation to pay taxes?

More or less depending on the category on tax payers. There are those who really understand that they have to pay their taxes without being pushed but there are others who wait

either for the last day or to be scolded before they pay their taxes.

What procedure does one need to follow in your centre to obtain a business licence? The process begins with the registration service which also acts as reception. All customers who come here are orientated by the chief of that service. They are directed to the localisation department where registration takes place. The form which has been filled by the customer is then signed by the chief of bureau for localisation and sent to the liquidation department where the amount of money to be paid is calculated. Once this has been done, the form is sent to the counter for payment. The customer is then called to settle his dues. When this has been done, a receipt is then established and handed to the customer.

Some tax payers accuse you of over evaluating their goods and making them pay fabulous sums which they did not expect.

In fact, we live this particular problem everyday. Some customers are aware that a tax scale exists and work hard to respect it. But there is another category which is aware but continues to argue especially when they do not have enough money on them. So, I can say there is a problem of information. People do not know how much should be paid for what amount of business capital. I

must say that we are aware of this shortcoming too and that is why we take time to explain to them how the calculation is done. We are here for that. I must admit that this is really a big problem here. Sometimes we arrive at a situation where the customer gets angry, abuses us and refuses to pay. But knowing that he must pay even after the due date, we take things easy. There is nothing we can do to help people in such situations because we are simply respecting the law and the amounts are non-negotiable.

Some business people are also complaining against your department for

sealing their business places ahead of the latest date for payment of licences. If this is true, why such a rush?

May I tell you without any risk of contradiction, that this is not true. The hierarchy is categorical about it and insists that we respect the law. The law is very clear about the deadline, which is August 31. We have not sent anyone on the field to seal business places yet. People tend to confuse the department of taxation with councils. When agents of the council seal shops because of non-payment of poll tax, the tendency is to accuse the department of taxes.

LUKONG Pius NYUYLIME



Mrs Tchougang Léontine, chief of divisional centre for taxation, Yaounde 13, echoing the need for businesses to pay taxes.

Cameroon tribune

Une publication de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun / A publication of the Cameroon News and Editing Corporation - Siège : Route de l'aéroport / Headquarters. Airport road - BP / P.O. Box: 1218 YAOUNDE - Tel : 230.41.47 - 230.36.89 - 230.41.48 Fax : 230.43.62 Télex : 8311 KN http://www.cameroon-tribune.cm - E-mail:cameroon-tribune@cameroon-tribune.cm

Directeur Général, directeur de la publication / General Manager, Publisher: Marie-Claire Nnana
Directeur Général Adjoint / Deputy General Manager: Shey Peter MABU

RÉDACTION / EDITORIAL STAFF

Directeur de la rédaction / Managing Editor : Marie-Claire Nnana
Directeur-adjoint / Deputy Managing Editor : Maurice Nkendum Forbinaké
Rédacteur-en-chef / Editor in chief : David Watto Mongo
Rédacteur-en-chef technique / Technical Editor in chief : Augustin Fogang

DISTRIBUTION : MESSAPRESSE - Yaoundé BP 389

Tel: 221.04.54 - Douala BP 759 Tel: 342.36.91

PUBLICITE/ADVERTISING : Yaoundé Tel : 230.41.47 - Fax 230.43.62 - Douala Tél/Fax: 342.36.88

IMPRESSION/PRINTED BY : SOPECAM

PATENTES : CONTRIBUABLES À LA CAISSE !

Le contribuable de Retin

